Le budget primitif 2019

Rapport budgétaire

SOMMAIRE

I/ Présentation générale de l’équilibre du budget primitif 2019

1) **L’équilibre général du BP 2019**
2) **Description des grands postes de dépenses et recettes**

II/ Présentation par politique publique

1) **Sécurité**
2) **Enseignement et formation professionnelle et apprentissage**
3) **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**
4) **Action sociale**
5) **Aménagement des territoires et habitat**
6) **Action économique**
7) **Environnement**
8) **Transports**
9) **Services généraux**

III/ Les autorisations de programme

IV/ Les opérations d’ordre

V/ Récapitulatif par chapitres

Les chiffres-clés présentés par fonctions

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,9 milliards d'euros (dépenses réelles). La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,6 milliards d'euros, **dont 1,7 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement**, hors remboursement d'emprunt. **Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,74 milliard d'euros.**

Paris poursuit la modernisation de son cadre budgétaire, avec **le passage en 2019 au vote par fonction. Le budget primitif 2019 est ainsi décliné en 9 grandes fonctions** permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et des recettes selon ces fonctions.

En M€	BP 2018	Projet de BP 2019	Evolution 2018/ 2019
Recettes réelles de fonctionnement	**8 501,0**	**8 485,8**	**-0,2%**
Fiscalité	4 744,3	4 953,5	4,4%
Fiscalité directe locale	2 656,9	2 711,5	2,1%
Fiscalité indirecte	1 507,1	1 653,0	9,7%
Taxes affectées	580,3	588,9	1,5%
Dotations et compensations	2 002,9	1 982,3	-1,0%
Recettes de gestion	1 730,8	1 527,4	-11,8%
Sécurité	1,1	1,3	17,3%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43,3	32,9	-24,1%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120,0	120,9	0,7%
Action sociale	371,6	324,0	-12,8%
Aménagement des territoires et habitat	382,5	272,0	-28,9%
Action économique	72,2	66,1	-8,4%
Environnement	114,0	120,5	5,7%
Transports	451,0	445,9	-1,1%
Services Généraux	175,2	143,9	-17,9%
Produits financiers	23,0	22,7	-1,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	**7 980,1**	**7 912,1**	**-0,9%**
Charges de personnel	2 440,1	2 449,7	0,4%
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	3 912,2	3 816,1	-2,5%
Sécurité	236,0	233,7	-1,0%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	237,1	236,5	-0,2%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	254,0	262,2	3,2%
Action sociale	1 770,7	1 713,2	-3,3%
Aménagement des territoires et habitat	94,9	88,5	-6,7%
Action économique	30,6	34,9	14,1%
Environnement	338,9	339,2	0,1%
Transports	524,8	521,2	-0,7%
Services Généraux	425,3	386,8	-9,1%
Péréquation et reversements fiscaux	1 480,6	1 498,3	1,2%
Charges financières	147,3	148,0	0,5%
Epargne brute (écart recettes-dépenses)	**520,9**	**573,6**	**10,1%**
Recettes réelles d'investissement	**621,6**	**530,0**	**-14,7%**
Dépenses réelles d'investissement	**1 890,3**	**1 927,2**	**2,0%**
Remboursement d'emprunt	199,1	223,0	12,0%
Dépenses opérationnelles	1 691,2	1 704,2	0,8%
Autorisation d'emprunt	748,1	823,5	10,1%
Dette bancaire et obligataire au 01/01/N	5 523,4	5 699,3	3,2%
Encours total de dette au 01/01/N	5 719,7	5 921,5	3,5%
Durée de désendettement	**12,01**	**11,25**	**-6,3%**
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées "norme de dépenses"	**6 505,9**	**6 418,9**	**-1,3%**
Norme de dépense (contractualisation)	6 442,3	6 515,7	1,1%

La norme de dépenses, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité hors péréquation progressent de moins de 1,14 % chaque année, et la capacité de désendettement, qui doit être inférieure à 12 ans, s'évalueront du compte administratif

2017 au compte administratif 2018. Pour mémoire, le BP 2018 avait été voté avant la contractualisation avec l'État[1].

Les chiffres-clés présentés par natures

Afin de faciliter la comparaison entre les exercices, ce second tableau présente ci-après les chiffres clés du budget 2019 sous le format qui était applicable en 2018.

CHIFFRES CLES de la COLLECTIVITE PARISIENNE
BP 2019

A des fins de comparaison, le présent rapport financier présente les chiffres clés sous le format applicable en 2018, avant le passage au vote par fonction.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,9 milliards d'euros.
La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,6 milliards d'euros (dont 1,7 Md€ de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt).
Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,74 milliard d'euros.

	BP 2018	Projet BP 2019	2019 / 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 980	7 912	-0,9%
CHARGES DE PERSONNEL[1]	2 437	2 450	+0,5%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	816	791	-3,1%
AIDE SOCIALE (Enfance, personnes agées et handicapées) y compris PCH et APA	827	756	-8,7%
RSA (allocation)	357	352	-1,4%
CONTRIBUTION AU CASVP	350	368	+5,1%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	385	388	+0,8%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	217	216	-0,8%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	+0,00%
CONTRIBUTION AU SYCTOM	102	105	+2,5%
PEREQUATION	576	576	+0,1%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	260	274	+5,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 501	8 486	-0,2%
PRODUIT DE LA FISCALITE	6 081	6 290	+3,4%
DOTATIONS	182	158	-13,5%
DOTATION TICPE ET FMDI	259	259	+0,0%
PRODUITS D'EXPLOITATION	479	490	+2,2%
EXCEDENTS DE ZAC	72	43	-40,2%
PRODUITS FINANCIERS	23	23	-1,2%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€	521	574	10,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 690	1 704	+0,8%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	621	530	-14,7%
En M€:			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2018 / 01.01.2019	5 523	5 699	+3,2%
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2018/ 01.01.2019	5 716	5 921	+3,6%
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	748	824	+10,1%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	199	223	+12,0%
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2018 - BP 2019, hors budgets annexes)	50 287	51 252	966
En 2019 : 356 redéploiements de postes.			

1 Voir l'encadré consacré à la contractualisation dans la première partie du présent rapport.

[1] Les charges de personnel du BP 2018 étant présentées par nature comptable dans le tableau ci-dessus, leur montant diffère du montant présenté par fonction à la page précédente. Afin de préciser l'articulation de ces deux périmètres, un tableau de concordance est proposé dans le passage relatif aux dépenses de personnel, dans la première partie du présent rapport.

I/ Présentation générale de l'équilibre du budget primitif (BP) 2019

1) L'équilibre général du BP 2019

Le BP 2019 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé de dépenses d'investissement à 1 704 M€ (1 691 M€ en 2018) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature (PIM). Plus d'un tiers de ces dépenses est financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement (33,7 %), attendue à 574 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 530 M€ de recettes d'investissement, portant la capacité de financement des investissements à 1 104 M€ au total, ce qui correspond à 64,8 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à 824 M€.

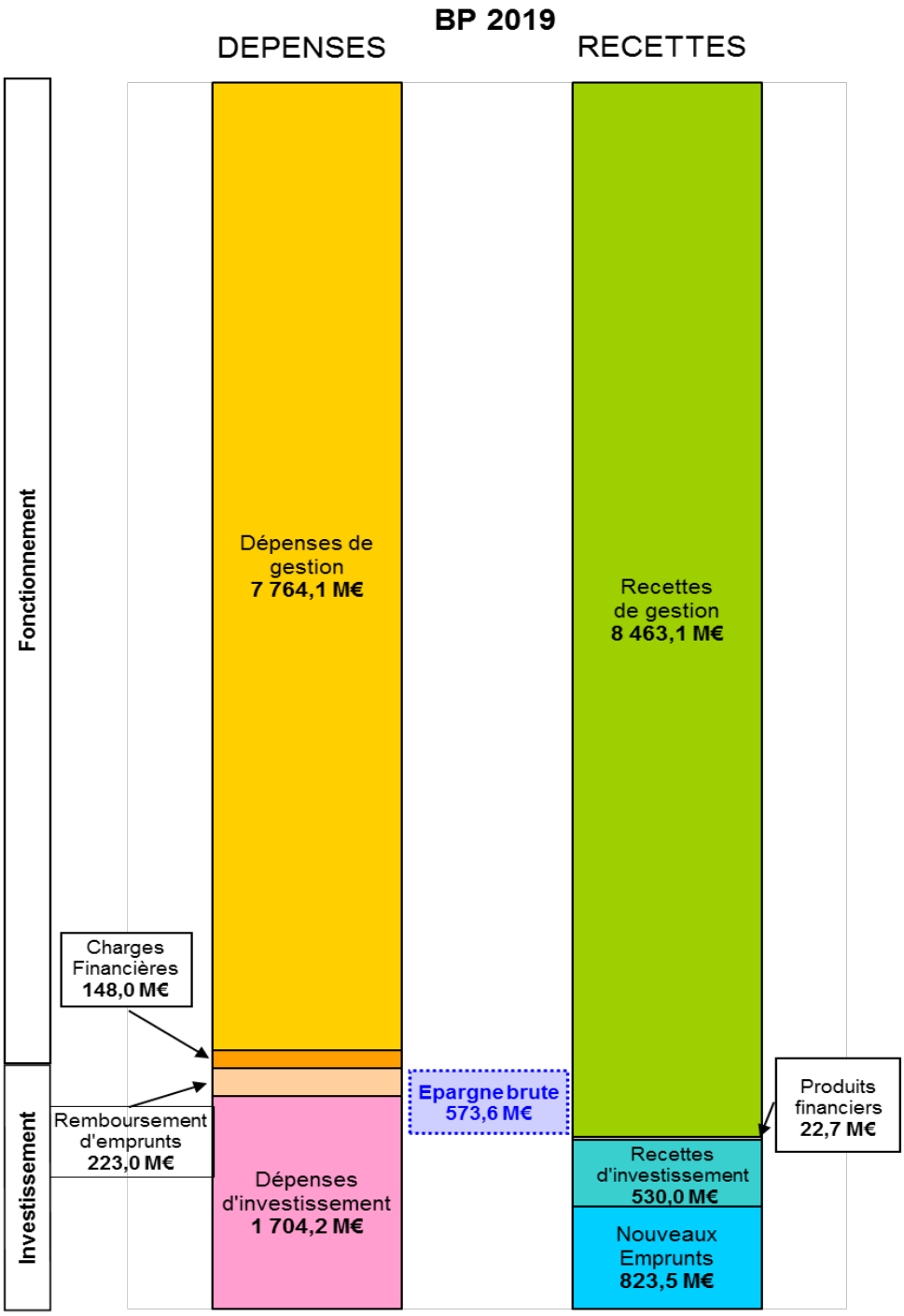

2) Description des grands postes de dépenses et recettes

2.1 La poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature, financée en partie par les recettes propres d'investissement de la collectivité

Poursuivant le déploiement du PIM, **les dépenses d'investissement sont fixées à 1 704 M€ au BP 2019**, hors remboursement d'emprunt.

Les **dépenses d'équipement,** établies à 1 140 M€, représentent 66,9 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent en :

- 726 M€ pour les dépenses de travaux (- 25 M€ par rapport au BP 2018) ;
- 361 M€ pour les acquisitions (+ 90 M€ par rapport au BP 2018) ;
- 53 M€ pour les immobilisations incorporelles, frais d'études et biens immatériels notamment (+ 1 M€ par rapport au BP 2018).

Parmi ces dépenses d'équipement, 200,2 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 148 M€ en faveur du logement social.

Les **subventions d'équipement** représentent 424 M€ et sont versées essentiellement dans deux domaines d'intervention : le logement et l'habitat (255 M€, dont 242 M€ pour le logement social) et l'aménagement et les transports (62 M€).

Le solde des dépenses réelles d'investissement est constitué essentiellement de **dépenses pour compte de tiers** (43 M€) et **d'opérations financières** (participations et avances consenties) pour
94 M€ ainsi que de 3 M€ **d'autres dépenses diverses**.

Les recettes d'investissement atteignent 530 M€, en diminution par rapport au BP 2018 (621 M€).
Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations reçues**, à hauteur de 264 M€. Elles incluent 143 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- des produits liés à des **cessions foncières**, estimées à 259 M€ pour 2019, dont 84 M€ pour la cession du secteur Pershing et 46 M€ pour la cession des locaux situés dans le Triangle Eole – Evangile, cessions réalisées dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris». Les recettes de cession attendues pour 2019 diminuent de 48 M€ par rapport à l'exercice 2018, marqué par la cession de l'immeuble Morland pour 132 M€.

Enfin, du fait de la décentralisation du stationnement payant, prévue par la loi dite MAPTAM[2], la collectivité parisienne ne perçoit plus de recettes d'investissement au titre des amendes de police à compter de l'exercice 2019. Ces recettes représentaient 33 M€ en 2018.

100 M€ POUR LE BUDGET PARTICIPATIF AU BP 2019

Le budget participatif de Paris permet aux Parisiens et aux Parisiennes de proposer puis de voter des projets d'investissement pour leur ville. Les projets lauréats sont ensuite mis en œuvre par les services de la Ville de Paris.

Une enveloppe budgétaire correspondant à 5 % du budget d'investissement, soit près de 500 M€ sur la période 2015-2020, est prévue au PIM pour le budget participatif. Après une

2 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

montée en puissance du dispositif, de 17,7 M€ votés au BP 2015 à 100 M€ au BP 2018, le budget participatif confirme son ancrage, comme en témoigne la hausse de 25,5 % de leur participation au choix des projets en 2018. Les budgets participatifs parisien et d'arrondissement 2019, **déclinés en 179 projets** dont sept projets parisiens, se traduiront par un investissement de **87,6 M€**.

Au sein de cette enveloppe, 36,4 M€ seront alloués aux 51 projets localisés dans les quartiers populaires, soit une hausse de 3,4 M€ par rapport au BP 2018. De plus, 53 projets portants sur 7 355 logements ont été retenus dans le cadre du partenariat avec les bailleurs sociaux.

Le budget participatif des écoles et collèges (BPE), initié en 2017, est reconduit pour une nouvelle édition : **8,7 M€** seront inscrits à ce titre au BP 2019. Les moyens consacrés au BPE sont en constante augmentation depuis 2016 (6,5 M€ votés au BP 2016).

Enfin, **1 M€** sera consacré au nouveau dispositif **Embellir Paris**, pour le financement des opérations qui seront retenues dans de l'appel à projet lancé par la direction des affaires culturelles.

Des informations complémentaires sur le budget participatif sont présentées dans la partie II du présent rapport, au sein des dépenses de fonctionnement de la fonction « Services généraux ».

2.1 La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 573,6 M€

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 7 912 M€, soit une baisse apparente de 1 % par rapport au BP 2018. Cependant, 59 M€ de crédits inscrits au BP 2018 n'ont pas été exécutés du fait de la réforme de la facturation nette[3] et 6,5 M€ de crédits de masse salariale n'ont pas été exécutés du fait du report en 2019 de l'application de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », décidé par le Gouvernement. Enfin, une provision de 24 M€ n'a pas été exécutée à la suite de l'annulation de la concession de service pour l'exploitation des mobiliers urbains d'information (MUI).

Ce sont ainsi près de 90 M€ inscrits au BP 2018 qui n'ont pas été exécutés du fait de facteurs techniques ou exogènes. Le BP 2018 retraité de ces éléments s'établit à 7 890,5 M€ en dépenses de fonctionnement. Par rapport à ce BP retraité, les dépenses de fonctionnement du BP 2019 sont en hausse de 0,3 %.

Le niveau des dépenses de fonctionnement est conforme aux normes issues de la contractualisation financière. En effet, la Ville s'est engagée dans la contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les

3 Le mécanisme et les effets de la facturation nette sont rappelés dans la partie I (cf. « dépenses sociales ») et la partie II (fiche « Action sociale ») du présent rapport.

années 2018 à 2022[4]. **Dans le cadre de cette démarche, la collectivité démontre que les fondamentaux de sa stratégie financière sont sains et maîtrisés dans la durée.**

4 Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

LE RESPECT DES NORMES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

La contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, repose sur deux normes fixées à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

- **la norme de dépenses**, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité hors péréquation progressent de moins de **1,14 %** chaque année, à partir du compte administratif 2017.

  Le champ des dépenses prises en compte, défini précisément dans le contrat, correspond aux dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation et après retraitement de divers agrégats techniques.

  Le respect de la norme s'apprécie à l'issue de l'exécution budgétaire, en comparant le compte administratif de 2017 avec ceux des années suivantes. Les conditions de l'exécution en 2018 assureront le respect de la norme.

  En 2019, les dépenses de fonctionnement visées par cette norme s'établissent à 6 418,9 M€, contre une norme fixée à 6 515,7 M€. La tenue de cette norme démontre la sobriété de la collectivité en dépenses de fonctionnement.

- **le maintien d'une durée de désendettement inférieure à 12 ans.**

  Comme pour la norme de dépense, le respect de cette norme s'apprécie en exécution.

  La durée de désendettement correspond au ratio dette / épargne brute.

  Pour 2019, la norme est respectée, avec une durée qui s'établit à 11,25 ans, démontrant que la stratégie de financement du programme de mandature est pleinement soutenable.

Les **dépenses de péréquation** atteindront 576,5 M€, en hausse de près de 5 % par rapport à l'exécution 2018. Cette prévision est comme chaque année très dépendante des dispositions qui peuvent être introduites par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances dont la discussion ne s'achèvera que postérieurement au vote du présent budget. À cet égard, il convient de relever que si les dépenses de péréquation ne sont pas incluses dans la norme de dépenses détaillée ci-avant, leur progression pèse naturellement sur l'épargne brute et donc sur la durée de désendettement de la collectivité.

La **dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par Paris devrait en revanche diminuer de 25 M€ par rapport à 2018**, du fait de l'écrêtement qui lui sera appliqué pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à la DGF. Elle devrait s'établir à 75 M€ en 2019, contre 100 M€ perçus en 2018.

Cette évaluation reste provisoire dans l'attente de la notification effective du montant de la DGF 2019 par l'État car les risques de baisse supplémentaire de DGF en cours de débat budgétaire au Parlement ne sont pas exclus.
Ainsi, l'effet-ciseau s'accroit l'année prochaine, conduisant à ce que les dépenses de péréquation atteignent quasiment le montant des dotations perçues par la collectivité.

Évolution des dépenses de péréquation et des dotations reçues depuis 2010 (en M€)

La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait augmenter par rapport à 2018, pour s'établir à 192 M€. Les ressources du FPIC au niveau national devraient rester stables, à 1 milliard d'euros, et la contribution de Paris représentera dans ces conditions 19 % du montant du fonds.

De plus, la contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** est estimée à 191 M€ en 2019, soit une hausse de 10 M€ par rapport au montant notifié en 2018.

La collectivité parisienne contribuera également au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28 M€ en 2019, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport au montant notifié en 2018, ainsi qu'au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** pour 19 M€, soit un niveau stable par rapport à celui notifié en 2018.

Enfin, la contribution de la Ville aux **deux fonds de péréquation des DMTO**[5] atteint 146 M€, en hausse de 15 M€ par rapport au BP 2018. Cette hausse résulte de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée entre les exercices 2017 et 2018.

5 Paris contribue à hauteur de 122 M€ au fonds national de péréquation des DMTO, et pour 24 M€ au fonds de solidarité des DMTO. Le premier fonds bénéficie aux départements dont le revenu par habitant, ou le potentiel financier par habitant, sont inférieurs à la moyenne des départements. Le second a plus spécifiquement pour but de réduire les inégalités entre les départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (PCH, APA et RSA). Ces fonds ont été instaurés respectivement par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, et la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Les dépenses de personnel de la collectivité s'élèvent à 2 449,7 M€, soit une hausse de 0,4 % par rapport au BP 2018 et de l'ordre de 1,9 % par rapport à l'exécution prévisionnelle 2018.

En effet, l'exécution des dépenses de personnel devrait s'établir à un niveau de plus de 35 M€ inférieur au BP 2018, du fait notamment du report sur 2019 de l'application de la réforme « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et de la diminution des dépenses liées aux contrats aidés, ces deux facteurs résultant de décisions prises par l'État. D'autre part, les dépenses liées au transfert des agents de la Préfecture de police dans le cadre de la réforme du Statut de Paris ont été moins dynamiques que le niveau retenu pour la construction du BP 2018.

Cette progression résultera, pour environ 60 % de son total, de facteurs exogènes à la collectivité. La reprise de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières Rémunérations » (PPCR) décidée par l'État après une année de gel en 2018, la progression spontanée de la masse salariale – appelé effet glissement vieillesse technicité (GVT) – ou l'organisation des élections européennes de 2019 en constituent les principaux facteurs.

L'évolution de la masse salariale sera également le résultat de mouvements d'emplois qui traduisent les priorités de la collectivité (propreté et nettoiement, renforcement des politiques sociales, notamment d'aide sociale à l'enfance, ouverture d'équipements dans le domaine de la petite enfance ou de la culture, etc.) et les grands axes de la politique de ressources humaines de la collectivité (notamment la politique de reconversion des agents inaptes ou qui risqueraient de le devenir).

À périmètre constant, les dépenses de personnel s'établissent à 2 445,8 M€, en progression de 0,5 %.

Des effets de périmètre, neutres budgétairement sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité, sont à prendre en compte pour + 3,9 M€. Ils sont liés à la création de la régie personnalisée de l'école du Breuil, à la réintégration du budget annexe du fossoyage au sein du budget général et à l'imputation, sur le budget général, des dépenses de personnel liées au RSA.

La collectivité parisienne ayant opté pour le vote par fonctions, les dépenses de personnel sont restituées selon ce nouveau cadre dans le présent rapport. Pour faciliter la comparaison entre les exercices 2018 et 2019, le tableau ci-après restitue les montants au format du rapport budgétaire 2018, présenté par natures, et au format du présent rapport, présenté par fonctions.

	BP 2018		BP 2019	
Mode de présentation des dépenses de personnels	**par natures**	**par fonctions**	**par natures**	**par fonctions**
Dépenses de personnel	2 416,4	2 416,4	2 421,7	2 421,7
Rémunération des collaborateurs de groupes d'élus	3,4	3,4	3,5	3,5
Frais de mission et de déplacement sur paie		0,9		0,9
Indemnités des élus		17,4		17,7
Indemnisation des instituteurs et des assistantes maternelles		2,1		2,1
Décharges de classe	15,0	0,0	12,0	
Autres dépenses des directions opérationnelles	8,5		8,5	
Bourses	0,5			
Sous-total "Périmètre constant"	**2 443,8**	**2 440,1**	**2 445,7**	**2 445,8**
Dépenses de personnel liées au RSA			5,4	5,4
Création de la régie personnalisée de l'école du Breuil			- 4,5	- 4,5
Suppression du BAF			3,0	3,0
Sous-total "Mesures de périmètre"	**0,0**	**0,0**	**3,9**	**3,9**
TOTAL Général	**2 443,3**	**2 440,1**	**2 449,6**	**2 449,7**

Les dépenses sociales s'établissent à 1 713 M€, en retrait de 3 % par rapport au BP 2018, du fait principalement de la réforme de la facturation nette détaillée ci-après.

L'inscription au titre du revenu de solidarité active (RSA) est fixée à 352 M€ pour la part allocations, en diminution de 5 M€ par rapport au BP 2018. Cette inscription tient compte de la baisse du nombre de bénéficiaires observée depuis 2016, en lien avec l'amélioration de la situation économique. Cette inscription est construite sur une hypothèse de 59 500 bénéficiaires en 2019 contre 61 500 bénéficiaires en 2018. Elle intègre également une revalorisation de l'allocation à hauteur de l'inflation constatée.

L'aide sociale aux personnes handicapées s'établit à 244 M€, en recul de 14 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par la prise en compte de l'impact de la réforme de la facturation nette sur les frais d'hébergement des personnes handicapées (15 M€), ce mode de facturation prévoyant que les bénéficiaires règlent le montant de leur participation directement auprès des établissements d'hébergement et non plus auprès de la Ville de Paris qui les leur refacturait. Cette réforme, neutre en solde, a ainsi des effets à la baisse à la fois sur les dépenses et sur les recettes d'hébergement des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établit à 274 M€ au BP 2019. Cette inscription est en diminution de 7,6 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution résulte pour 3,3 M€ de la réduction des dépenses de prise en charge hôtelière au titre de l'ASE, géré par le Samu Social, ainsi que de la fermeture définitive de l'internat scolaire de Coye-la-Forêt (2,4 M€). La dépense de prise en charge des frais d'hébergement des jeunes admis à l'ASE s'élève à 197 M€, en retrait de 1,4 % par rapport au BP 2018. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020, et prend en compte la stabilisation du nombre de jeunes pris en charge, soit en moyenne 4 900 jeunes,

dont 1 350 mineurs non accompagnés (MNA) par an. Cette inscription prend également en compte le développement de l'hébergement dans le secteur diffus, permettant de favoriser l'accompagnement vers l'autonomie.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 242 M€ au BP 2019, en diminution de 48 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse porte pour 44 M€ sur la prise en charge des dépenses d'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale, résultant essentiellement, comme pour les personnes handicapées, de la réforme de la facturation nette. Mais dans le cas des personnes âgées, elle tient également compte de la baisse tendancielle observée depuis quelques années.

La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) est fixée à 368 M€, en hausse de 18 M€ par rapport à 2018, sous l'effet notamment de l'évolution de la masse salariale de l'établissement public (GVT et mesures exogènes au même titre que la Ville) et de la suppression de la participation financière des bénéficiaires du Pass Paris Séniors et du Pass Paris Access' dont l'impact en année pleine interviendra en 2019.

L'ensemble des mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Le montant des charges à caractère général baisse de 24 M€ par rapport au BP 2018 pour s'établir à 792 M€. Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse de 9 M€ des dépenses relatives au stationnement de surface suite à la réforme du statut de Paris et à la municipalisation du stationnement ;
- la diminution de 3 M€ des dépenses d'acquisition foncière pour le logement du fait de la bascule en section d'investissement des crédits d'honoraires liés au compte foncier logement ;
- la poursuite de l'effort de rationalisation des baux gérés par la collectivité parisienne et des opérations d'optimisation des implantations administratives, mis en évidence par la baisse des dépenses de logistique et de gestion immobilière de la collectivité (0,7 M€).

L'ensemble des mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les contributions de la collectivité parisienne augmentent de 4 M€ par rapport au BP 2018, pour atteindre 708 M€ :

- la contribution versée à **Ile-de-France Mobilités (IDFM)** est fixée à 387,7 M€, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2018, mais stable par rapport à l'exécution 2018 ;
- la **contribution à la Préfecture de Police** s'élève à 215,7 M€, soit une baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par la diminution des frais de fonctionnement de la Préfecture de police consécutive à la réforme du statut de Paris et qui avait fait l'objet d'un rebasage au budget supplémentaire de 2018. Au sein de ce montant, la contribution versée à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'élève à 87 M€, en stabilité par rapport au BP 2018 ;
- la **contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères** (SYCTOM) s'élève à 104,7 M€, en ligne avec l'exécution 2018, mais en

hausse de 2,6 M€ par rapport au BP 2018, afin de faire face à une augmentation attendue des tonnages des déchets collectés, concernant notamment les encombrants.

Le montant total des **subventions de fonctionnement versées aux associations, aux personnes et aux autres organismes de droit privé** est de 274 M€, en progression de 14 M€ par rapport au BP 2018.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse des subventions et participations versées au titre de l'ASE et en faveur de l'accueil des personnes réfugiées (+2 M€ par rapport au BP 2018). 2 M€ supplémentaires sont également consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion. D'autre part, les subventions aux crèches associatives s'établissent à 55 M€, soit une hausse de 2 M€ par rapport au BP 2018, et permettent de financer l'ouverture de 660 nouvelles places en 2019 ainsi que l'impact en année pleine des nouvelles places créées en 2018.

Les subventions de fonctionnement se répartissent conformément au graphique ci-dessous.

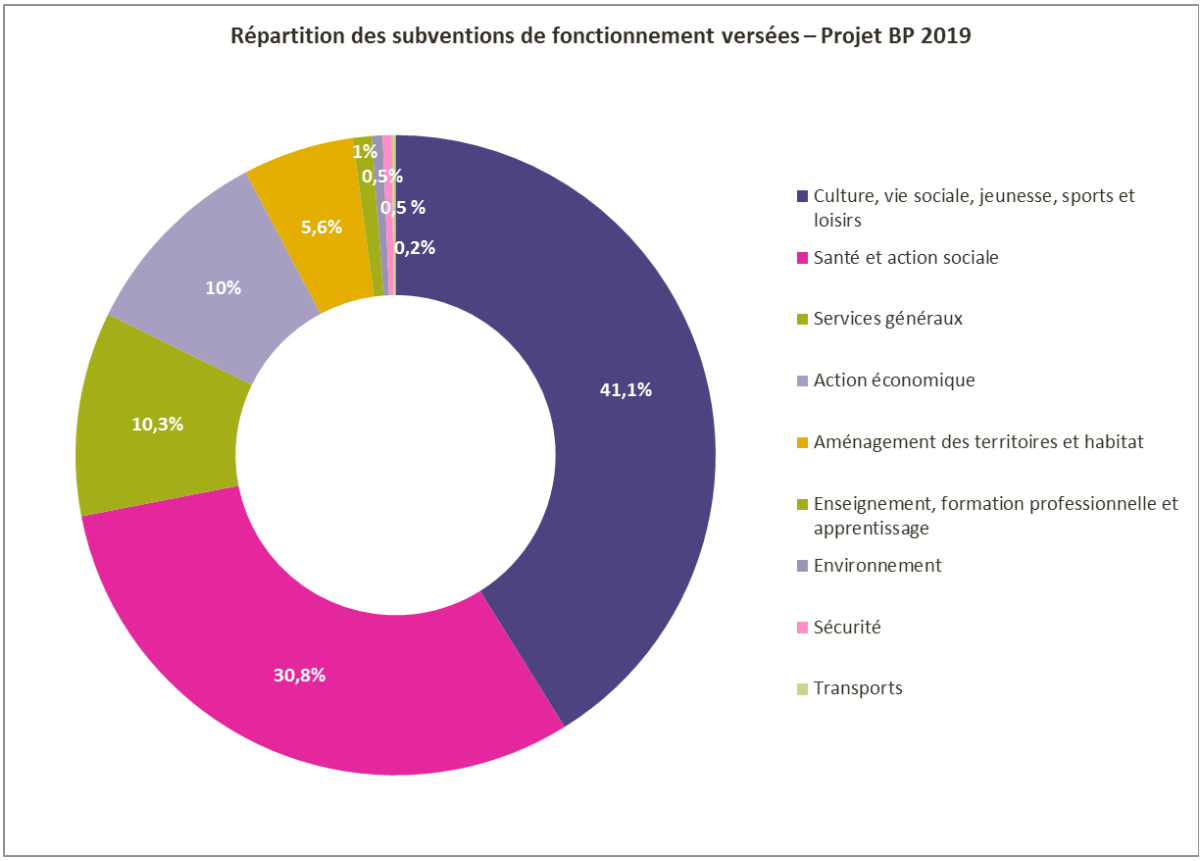

Enfin, les **frais financiers** sont estimés à 148 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au BP 2018, compte tenu de la variation prévisionnelle de l'encours de dette.

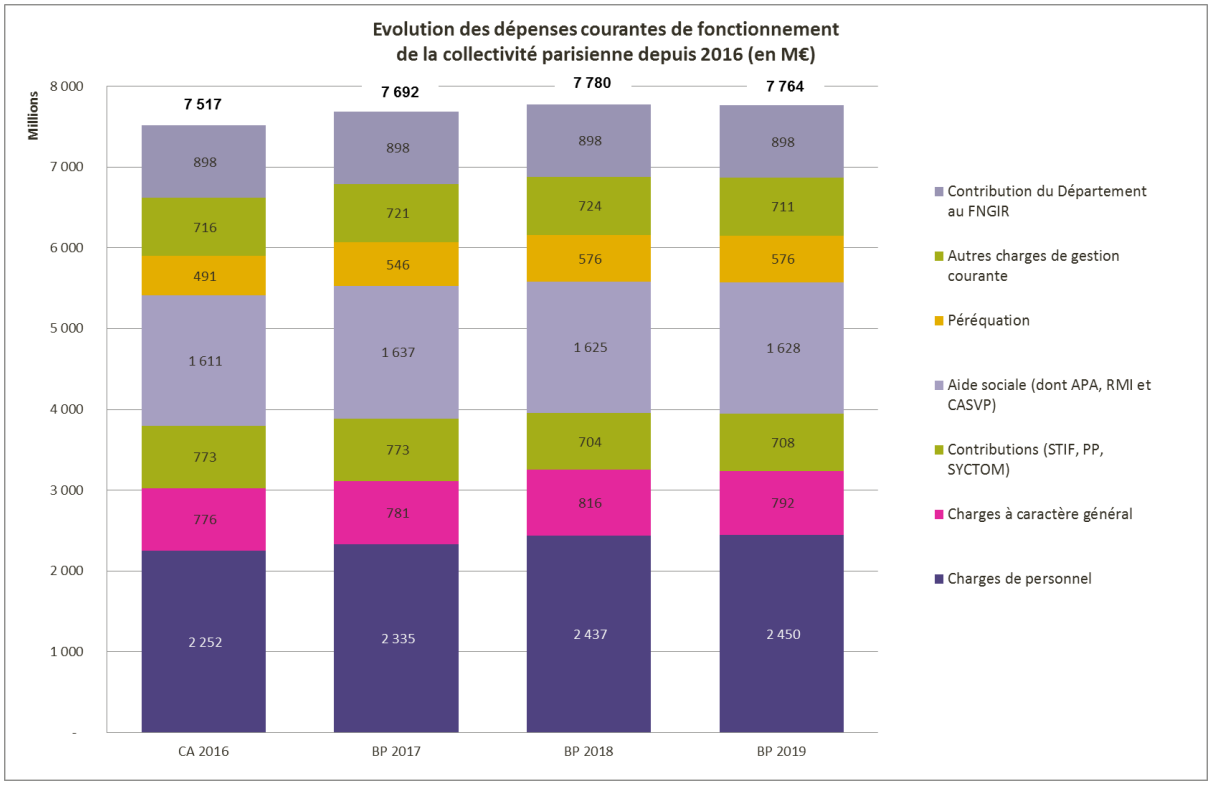

2.2.2 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2019 sont estimées à 8 486 M€, en légère contraction de 0,2 % par rapport au BP 2018 (8 501 M€).

Les contributions directes progresseraient de 2,1 % par rapport au BP 2018, à taux d'imposition constants, pour atteindre 2 712 M€.

Les **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFPNB)** devraient progresser de 2,3 %, soit une hausse de 23,1 M€ par rapport au BP 2018, sous l'effet de plusieurs facteurs. La revalorisation des valeurs locatives sera différente suivant le type de local considéré : les bases des locaux d'habitation devraient connaître une évolution dynamique du fait de leur revalorisation par l'application du coefficient d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2017 et novembre 2018, fixé à + 1,6 % dans le projet de loi de finances pour 2019.

Les bases des locaux professionnels devraient en revanche diminuer (- 1 % à Paris) compte tenu des modalités envisagées par l'État pour la mise à jour permanente des tarifs des locaux révisés, applicables à compter de 2019.

La progression physique des bases devrait rester modérée avec une progression attendue de + 0,7 % par rapport aux bases constatées en 2018. Cette estimation tient compte de la dynamique des retours à imposition des locaux ayant jusqu'alors bénéficié d'une exonération temporaire de taxe foncière.

La TFPNB devrait quant à elle continuer de diminuer de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.
Enfin, la fusion de la Commune et du Département de Paris au 1er janvier 2019 n'est accompagnée d'aucune modification des taux applicables aux parts communale et départementale de la taxe foncière.

Le produit de la **taxe d'habitation (TH)** devrait progresser de 0,1% par rapport au BP 2018. Cette évolution résulte de deux mouvements contraires. D'une part, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est attendu en baisse de 4,6 % (- 2,9 M€) par rapport au BP 2018, du fait de la diminution de cette catégorie de logements. D'autre part, la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait progresser de 0,5 % par rapport au BP 2018.

La **cotisation foncière des entreprises (CFE)** devrait diminuer de 0,7 M€ par rapport au BP 2018, compte tenu des modalités envisagées par l'État pour la mise à jour permanente des tarifs utilisés pour évaluer les valeurs locatives des locaux professionnels, et applicables à compter de 2019 (- 1 % à Paris). Le produit de CFE s'établirait ainsi à 324,7 M€ en 2019, ce montant intégrant la perte d'environ 9,1 M€ liée à l'entrée en vigueur de l'exonération de cotisation minimum pour les entreprises de moins de 5 000 € de chiffre d'affaires. Cette perte de recette fiscale sera compensée par l'État sous forme d'allocation compensatrice sur le même exercice.

Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux BP 2018 et 2019

(en millions d'euros)	**BP 2018**	**BP 2019**	**Évolution**
Taxe d'habitation (TH)	813,1	813,7	0,1%
Taxes foncières (TFPB ville et département, TFPNB)	1 023,1	1 046,1	2,3%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	325,4	324,7	-0,2%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	2,8	2,8	1,6%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	467,3	499,1	6,8%
Rôles supplémentaires[6]	25,3	25,0	-1,2%
Total fiscalité directe (hors compensation MGP)	**2 656,9**	**2 711,5**	**2,1%**

6 Le produit estimé des rôles supplémentaires de fiscalité directe diminue légèrement en 2019 (- 0,3 M€) du fait d'une mesure de la loi de finances rectificative n°2 pour 2017 (article 30) prévoyant l'absence de rôles supplémentaires sur les locaux professionnels pour les rectifications antérieures à l'année d'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, soit 2017.

Les taux pratiqués par la collectivité restent stables en 2019 et très nettement inférieurs à ceux de la moyenne nationale et des grandes villes françaises, comme l'indiquent les deux tableaux ci-dessous.

Les taux de fiscalité de la collectivité parisienne :

	Taux 2018	Taux 2019	taux moyen national 2017*
Taxe d'habitation (TH)	**13,38%**	**13,38%**	***24,47%***
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	**13,50%**	**13,50%**	***31,20%***
- dont ville	*8,37%*	*8,37%*	*21,00%*
- dont département	*5,13%*	*5,13%*	*16,36%*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	**16,67%**	**16,67%**	***49,46%***
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**16,52%**	**16,52%**	***26,29%***
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	**6,21%**	**6,21%**	***9,23%****

Taux 2018*	Bordeaux	Lyon	Marseille	Paris
Taxe d'habitation (TH)	**32,35%**	**29,76%**	**40,25%**	***13,38%***
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	**46,97%**	**29,81%**	**41,66%**	***13,50%***
- dont bloc communal (commune et groupement)	*29,51%*	*29,81%*	*26,61%*	*8,37%*
- dont département	*17,46%*	*0%**	*15,05%*	*5,13%*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	**94,15%**	**21,88%**	**27,77%**	***16,67%***
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**35,06%**	**28,62%**	**31,02%**	***16,52%***
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	**9,31%**	**6,79%**	**18,10%**	***6,21%***

** Extrait de la collection fiscalité du « Cabinet FSL » sur la fiscalité en 2018 des grandes collectivités locales.*
*** La part du département a été transférée à la Métropole du Grand Lyon en 2015, l'ancien taux est donc fusionné.*

Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** devrait s'élever à 484 M€, soit une progression de 8 M€ à taux constant entre le BP 2018 et le BP 2019. Le dynamisme du produit de cette taxe, assise sur la même base d'imposition que la taxe foncière sur les propriétés bâties, s'explique par :

- la revalorisation nominale des bases d'imposition, de -1,0 % pour les locaux professionnels et de + 1,6 % pour les locaux d'habitation ;
- une hypothèse de croissance des bases physiques de + 0,75 %.

Montant des recettes de TEOM et de taxe de balayage

(en millions d'euros)	BP 2018	BP 2019	*Évolution BP18 / BP19*
TEOM - rôle général	**475,7**	**484,0**	*1,7%*
TEOM - rôle supplémentaire	**0,6**	**0,6**	*0,0%*
TEOM -total	**476,3**	**484,6**	***1,7%***
Taxe de balayage	**104,0**	**104,3**	***0,3%***

TOTAL	**580,3**	**588,9**	***1,5%***

Les attributions de compensation (AC) liées aux transferts de fiscalité à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2016 et à la région Ile-de-France depuis 2017 sont figées en valeur et représentent 1 456 M€.

Le montant que versera la MGP en 2019 est donc identique à celui versé en 2018 et s'établit à 527 M€ pour la part « fiscalité » et 453 M€ pour la part « compensation part salaires » (CPS). L'AC versée par la région Ile-de-France au titre du transfert de 25 points de CVAE départementale s'établira à 475 M€ en 2019, comme en 2018.

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 480 M€ au BP 2019. L'évolution du produit de la fiscalité immobilière devrait rester positive en 2019, malgré la diminution du nombre de transactions observée en 2018. En effet, si le nombre de ventes recule par rapport à 2017 sur les dix premiers mois de l'exercice 2018, les recettes de fiscalité immobilière progressent de 0,64 % sur cette période par rapport à 2017.

L'inscription des **droits de stationnement** s'établit à 334 M€, en stabilité par rapport au BP 2018. Ce montant est fondé sur une progression du taux de respect qui était de moins de 10 % avant la réforme du stationnement.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 70 M€, en baisse de 1 % par rapport au BP 2018 (71 M€).

Les **autres impôts et taxes** atteignent 103 M€, dont 90 M€ au titre de la **taxe de séjour**, soit une augmentation de 14,1 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par la modification des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019, décidée par le Conseil de Paris en juillet 2018 afin d'assurer davantage d'équité entre hébergeurs classés et non classés. En effet, les dispositions antérieures ne permettaient de taxer les hébergements non classés que selon un tarif par personne et par nuit, inférieur au tarif applicable à la plupart des hébergements classés. La loi de finances rectificative pour 2017 a introduit la possibilité pour les collectivités territoriales d'instaurer une taxe de séjour sur les hébergements non classés ou en attente de classement selon un pourcentage du prix de la nuit fixé au plus à 5 % (dans la limite du tarif applicable aux hébergements 4 étoiles). La collectivité a délibéré en 2018 pour adopter à compter de 2019 la mise en place de cette taxe proportionnelle au taux de 5 %.

Le montant total des dotations s'élèverait à 158 M€ au BP 2019, contre 182 M€ notifiés en 2018, soit une diminution de 25 M€ (- 14 %). La **diminution des dotations est portée principalement par la DGF, qui est attendue à 75 M€, en baisse de 25 M€ par rapport au montant notifié en 2018,** du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale. Il ne s'agit que d'une estimation dans l'attente du vote définitif des dispositions de la loi de finances pour 2019.

Les dotations comprennent des **compensations des exonérations de fiscalité** versées par l'État afin de compenser les pertes de recettes pour les collectivités des exonérations qu'il accorde en matière de fiscalité directe. L'inscription au BP 2019 intègre notamment la compensation de l'exonération de CFE instituée par la loi de finances initiale pour 2018 pour les entreprises qui génèrent moins de 5 000 € de chiffre d'affaires annuel.

Les recettes perçues au titre des **compensations des transferts de compétences de l'État** s'élèvent à 351 M€, contre 346 M€ au BP 2018, soit une augmentation de 5 M€. Cette prévision tient compte d'une meilleure exécution en 2018 des recettes issues de la part de TSCA (taxe spéciale sur les contrats d'assurance) versée à la Ville de Paris au titre des transferts de compétences issus de la loi relative aux libertés et responsabilités locales[7].

L'attribution du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),** attendue en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, devrait s'élever en 2019 à **8,5 M€,** soit un niveau stable par rapport au BP 2018.

Les **produits d'exploitation** seraient en hausse de 10 M€ pour atteindre 489 M€ au BP 2019. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des recettes liées aux places de crèches en régie ainsi que par l'augmentation attendue du niveau de recettes perçues au titre des forfaits post-stationnements (FPS). La fiche « Transports » du présent rapport détaille cette évolution.

Les participations de l'État, d'autres collectivités et d'autres tiers atteignent 275 M€, en baisse de 14 M€ par rapport au BP 2018, principalement du fait de la diminution de 9,6 M€ des participations de l'État, en raison de la réduction du nombre d'agents concernés par le dispositif des contrats aidés.

Les autres recettes courantes de fonctionnement s'établissent à 580 M€, en baisse de 196 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de 70 M€ des recettes de loyers capitalisés, du fait de la réduction du nombre de conventionnements. Cette évolution est précisée dans la fiche « Aménagement des territoires et habitat » du présent rapport.

Cette évolution s'explique également par la baisse des recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées, qui passe de 68 M€ à 21 M€ au BP 2019. Elle résulte principalement de la réforme de la facturation nette, les participations des bénéficiaires au titre de leurs frais d'hébergement étant désormais versées directement aux établissements.

Les **excédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 43 M€, du fait du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement.

Enfin, les **produits financiers** s'élèvent à 22,7 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.

7 Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

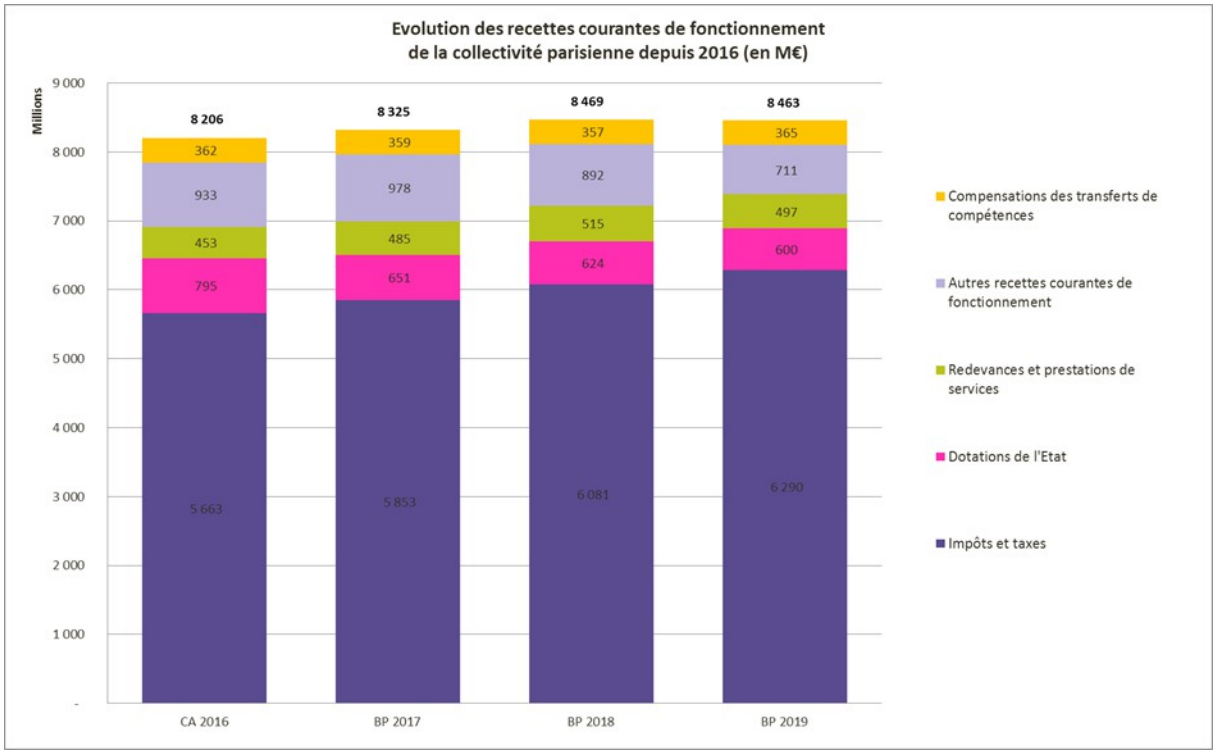

En cas de saturation de l'autorisation d'emprunt votée au BP 2019, la **dette bancaire et obligataire s'établirait au 31 décembre 2019 à un montant de 6 300 M€**, auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (103 M€) et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (119 M€).

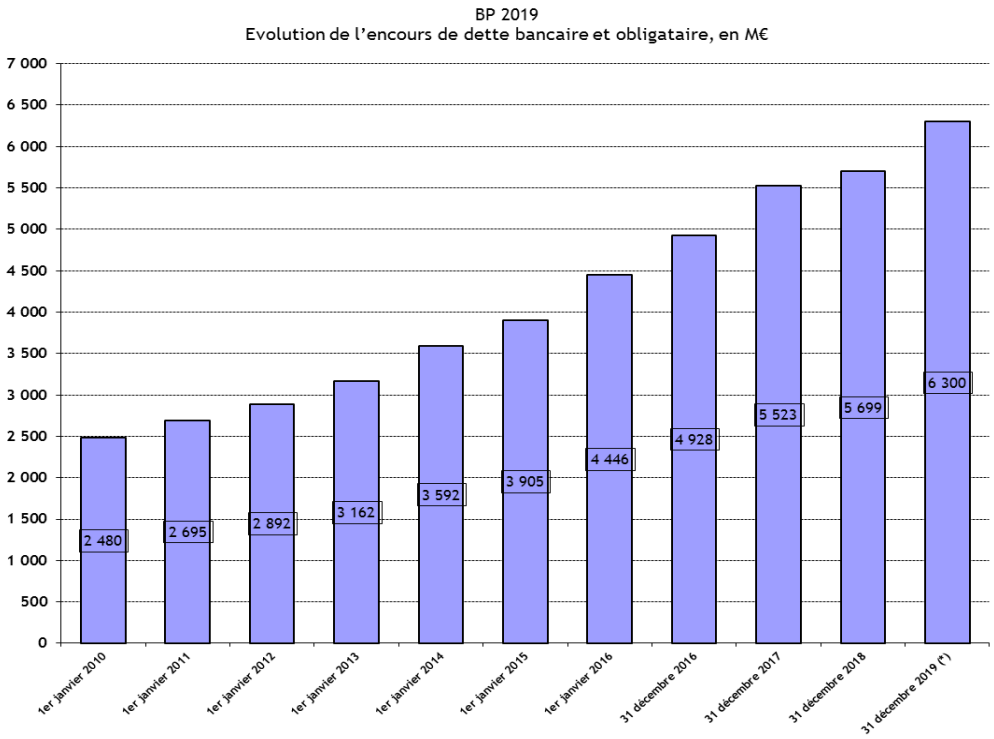

*Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse où l'on sature l'autorisation d'emprunt 2019.

II/ Présentation par politique publique

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas les crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes. Celles-ci sont décrites dans la partie IV du présent rapport.

PROPOS LIMINAIRES

Ventilation des dépenses par politique publique dans le BP 2019

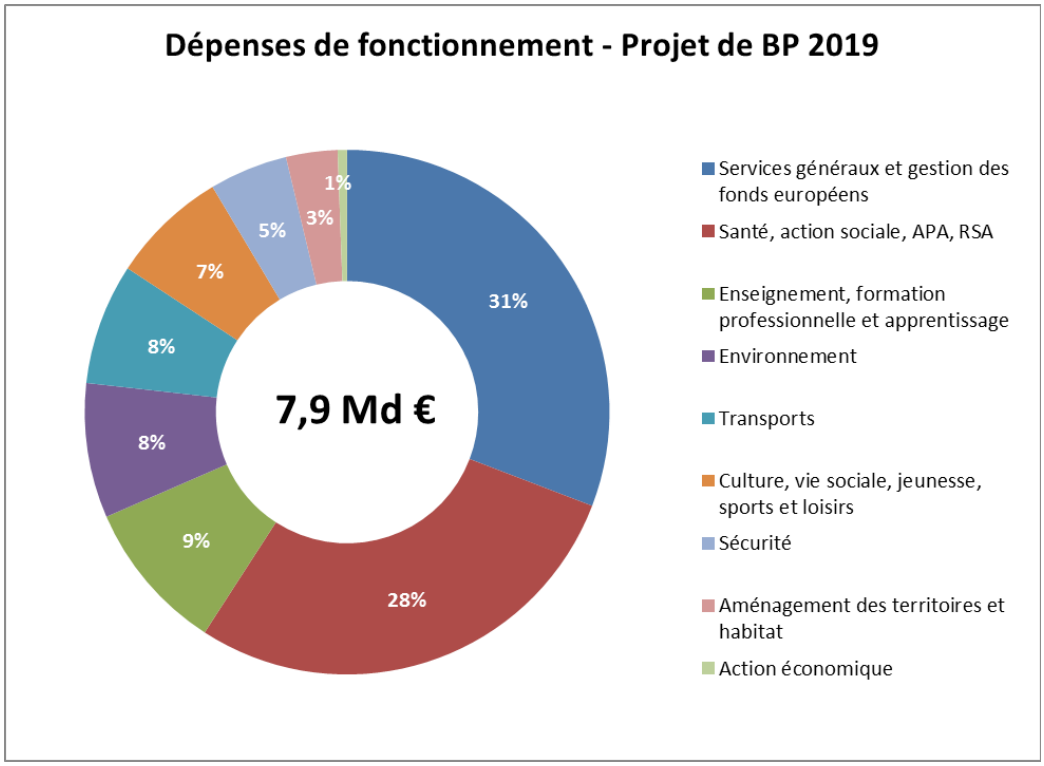

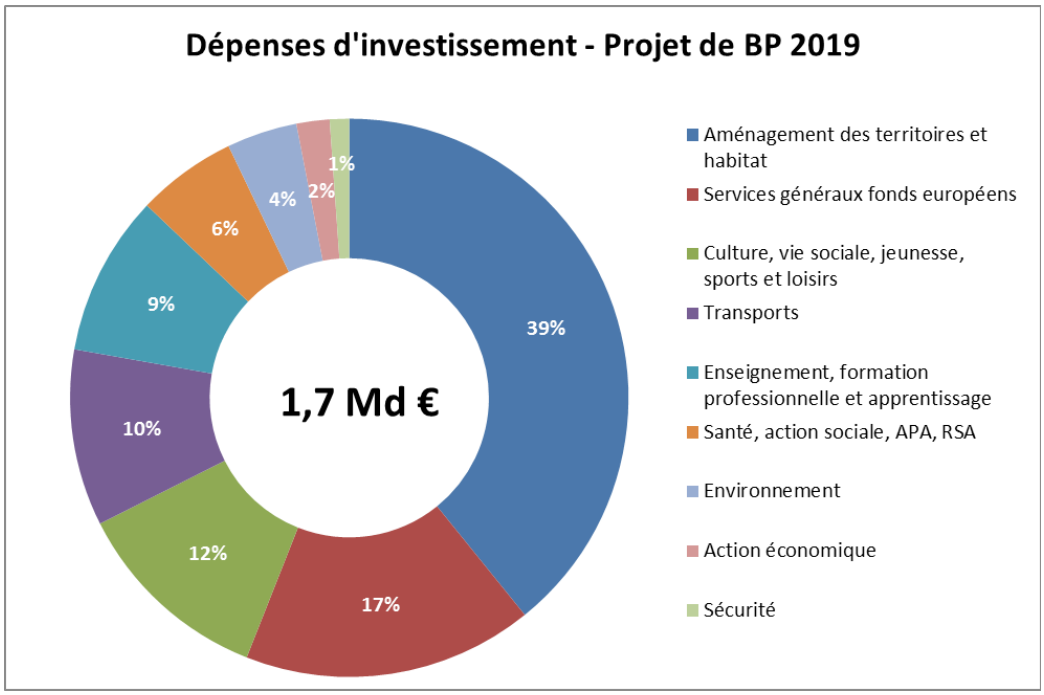

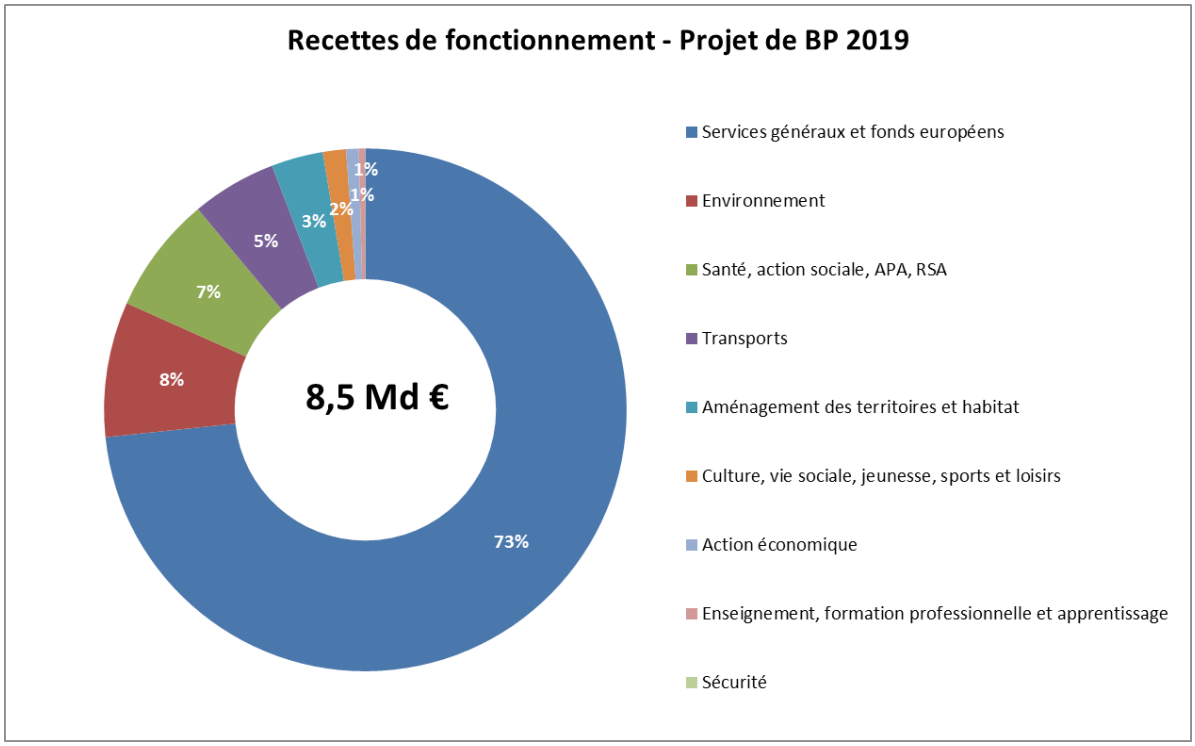
Recettes de fonctionnement - Projet de BP 2019
8,5 Md €
73%
8%
7%
5%
3%
2%
1%
1%
Services généraux et fonds européens
Environnement
Santé, action sociale, APA, RSA
Transports
Aménagement des territoires et habitat
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Action économique
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Sécurité

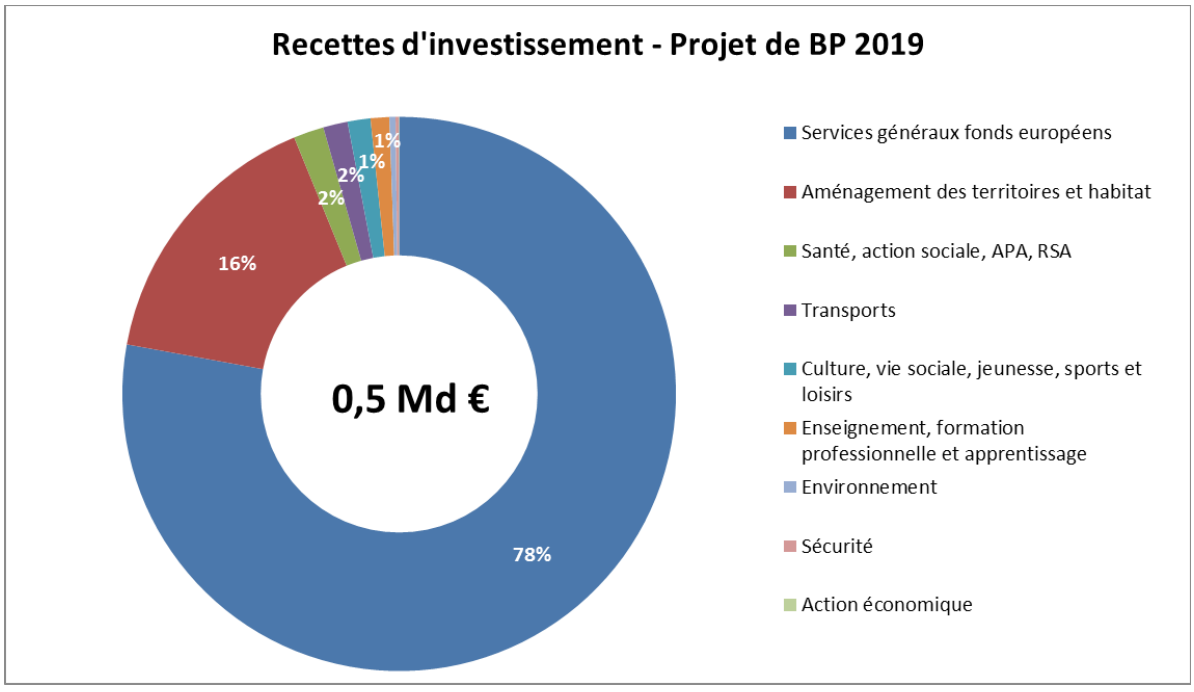
Recettes d'investissement - Projet de BP 2019
0,5 Md €
78%
16%
2%
2%
1%
1%
Services généraux fonds européens
Aménagement des territoires et habitat
Santé, action sociale, APA, RSA
Transports
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Environnement
Sécurité
Action économique

CORRESPONDANCE ENTRE LA PRESENTATION GENERALE (partie I) ET LA PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (partie II) DANS LE PROJET DE BP 2018

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(Montants exprimés en millions d'euros)

Dépenses de fonctionnement - Projet de BP 2019				
Vision par nature			**Vision par fonction**	
Charges de personnel	2 449,7		381,5	Sécurité
Charges à caractère général	791,2		739,6	apprentissage
Aide sociale	1 628,2		569,4	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Subventions et participations	488,4		2 240,2	Santé et action sociale
Contributions	708,1		251,2	Aménagement des territoires et habitat
Dépenses de péréquation	576,5		45,3	Action économique
FNGIR	898,2		656,9	Environnement
Autres charges de gestion courante	223,9		590,0	Transport
Charges financières	148,0		2 438,0	Services généraux
Total dépenses réelles de fonctionnement (a)	**7 912,1**		**7 912,1**	**Total dépenses réelles de fonctionnement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	**725,4**
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	466,8
Virement vers la section d'investissement (chapitre 023)	246,9
Opération Porte de Versailles	11,7
Total budgétaire (a) + (b)	**8 637,5**

Recettes de fonctionnement - Projet de BP 2019				
Vision par nature			**Vision par fonction**	
Impôts et taxes	6 289,8		1,3	Sécurité
Compensations des transferts de compétences	350,9		32,9	Enseignement, formation, professionnelle et
Dotations et transferts de fiscalité	478,1		120,9	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Subventions et participations	274,9		614,9	Santé et action sociale
Produits d'exploitation	489,6		272,0	Aménagement des territoires et habitat
Excédents de ZAC	42,9		66,1	Action économique
Autres recettes courantes de fonctionnement	536,9		709,4	Environnement
Produits financiers	22,7		445,9	Transport
			6 222,5	Services généraux
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	**8 485,8**		**8 485,8**	**Total recettes réelles de fonctionnement (a)**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	**151,7**
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	140,0
Opération Porte de Versailles	11,7
Total budgétaire (a) + (b)	**8 637,5**

Dépenses d'investissement - Projet de BP 2019				
Vision par nature			**Vision par fonction**	
Immobilisations incorporelles	53,1		19,2	Sécurité
Subventions d'équipement	423,8		158,8	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
Acquisitions	360,6		197,1	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Travaux	726,4		98,6	Santé et action sociale
Opérations pour compte de tiers	43,4		667,7	Aménagement des territoires et habitat
Prêts accordés	12,5		32,6	Action économique
Autres dépenses réelles d'investissement	84,5		69,6	Environnement
			174,2	Transport
			286,5	Services généraux
Total dépenses réelles d'investissement	**1 704,2**		**1 704,2**	**Total dépenses réelles d'investissement**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	**922,2**
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	292,4
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	121,0
Opérations équilibrées neutralisées	285,9
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Remboursements d'emprunt	223,0
Total budgétaire (a) + (b)	**2 626,4**

Recettes d'investissement - Projet de BP 2019				
Vision par nature			**Vision par fonction**	
Subventions et dotations reçues	263,7		1	Sécurité
Produits de cession des immobilisations	258,6		5,8	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
Opérations pour compte de tiers	6,8		7,1	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Remboursement de prêts	0,3		9,4	Santé et action sociale
Autres immobilisations financières	0		343,1	Aménagement des territoires et habitat
Autres recettes réelles d'investissement	0,6		0,1	Action économique
			1,9	Environnement
			7,6	Transport
			154,1	Services généraux
Total recettes réelles d'investissement	**530,0**		**530,0**	**Total recettes réelles d'investissement**

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

Neutralisations (b)	**2 096,4**
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	467
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	121,0
Opérations équilibrées neutralisées	438,2
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	824
Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)	246,9
Total budgétaire (a) + (b)	**2 626,4**

1) Sécurité

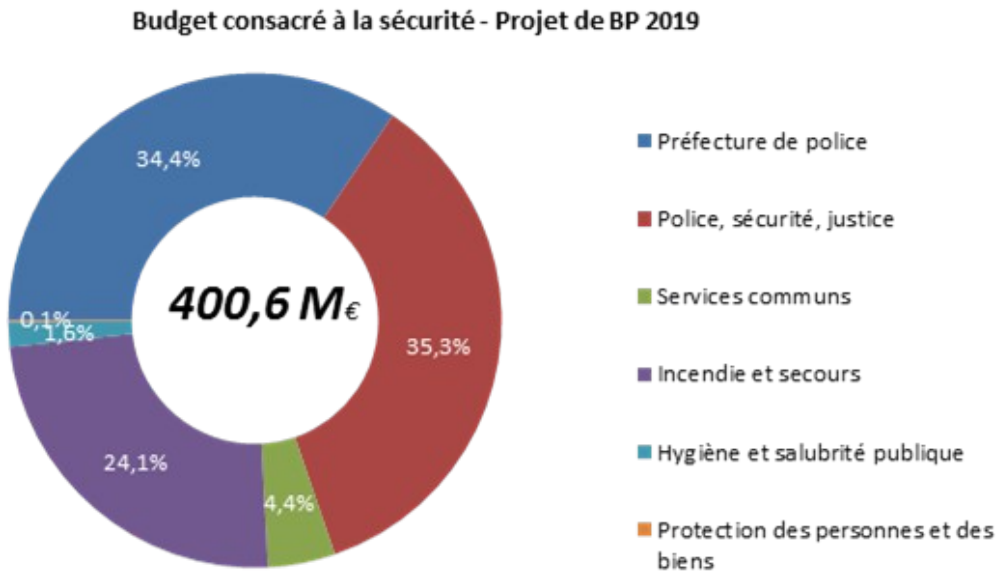

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement ***dont masse salariale***	394,8 *158,9**	381,5 *147,8*
Dépenses d'investissement	20,6	19,1
Recettes de fonctionnement	1,1	1,3
Recettes d'investissement	1	1

***L'exécution prévisionnelle 2018 atteindrait environ 144,3 M€ sur la fonction sécurité, inférieure à l'inscription BP 2018 compte tenu de la révision de l'estimation de l'impact du transfert des agents de la Préfecture de police.**

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 381,5 M€, dont 147,8 M€ au titre de la masse salariale.

S'agissant de la masse salariale, la prévision d'exécution pour l'année 2018 serait de 144,3 M€, un montant nettement inférieur à l'inscription au BP 2018, qui s'élevait à 158,9 M€. Cette différence importante s'explique, d'une part, par la difficulté à estimer avec exactitude la masse salariale correspondant au transfert de plus de 1 800 agents en provenance de la Préfecture de police et, d'autre part, par le fait que la Ville a été très rapidement en mesure

d’assurer la reconversion de 184 ASP en provenance de la préfecture de police, déclarés définitivement inaptes à leur fonction. Ces agents, dont l’état de santé ne permettait pas d’assurer des missions de sécurité sur la voie publique, ont été accompagnés dans la prise en charge de nouvelles missions dans d’autres directions, entrainant le transfert de leur masse salariale sur d’autres fonctions.

Compte tenu de ces éléments, les dépenses de masse salariale au titre de la sécurité inscrites au BP 2019 sont en hausse d’environ +3,3 M€ par rapport à l’exécution prévisionnelle 2018.

7 postes sont créés au BP 2019 à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) dont :

- 3 nouveaux postes d’intervenants sociaux dans les commissariats d’arrondissement pour finaliser le dispositif existant ;

- 3 postes pour le renforcement de l’Unité d’assistance aux sans-abri dans le cadre du plan d’action de réduction des risques liés à la toxicomanie ;

- 1 poste pour renforcer le bureau d’action contre les nuisances professionnelles, le transfert de cette compétence précédemment exercée par la Préfecture de police ayant conduit à une augmentation des demandes nouvelles à traiter.

Des transformations d’emplois permettent d’ajuster le schéma d’emplois aux besoins fonctionnels des directions sur le secteur de la sécurité, à la DPSP et à la Direction du logement et de l’habitat (DLH). Au total, 12 redéploiements sont effectués sur cette fonction. Compte tenu des créations, transferts (+6) et transformations (-1), le solde global sur la fonction est neutre.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité représentent 233,7 M€ au BP 2019. Hors crédits de l’enveloppe « résilience » qui sont désormais repartis au sein de fonction dès le BP (3,6 M€) et hors effets de périmètre de la subvention à la Préfecture de police et de la défense extérieure contre les incendies (DECI) (2 M€), le budget hors masse salariale augmente de 3,5 M€ par rapport au BP 2018.

Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution versée à la Préfecture de police s’élève à 215,7 M€ au BP 2019, contre 217,4 M€ au BP 2018. Cette diminution de 1,7 M€ s’explique par la diminution des frais de fonctionnement de la Préfecture de police consécutive à la réforme du statut de Paris, et qui avait fait l’objet d’un rebasage au budget supplémentaire 2018. Par ailleurs, il est convenu entre la Préfecture de police et la Ville de ne pas faire peser sur la contribution de la collectivité l’absence de compensation légalement prévue à l’augmentation de contribution sociale généralisée (CSG) des fonctionnaires militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

La part de la contribution relative au financement de la BSPP reste stable à 87 M€.

Hors contribution à la Préfecture de police, les dépenses au titre de la sécurité représentent
18 M€.

Les dépenses consacrées à la protection et la surveillance de l'espace public s'élèvent à 12,2 M€, en progression de 3,3 M€ par rapport au BP 2018. L'enveloppe allouée aux dépenses de **gardiennage des bâtiments et des espaces publics** est portée à 10,5 M€ (+ 2,3 M€), afin notamment de renforcer la sécurité des bâtiments administratifs et la surveillance du dispositif Paris Respire. Une subvention de 0,4 M€ au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) est également inscrite au BP 2019.

En matière de **prévention**, le BP 2019 prévoit 1,3 M€ de subventions consacrées à la « résilience » (sécurisation, formation aux premiers secours), l'aide aux victimes et la prévention de la radicalisation. Le solde de l'enveloppe « résilience » inscrite au BP 2018 sur la fonction sécurité (3,6 M€) est désormais ventilé au niveau de chaque direction et donc budgété sur d'autres fonctions.

Le BP 2019 alloue 88,8 M€ aux dépenses liées à la lutte contre les incendies et aux secours.

En plus des 87 M€ destinés au financement de la BSPP précédemment évoqués, 1,8 M€ sont inscrits pour la défense extérieure contre les incendies (DECI). Celle-ci est devenue une compétence municipale depuis l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie DECI.

Enfin, les dépenses de fonctionnement des **services communs** représentent 3,3 M€ au BP 2019, soit un montant équivalent au BP 2018.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,3 M€ au BP 2019, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Cette progression correspond à la refacturation à la société d'exploitation de la tour Eiffel (SETE) des prestations de sécurité assurée par la Ville dans les espaces élargis inclus dans le nouveau périmètre concédé.

Les autres recettes sont stables : subventions publiques versées à la collectivité parisienne pour soutenir les actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (0,1 M€) et au titre de l'hygiène et de la salubrité publique (1 M€).

Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement prévues pour la sécurité s'élèvent à 19,1 M€ en 2019, contre

20,6 M€ lors du BP 2018. Ce niveau de dépenses sera réévalué courant 2019 à l'issue de l'audit sécurité souhaité par la Maire.

Comme l'an dernier, 15 M€ sont dévolus à la Préfecture de police, pour la participation de la Ville aux travaux d'entretien de la Préfecture (9,3 M€) et de la brigade des sapeurs-pompiers (5,7 M€).

2 M€ sont également prévus pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI), en stabilité par rapport au BP 2018.

Concernant l'hygiène et la salubrité publique, 1,3 M€ seront consacrés aux travaux d'office dans les immeubles en péril.

0,6 M€ sont prévus pour les services communs, dépenses d'entretien des locaux et d'équipement en matériel, mobilier et télécommunication. Ce budget progresse de 0,5 M€ du fait de l'augmentation du nombre de sites gérés par la DPSP.

Enfin, les dépenses de sécurisation s'établissent à 0,2 M€ et sont consacrées à l'acquisition de matériel anti-intrusion et de surveillance.

Recettes

1 M€ de recettes d'investissement sont attendues pour la sécurité. Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres. Il s'affiche en stabilité par rapport au BP 2018.

2) Enseignement et formation

Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage - Projet de BP 2019

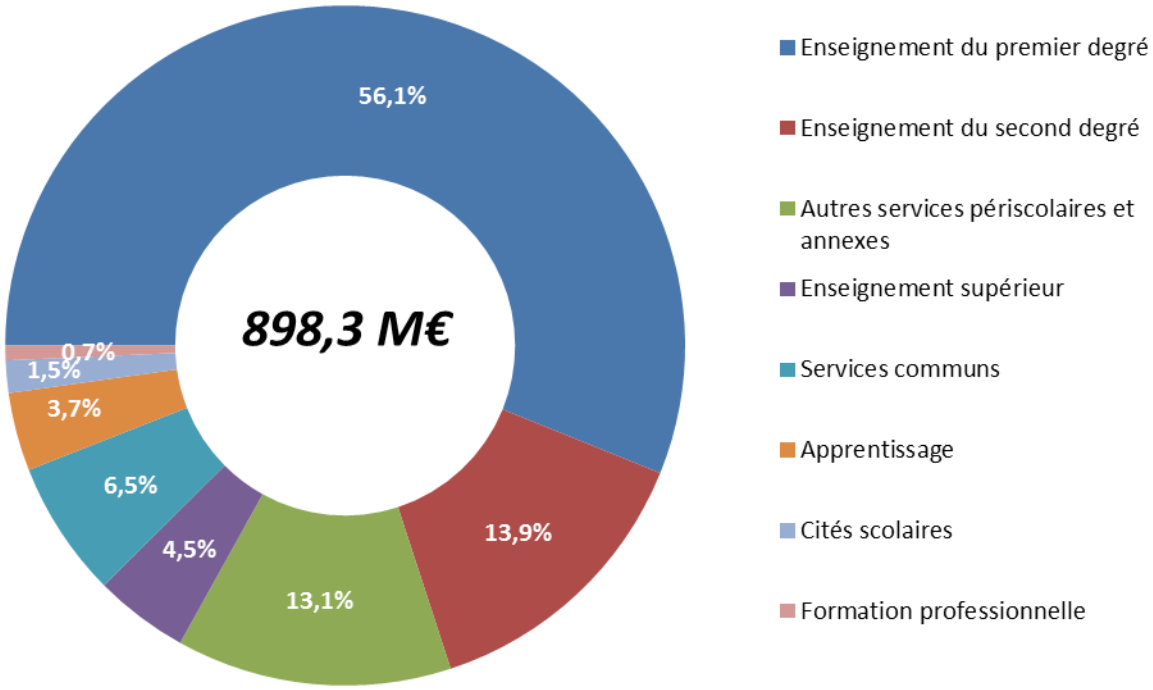

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement ***dont masse salariale***	745,8 M€ *507,6 M€*	739,6 M€ *503 M€*
Dépenses d'investissement	173	158,8
Recettes de fonctionnement	43,3	32,9 M€
Recettes d'investissement	6,3	5,8

Dépenses

Pour l'exercice 2019, le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement et à la formation s'élève à 739,6 M€, dont 503 M€ au titre de la masse salariale.

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique, 22 postes sont créés au titre des extensions et ouvertures d'équipements pour les écoles et collèges parisiens. 1 poste accompagnera l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs dans le cadre du Contrat enfance jeunesse. 9 créations sont actées à la Direction des affaires scolaires (DASCO) pour le nouveau Service de la restauration scolaire. 4 postes sont créés pour la pérennisation du dispositif des vacances Arc-en-Ciel.

Le déploiement des Responsables Educatifs Ville (REV) se poursuit dans les écoles avec la requalification de 60 emplois de catégorie C en catégorie B.

Sur cette fonction, la constitution de l'école du Breuil en régie personnalisée conduit à la suppression de 76 postes budgétaires et de 10 896 heures d'enseignement et de surveillance du budget de la Ville, ces postes étant portés à compter de 2019 par l'école elle-même. Les dépenses de personnel afférentes seront imputées sur la subvention de la Ville à l'école.

Sur cette fonction, 36 créations, 76 transferts liés à l'école du Breuil et 83 redéploiements sont proposés dans le cadre de l'évolution de la démographie scolaire.
Le solde de la fonction s'établit à -117 postes compte tenu également des transformations (+1) et transferts de postes (+5).

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 236,6 M€, en quasi stabilité par rapport au BP 2018**.

Elles regroupent les dépenses directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (127,8 M€), les dépenses transverses (services annexes et services communs (105,3 M€) et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (3,4 M€).

Au sein du premier ensemble (127 ,8 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 55,3 M€ au BP 2019.

Ce montant regroupe, d'une part, 11 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 2,8 M€ pour les **écoles maternelles,** 4,7 M€ pour les **écoles primaires** et 3,6 M€ au titre des **écoles polyvalentes**. Sur les classes regroupées, une augmentation de 1,7 M€ est proposée, principalement liée au financement d'un plan embellissement des établissements scolaires. Ce plan, de 2 M€, vise à intensifier l'entretien et la rénovation des écoles. Parallèlement, une baisse de 930 k€ est constatée sur la maintenance et les études pour tenir compte des niveaux d'exécution 2017 et 2018.

Il comprend d'autre part les **dépenses transverses de l'enseignement primaire,** dont l'inscription s'élève à 44,3 M€, en recul de 2,6 M€ par rapport au BP 2018. Elles regroupent notamment :

- les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (29,8 M€), en hausse afin de tenir compte de l'actualisation des effectifs ;

- la contribution versée par la Ville au ministère de l'Éducation nationale au titre des décharges de classes (12 M€), montant en baisse de 3 M€ par rapport au BP 2018 et qui permet désormais un financement à parité avec l'État ;

- les contrats de partenariat de performance énergétique (1,8 M€), soit 40 k€ en plus par rapport à l'exercice précédent afin d'être au plus près des dépenses réelles ;

- L'enveloppe allouée au dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires », dont le montant est maintenu au BP 2019 à hauteur de 0,6 M€.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 50,3 M€.

Parmi ces dépenses, le BP 2019 prévoit **41,5 M€** pour les **collèges**, soit une baisse de 3,4 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par une mesure de périmètre (les dépenses de « Restauration collèges autonomes et cités mixtes » étant transférées sur la destination restauration scolaire, cf. infra).

2,7 M€ sont consacrés aux **actions éducatives du second degré**, qui regroupent le dispositif « action collégiens » et les subventions en lien avec l'action éducative du second degré. Ce poste est stable par rapport au BP 2018.

6,4 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des **lycées municipaux,** dont
4,65 M€ au titre de la subvention de fonctionnement versée à la régie personnalisée de l'école du Breuil à la suite de sa création au 1er janvier 2019.

2,4 M€ sont inscrits pour les dépenses courantes de fonctionnement des **cités scolaires** (ensembles imbriqués collèges-lycées).

Enfin, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 22,2 M€ au BP 2019, en progression de 1,3 % par rapport au BP 2018. Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versés à l'ESPCI (École supérieure de physique et de chimie industrielle), 4,6 M€ à l'EIVP (École d'ingénieurs de la Ville de Paris) et 2,2 M€ aux écoles d'art. Enfin, le soutien à la vie étudiante représente 1,9 M€, en hausse de 0,3 M€.

Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 105,3 M€.

Parmi elles, les dépenses liées **à la caisse des écoles et à la restauration scolaire** représentent le principal poste de dépenses avec 82,6 M€. Ce montant est en progression de 6 % (+4,7 M€). Cette augmentation est liée notamment au transfert des dépenses « Restauration collèges autonomes et cités mixtes » depuis la destination « Collèges Publics ». 1,7 M€ de dépenses supplémentaires sont inscrits au BP 2019 à la suite du dialogue de gestion avec les caisses des écoles.

D'autre part, les **services annexes de l'enseignement** représentent 12,9 M€ au BP 2019, en baisse de 1,8 M€, conformément au nouveau marché sur les temps d'activités périscolaires et en tenant compte du niveau d'exécution 2017 et 2018. Les dépenses au titre des transports scolaires sont de 1,4 M€ au BP 2019, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique par la fin des transferts exceptionnels en cars dans le cadre de travaux de restructuration d'écoles.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** représentent 7,8 M€ au BP 2019, stables par rapport au BP 2018.

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,9 M€ en progression de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.

Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 3,4 M€, contre 3,6 M€ au BP 2018.

Au sein de ce budget, **l'apprentissage** représente 2,7 M€, montant stable par rapport à 2018. La diminution de 0,2 M€ correspond à la baisse de la subvention au fonds local emploi solidarité (FLES), en raison de la diminution du nombre d'agents en contrats aidés imposée par l'Etat.

La **formation professionnelle** représente pour sa part 0,6 M€. Cette inscription progresse légèrement par rapport au BP 2018 (+0,03 M€) du fait d'un réajustement des dépenses de location versées aux lycées municipaux accueillant des cours municipaux pour adultes.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 32,9 M€ au BP 2019, en baisse de 24,1 % par rapport au BP 2018.

Au sein de ce montant, les inscriptions au titre de **l'enseignement primaire** s'élèvent à 4,8 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2018, en raison de l'abandon en 2019 de la double inscription comptable recettes / dépenses pour les fluides dans les ensembles regroupant des écoles et des collèges. Jusqu'alors les collèges remboursaient les écoles primaires qui payaient les fluides. Avec la fusion du budget de la Ville et du Département, la double inscription est abandonnée.

Les recettes inscrites au BP 2019 au titre de **l'enseignement secondaire** représentent 3,5 M€, en diminution de 1,7 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par la création de la régie personnalisée de l'école du Breuil qui percevra directement les recettes de l'établissement.

Les autres recettes relatives **aux services annexes de l'enseignement** représentent 16,1 M€, en progression de 1,4 M€ par rapport au BP 2018.
Elles portent pour 6,4 M€ sur les temps d'activités périscolaires au titre de participations de l'État. 3,8 M€ sont également inscrits au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges. Enfin, les recettes au titre des classes découvertes représentent 5,9 M€, en progression de 0,5 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte des niveaux d'exécution 2017 et 2018.

Les participations de l'État en lien avec l**'apprentissage**, notamment au titre des emplois d'avenir, représentent 4,2 M€ au BP 2019, soit une inscription en diminution de 9,6 M€ par rapport au BP 2018. Cette diminution s'explique par la diminution du nombre de contrat aidé imposée par l'Etat.

Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** représentent 4 M€, en stabilité par rapport au BP 2018. Elles correspondent essentiellement aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** représentent 0,1 M€, en légère progression de 0,05 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte des niveaux d'exécution 2017 et 2018.

Enfin, les recettes perçues au titre des **services communs** représentent 0,06 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage représentent 158,8 M€.

L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 81,8 M€.

Plusieurs établissements sont en construction, notamment une école maternelle dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17ème arrondissement (2 M€) et la reconstruction d'une école élémentaire, Boulevard Davout dans le 20ème arrondissement (3,7 M€).

D'autres établissements font l'objet de rénovations importantes, comme le groupe scolaire Küss dans le 13ème arrondissement (1 M€), le groupe scolaire Saint-Merri dans le 4ème arrondissement (1 M€) ou encore l'Ecole Erlanger dans le 16ème arrondissement (2,7 M€).

En complément, 18,2 M€ sont consacrés à la rénovation énergétique des écoles, avec 200 écoles concernées par une deuxième phase d'amélioration thermique dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique (CPE).

L'entretien des établissements du premier degré s'élève à 38,8 M€. 3,6 M€ sont dédiés à l'achat de matériel et mobilier, 2,3 M€ aux dépenses informatiques, 1,5 M€ à l'amélioration des conditions de travail du personnel, 1,1 M€ pour les travaux de sécurité liés à la présence de plomb et d'amiante et 0,5 M€ pour l'application du plan climat dans les écoles.

L'enseignement du second degré mobilise pour sa part 42,6 M€, dont 35,6 M€ pour les collèges.

18,1 M€ sont ainsi inscris pour les travaux, notamment dans les collèges suivants : Maurice Utrillo (18ème) pour 5,5 M€, Claude Chappe (19ème) pour 4 M€, ou Courteline (12ème) pour 2,5 M€.
Les autres dépenses d'investissement dans les collèges s'élèvent à 17,5 M€, dont 12,1 M€ pour l'entretien et le subventionnement des collèges autonomes et 0,6 M€ pour le plan numérique des collèges.

Les lycées municipaux représentent une dépense de 6,5 M€, dont 3,5 M€ liés aux travaux dans les lycées Bachelard (13ème), Lucas de Nehou (5ème) ou Théophile Gautier (4ème). 1,2 M€ sont enfin alloués à l'école du Breuil.

À cela s'ajoutent 11,4 M€ alloués aux travaux dans les cités scolaires, dont 2 M€ pour la cité scolaire Gabriel Fauré (13ème), 0,6 M€ pour l'ensemble imbriqué Janson de Sailly (16ème) et 0,2 M€ pour celui de Henri IV (5ème).

D'autre part, les services périscolaire, d'hébergement et de restauration scolaire représentent 7,6 M€ dont 7,1 M€ pour les mises aux normes et travaux dans les cuisines scolaires et 0,5 M€ pour l'accueil périscolaire.

L'enseignement supérieur constitue le deuxième poste de dépense avec 13,3 M€.

Les principaux projets concernent la sécurisation de la Sorbonne (2 M€) ainsi que le versement d'une subvention d'équipement à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de Paris (2 M€). D'autres établissements font l'objet de travaux, comme la sécurisation du campus des Cordeliers (1 M€) ou de l'université Descartes (0,7 M€).

L’entretien et le soutien aux écoles d’art représente 1 M€, auquel s’ajoutent 1,2 M€ mobilisés pour l’école Estienne au titre du schéma directeur de mise en accessibilité.

1,8 M€ sont également dévolus à la vie étudiante, notamment via une subvention de 1,3 M€ versée au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

La formation professionnelle représente une dépense de 0,1 M€ pour le soutien aux cours municipaux pour adultes.

Enfin, les services communs de l’enseignement mobilisent 2 M€.

Recettes

5,8 M€ sont inscrits en recettes d’investissement sur la fonction enseignement, la formation professionnelle et l’apprentissage, au titre de la dotation départementale des collèges.

3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - Projet de BP 2019

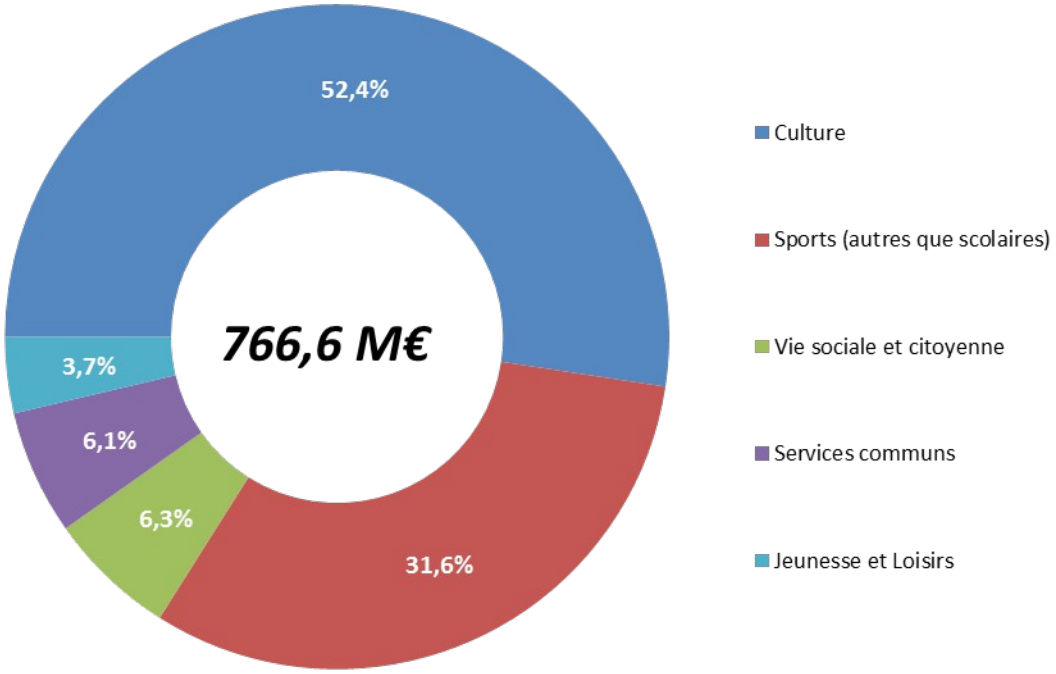

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement ***dont masse salariale***	552,2 M€ *298,2 M€*	569,4 M€ *307,2 M€*
Dépenses d'investissement	214,6 M€	197,1 M€
Recettes de fonctionnement	120 M€	120,9 M€
Recettes d'investissement	39,5 M€	7,1 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2018, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève à 569,4 M€, dont 307,2 M€ au titre de la masse salariale.

37 postes sont dédiés au domaine culturel :

- 24 postes ainsi que 2 630 heures de vacations supplémentaires sont créés pour les conservatoires municipaux avec l'ouverture du nouveau conservatoire du 14ème arrondissement, la montée en charge, la réforme et le renforcement administratif des conservatoires.

- Dans le secteur des bibliothèques, 11 postes sont créés dont 8 pour l'ouverture dominicale de 2 établissements et 3 nouveaux postes pour le volant de remplacement mis en place en 2018. La poursuite de la reprise du Fonds Roger Viollet se traduit par 2 créations de postes au titre des changements de périmètre.

12 nouveaux postes d'agent de surveillance de Paris en reconversion sont transférés à la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) sous la rubrique « vie sociale » de la présente fonction, dont 4 pour le 3975 et 8 pour COMEDEC.

Concernant les politiques sportives, 14 postes sont créés à la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) pour l'extension des équipements suivants : TEP rue Olivier Métra et centre sportif Nakache (20ème), gymnase Charcot rue du Chevaleret, avenue de France (13ème) et gymnase 122 Poissonniers (18ème).

1 création est également actée pour la gestion des outils numériques de la DJS.

Au total, 52 créations et 16 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction. Compte tenu des différents mouvements incluant transformations et transferts (+14 postes), le solde est de +50 postes sur la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 262,2 M€ au BP 2019.

Le budget consacré à la **culture** s'élève à 178,6 M€ au BP 2019, en hausse de 2% par rapport au BP 2018.

Les dépenses relatives au **théâtre,** essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 89 M€ au BP 2019, en hausse de 4,9 M€ par rapport au BP 2018. La part de ces dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 43,7 M€ au BP 2019, en hausse de 2,7 M€ par rapport au BP 2018. Celle consacrée au soutien à l'expression musicale représente 45,3 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte de la réouverture du Théâtre du Châtelet en septembre 2019.

Avec 56 M€ prévus au BP 2019, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en hausse de 3 M€ par rapport au BP 2018, pour tenir compte de la réouverture prévue des musées Carnavalet et de la Libération. Ces dépenses sont consacrées exclusivement à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM).

20 M€ sont alloués au BP 2019 aux **activités artistiques et manifestations culturelles**, soit une diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2018, du fait du basculement en section d'investissement d'une partie des subventions. 7,5 M€ sont consacrés aux subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs, 6,9 M€ au titre des arts visuels, 2,6 M€ au titre de l'action culturelle et 1,7 M€ pour l'organisation de la « Nuit Blanche ». Enfin, 1,3 M€ sont consacrés aux frais de fonctionnement des conservatoires.

6,9 M€ seront consacrés en 2019 à la conservation du **patrimoine culturel**, répartis entre 2,3 M€ de subventions, 3,6 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, dont 0,9 M€ inscrits spécifiquement au BP 2019 pour les fontaines patrimoniales, 0,4 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique et 0,7 M€ pour le budget « Mémoire ».

4,3 M€ seront par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques** et des médiathèques au BP 2019.

2 M€ sont dédiés au **cinéma**, en baisse de 4,1 M€ par rapport au BP 2018, dans la mesure où la subvention au Forum des Images qui accueille l'école de création numérique « TUMO » est inscrite désormais sur la fonction « Action économique » (effet de périmètre).

Le service des **archives** dispose d'un budget 2019 de 0,3 M€, stable par rapport à 2018.

**

Les dépenses dédiées au **sport** représentent 56,8 M€ au BP 2019, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2018.

22,1 M€ sont attribués aux **manifestations sportives** en 2019, soit une augmentation de 0,4 M€ par rapport au BP 2018. Ces dépenses comprennent les transports, les dispositifs sportifs, l'événementiel sportif, le soutien aux clubs professionnels, au sport de proximité ainsi que l'accompagnement d'événements sportifs internationaux et les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Le soutien aux clubs de haut niveau connaît une hausse en raison de la création du club de basket professionnel « Paris Basket Avenir ». Une enveloppe de 4,6 M€ est prévue au BP 2019 pour les grands évènements sportifs, dont la coupe du monde féminine de football FIFA 2019, et la préparation de l'organisation des JOP de 2024.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 19,9 M€ au BP 2019, en hausse de 7 % par rapport au BP 2018. 15,4 M€ sont attribués à la gestion externalisée de 9 piscines, en hausse de 1 M€, et 4,1 M€ à la gestion en régie, stable par rapport à 2018. La hausse sur les piscines externalisées s'explique notamment par l'ouverture de la piscine Davout, prévue fin 2019, traduisant le renforcement de l'offre sportive de la municipalité. Des crédits sont par ailleurs prévus pour la location de créneaux dans des espaces sportifs à hauteur de 0,4 M€.

Le budget prévu pour les **stades** atteint 5,8 M€ au BP 2019, en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2018, du fait de l'externalisation de la gestion du stade Jean Bouin.

4,3 M€ sont destinés à la gestion des **salles de sport** et des **gymnases**, dont près de 3 M€ consacrés au fonctionnement et à l'entretien courant de ces équipements municipaux.

Enfin, 4,6 M€ sont dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2018. Cette évolution s'explique par un ajustement de la contribution de la Ville à la gestion de ces parcs, dont le montant est fixé au prorata d'utilisation.

**

Les actions en matière de **jeunesse et loisirs** se voient allouer un budget de 20 M€ au BP 2019, dont 15,2 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances. Le budget dédié au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,9 M€ au BP 2019, en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2018. Ces dépenses se décomposent principalement en achat de prestations de service (5,8 M€) et de fournitures scolaires (1,3 M€), en frais d'entretien de terrain (0,5 M€) et de biens mobiliers (0,3 M€), ainsi qu'en contrats de prestations de services (0,4 M€). 5,3 M€ sont alloués au financement des **colonies de vacances**, soit 3,4 M€ pour les vacances Arc-en-Ciel et 1,9 M€ de subventions de fonctionnement. Enfin, 4,8 M€ sont alloués aux **autres activités** pour les jeunes.

**

La rubrique « Vie sociale et citoyenne » représente 2,5 M€ au BP 2019 avec des dépenses consacrées à l'observatoire de l'égalité femmes-hommes (1,1 M€), la lutte contre les discriminations (0,7 M€) et la politique de la nuit (0,7 M€).

**

Les services communs disposent d'un budget de 4,3 M€ en 2019, soit une baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2018, notamment en raison d'une diminution des crédits des services communs de la culture (0,3 M€) du fait de l'ajustement des charges remboursées à la SemPariSeine.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à la **culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à 120,9 M€ au BP 2019, en hausse de 0,9 M€ par rapport au BP 2018.

Les recettes liées au secteur de la **jeunesse et des loisirs** constituent le premier poste de recettes, avec 63,2 M€ prévus en 2019. Ces recettes comprennent 43,3 M€ au titre des participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement des **centres de loisirs** dans le cadre des contrats enfance jeunesse, 15,5 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs, en reconduction du BP 2018, 0,9 M€ au titre des recettes des Vacances Arc-en-Ciel, et 3,6 M€ au titre des recettes issues des **autres activités pour les jeunes**, dont notamment 2 M€ de redevances et droits des services périscolaires correspondant aux participations familiales des centres d'animation.

Les recettes de fonctionnement liées au secteur du **sport** représentent 41,6 M€ au BP 2019, en hausse de 3 % par rapport au BP 2018. La principale évolution concerne les recettes des **piscines** qui augmentent de 0,9 M€ pour atteindre 9,1 M€ au BP 2019. Cette progression s'explique par la réouverture des piscines Vallerey (20ème) et Champerret (17ème) et l'ouverture de la piscine Davout (20ème) en 2019.

16 M€ de recettes sont prévus au titre de **la culture** en 2019, en baisse de 7 % par rapport à l'inscription 2018.

11,3 M€ sont attendus au titre des **manifestations culturelles**, en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2018, en raison d'un recalage des participations des usagers des conservatoires, à hauteur des recettes constatées. Ce sont ainsi 10,4 M€ qui devraient être perçus à ce titre en 2019. Les moyens transverses de l'action culturelle et l'opération « Nuit blanche » génèrent respectivement 0,6 M€ et 0,3 M€ de recettes.

Les recettes des **théâtres** représentent 1 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2018, en raison de la fin du contrat d'affichage sur le Théâtre du Châtelet en cours d'année 2019, les travaux s'achevant.

Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 1,3 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2018, en raison d'une prévision plus faible des recettes des abonnements CD et DVD dans les bibliothèques.

Les prévisions de recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** sont en hausse de 0,2 M€, avec
1 M€ de recettes estimées en 2019 contre 0,8 M€ en 2018. Cette hausse s'explique par l'effet plein de la redevance du contrat de bâche publicitaire sur l'église de la Trinité.

1,3 M€ de recettes sont prévues sur **les cinémas et autres salles de spectacle,** en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2018. Ces recettes proviennent des tournages et des redevances de stationnement associées qui représentent 1 M€. Les autres recettes sont constituées par la participation du Centre national du cinéma et de l'image animée (0,1 M€) et la convention d'occupation du domaine public de l'agence du court métrage (0,1 M€).

0,2 M€ de recettes des **services communs** sont prévues au BP 2019, en hausse de 0,08 M€ par rapport au BP 2018. Cette hausse provient essentiellement des remboursements pour les locaux donnés à bail (0,05 M€).

Enfin, les recettes des **services d'archives** sont estimées à 0,035 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

La culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs feront l'objet de 197,1 M€ d'investissement en 2019.

Pour favoriser une **culture** accessible à tous à Paris, 95,4 M€ seront investis en 2019.

Avec 37,4 M€, l'effort porte d'abord sur les **musées**. Les principales opérations concernent les travaux de rénovation du musée Carnavalet (20,9 M€), le déménagement du musée de la Libération (5,6 M€), la modernisation et la mise en accessibilité du musée d'Art moderne (3,8 M€) ainsi que le réaménagement partiel du musée Victor Hugo (1,8 M€). Ce montant comprend également le versement d'une subvention de 1,5 M€ à l'établissement public Paris Musées.

Le patrimoine culturel, la mémoire et les archives se verront consacrer 19,5 M€ de crédits d'investissement. Ce montant permet notamment la poursuite du plan édifices cultuels (17,8 M€) : 4,2 M€ seront dédiés aux dépenses annuelles pour l'entretien des édifices cultuels et 13,6 M€ permettront de financer les travaux de rénovation actuellement en cours sur les églises Saint-Philippe-du-Roule (8ème), Notre Dame du Perpétuel Secours (11ème), Saint-Germain-des-Prés (6ème), Saint Gervais Saint Protais (4ème), Saint-Louis-en-l'Ile (4ème) ou Saint Joseph des Nations (11ème). De plus, 0,9 M€ seront consacrés à l'entretien des fontaines patrimoniales et 0,2 M€ seront consacrés à la réalisation du « Parcours de la Révolution ».

Enfin, 0,5 M€ seront consacrés au service des archives, notamment pour l'aménagement et la sécurisation des locaux.

Les théâtres et les spectacles vivants se voient allouer 15,8 M€, dont notamment 9,9 M€ pour la rénovation du Théâtre du Châtelet et 4,5 M€ pour les travaux du Théâtre de la Ville.

13,6 M€ concernent **différentes actions culturelles de la collectivité**, notamment la couverture du remboursement des travaux de la Philharmonie de Paris (9,5 M€), l'entretien des grands équipements culturels (1,2 M€), ainsi que l'aide à l'investissement des acteurs de la culture (1,5 M€).

Le réseau des **bibliothèques** sera doté de 9,2 M€ pour l'entretien des équipements, ainsi que pour l'acquisition des collections nouvelles. Ce montant est en progression de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.

Enfin, **l'enseignement artistique et les pratiques amateurs** se verront attribuer 8,3 M€, dont 6 M€ pour la réalisation du nouveau conservatoire du 14ème.

86,8 M€ sont alloués pour les investissements en faveur du **sport**, soit une augmentation de 10,3 M€ par rapport à 2018 (+ 14%).

Les dépenses des **piscines** représentent une enveloppe de 34,1 M€. Elles sont réparties entre les dépenses d'entretien (7,3 M€) et des opérations de rénovation dans plusieurs piscines, principalement celle de Davout dans le 20ème (7,5 M€), du centre sportif Elisabeth dans le 14ème (6,8 M€), ou encore Blomet dans le 15ème (6 M€), Saint-Merri dans le 4ème (2,5 M€), Vallerey dans le 20ème (0,5 M€) ou Amiraux dans le 18ème (0,1 M€).

28,7 M€ concernent les **salles de sport et les gymnases**, pour financer les travaux en cours dans les gymnases et centres sportifs de Tolbiac-Chevaleret (13ème), rue des Poissonniers (18ème), ou encore Chapelle International (18ème).

18,1 M€ sont consacrés à la **préparation des JOP 2024**, avec principalement une provision de 10 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), qui aura la responsabilité de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

Enfin, 0,9 M€ sont par ailleurs consacrés aux stades, dont 0,7 M€ pour les gazons synthétiques.

La vie sociale et citoyenne se voit allouer 8,2 M€ pour l'équipement et les travaux d'entretien courant des mairies d'arrondissement.

Les dépenses au titre de la **jeunesse** représentent 6,1 M€, en progression de 1,3 M€ par rapport au BP 2018. Elles concernent principalement l'entretien et l'équipement des centres d'animation, ainsi que les travaux dans les centres d'animation Hébert (18ème) et Clichy-Batignolles (17ème).

De plus, 3,9 M€ seront consacrés à l'entretien des parcs interdépartementaux et ainsi que des grands équipements sportifs.

En outre, 1,7 M€ est dédié aux **services communs** pour le remplacement de matériels et de mobiliers ainsi que pour les études.

Recettes

Les recettes d'investissement attendues pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports et loisirs s'élèvent à 7,1 M€.

Cette inscription comporte notamment 1,9 M€ liés à la réalisation du plan édifices cultuels qui bénéficie de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de mécénat. En outre, 4,5 M€ sont attendus de nos différents partenaires pour le financement de nos infrastructures sportives.

4) Action sociale

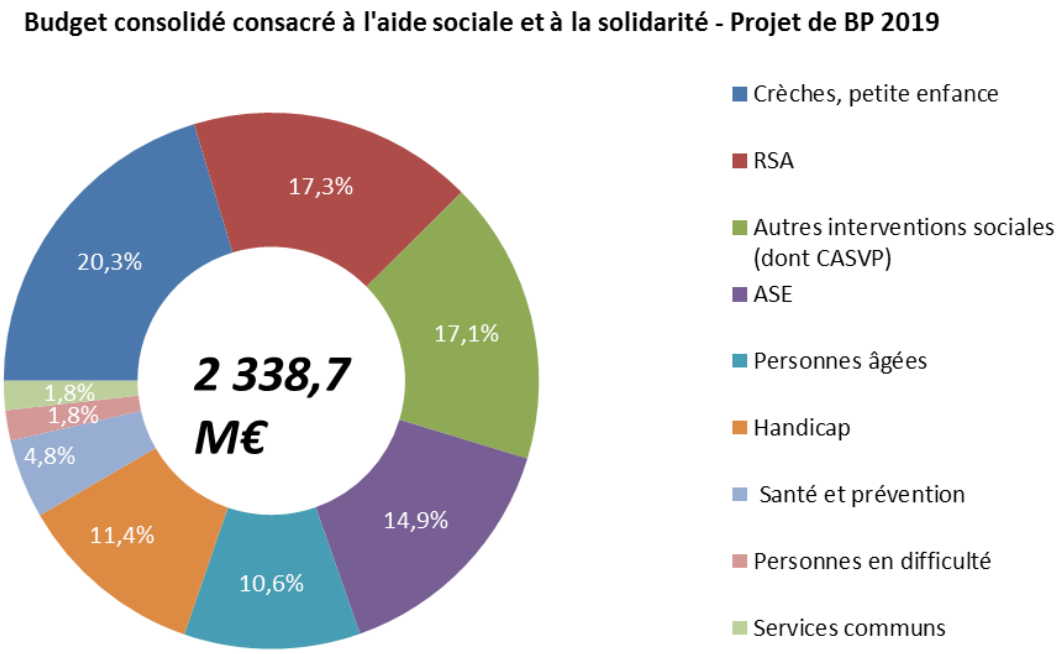

en M€	BP 2018	BP 2019
Dépenses de fonctionnement	2 299,9	2 240,2
dont masse salariale	*521,3*	527,0
Dépenses d'investissement	87	98,6
Recettes de fonctionnement	663,5	614,9
Recettes d'investissement	4,5	9,4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Au BP 2019, **le budget de fonctionnement dédié à la santé et l'action sociale s'élève à 2 240,2 M€**, dont **527,0 M€ au titre de la masse salariale**.

Pour soutenir le programme d'ouverture de 5 000 places en crèche sur la mandature, un effort particulier a été effectué sur les créations de postes de la petite enfance dans les crèches, garderies et structures de multi-accueil. Ce sont au total 51 emplois budgétaires qui sont créés spécifiquement à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), dont 44 postes pour l'augmentation et la restructuration des capacités d'accueil des établissements, 4 nouveaux emplois pour la prise en compte des enfants en situation de handicap et 3 créations au titre des changements de périmètre pour la reprise des jardins d'enfants Paris Habitat.

La jeunesse fait l'objet d'un engagement particulier au BP 2019, avec 50 postes créés sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la

santé (DASES) pour la réforme de la sous-direction des actions familiales et éducatives, dont 16 postes créés au titre des changements de périmètre (transfert du titre IV vers le budget général).

Enfin, sont également créés à la DASES 1 poste pour la gestion de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie ainsi que 8 postes dans le cadre du plan de dératisation. Au titre de ce plan, 5 requalifications d'emploi de catégorie C en catégorie B sont prévues au profit des adjoints techniques de l'eau et de l'assainissement.

Au total, 110 créations et 27 redéploiements sont enregistrés sur cette fonction soit un solde de +83 postes.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale sont prévues à hauteur de 1 713,1 M€ au BP 2019, inférieures de 57,6 M€ à l'inscription au BP 2018 (- 3,3%).

Cette baisse apparente s'explique par **la réforme de la facturation nette** : comme déjà indiqué lors du compte administratif 2017 et du DOB 2019, selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, le Département ne versant que le reliquat, net de ces participations. La réforme a donc un impact concomitant en recettes – le Département cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement – et en dépenses – le Département cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers. Cette réforme est dès lors neutre en solde pour le budget de la collectivité mais elle implique une diminution des dépenses et des recettes de 59 M€ entre 2018 et 2019 : 44 M€ sur le périmètre de l'hébergement des personnes âgées et 15 M€ sur celui des personnes handicapées.

Les **autres interventions sociales constituent le premier poste de dépense** avec un budget de 395 M€ dont 93 % sont consacrés à la subvention au CASVP.

La **contribution au CASVP** atteint 367,7 M€, soit une hausse de 17,8 M€ par rapport à 2018. Cette évolution est notamment liée à la suppression de la participation financière des bénéficiaires du Pass Paris Séniors et Pass Paris Access', dont l'impact en année pleine interviendra en 2019, et à la hausse de la masse salariale de l'établissement (GVT et mesures exogènes au même titre que la Ville).

Les actions au titre de la **prévention spécialisée et du lien social** atteignent 27,3 M€, montant équivalent à celui du BP 2018. Au sein de cette enveloppe, 18,2 M€ sont consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 0,7 M€ au fonds d'aide aux jeunes parisiens et
6,2 M€ au financement des centres sociaux en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les dépenses liées au **revenu de solidarité active (RSA), deuxième poste de dépenses,** sont inscrites à hauteur de 390,7 M€ au BP 2019, en baisse de 9 M€ par rapport au BP 2018. L'inscription au titre des allocations et des remises gracieuses du RSA s'élève à 352,2 M€, en diminution de 5,4 M€ par rapport au BP 2018. Cette inscription tient compte de la baisse du nombre de bénéficiaires observée depuis 2016 concomitante à l'amélioration de la

situation économique. Cette inscription est construite sur une hypothèse de 59 500 bénéficiaires en 2019 contre 61 500 bénéficiaires en 2018. Elle intègre également une revalorisation de l'allocation à hauteur de l'inflation constatée.

Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élèvent à 38,5 M€. À la différence de 2018, ce montant ne prend pas en compte les dépenses de masse salariale des Espaces parisiens pour l'insertion (EPI), qui se porte à 5,5 M€. Ces dépenses sont désormais prévues dans la masse salariale globale de la Ville. Hors ce changement de périmètre, le budget s'inscrit en diminution de 3,9 M€ par rapport au BP 2018, principalement en raison de la diminution de la participation aux contrats aidés en lien avec la réduction de leur nombre imposée par l'État (-3 M€).

L'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établit à 274,1 M€ au BP 2019. Cette inscription est en baisse de 7,6 M€ par rapport au BP 2018. Les principales explications de la baisse du bloc de dépenses de l'ASE sont les réductions des dépenses du dispositif de prise en charge hôtelière au titre de l'ASE géré par le Samu Social, en raison de la baisse du nombre de familles prises en charge (-3,3 M€) ainsi que l'effet de la fermeture définitive de l'internat scolaire de Coye-la-Forêt (-2,4 M€). La dépense de prise en charge des frais d'hébergement des jeunes admis à l'ASE s'élève à 197 M€, en retrait de -1,4 % par rapport au BP 2018. Le montant prévu tient compte d'une stabilisation du nombre de jeunes pris en charge, soit en moyenne 4 900 jeunes dont 1 350 mineurs non accompagnés (MNA). Cette inscription prend également en compte la perspective du développement de l'hébergement dans le secteur diffus permettant de favoriser l'accompagnement vers l'autonomie.

Les subventions et participations au titre de l'ASE augmentent de 2,3 M€ au BP 2019 et s'établissent à 4,2 M€. Ce montant prend en compte le versement de la dotation en faveur du dispositif de mise à l'abri des MNA pris en charge par l'association Coallia, ainsi que les crédits correspondant au dispositif de prise en charge des jeunes marocains (1,4 M€) et au centre d'hébergement d'urgence situé rue de Prague (0,9 M€), dans le 12ème arrondissement.

Les dépenses liées aux prestations de service pour les enfants et les jeunes pris en charge au titre de l'ASE s'élèvent à 10,6 M€ , afin de permettre le financement des prestations assurées par les éducateurs, infirmiers intérimaires appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement, et les techniciennes d'intervention sociale et familiale, dont 7,5 M€ au titre de l'intérim.

Les **crédits relatifs à la famille et la petite enfance** représentent 106 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2018. Ce niveau de dépenses reflète l'engagement fort de la municipalité en faveur de la petite enfance. Il concourt ainsi à la poursuite de la réalisation de 5 000 nouvelles places d'accueil d'ici 2020.

Au sein de ces crédits, 103,3 M€ seront consacrés aux dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies,** contre 102,1 M€ en 2018.

Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2018 et, d'autre part, par l'ouverture de 1 586 nouvelles places en 2019, tous modes de gestion confondus, avec notamment :

- Dans le 11ème arrondissement, l'ouverture de 42 place rue Spinoza,

- Dans le 12ème arrondissement, l'ouverture de 55 places rue Pierre Bourdan et 96 places rue Lamblardie,
- Dans le 16ème arrondissement, l'ouverture de 64 places rue Nicolo,
- Dans le 20ème arrondissement, l'ouverture de 99 places rue St Blaise.

Un montant de 2,6 M€, identique au BP 2018, est en outre mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles,** pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Ces crédits financeront notamment à l'ouverture de dix ludomobiles.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 242 M€ au BP 2019, inférieures de 48,3 M€ au BP 2018. Cette baisse apparente s'explique par les effets de la réforme de la facturation nette, pour 44 M€, concernant les dépenses d'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale (cf. explication ci-dessus). Les dépenses d'hébergement des personnes âgées représentent 88 M€ au BP 2019. Cette évolution s'inscrit également dans une dynamique de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires observée depuis une dizaine d'années (5 983 en 2008 et 4 815 en 2017, soit une diminution de 1 168 bénéficiaires en 10 ans, correspondant à une baisse annuelle moyenne de 2 %).

Enfin, cette prévision est confirmée par l'absence, en 2019, d'ouverture de places éligibles à l'aide sociale légale (ASL) en EHPAD.

L'inscription budgétaire de **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établit à 135,7 M€ au BP 2019 contre 141 M€ au BP 2018, soit une baisse apparente de 5,3 M€ des crédits qui vise en réalité à ajuster le niveau de leur inscription à la dépense constatée en 2017 et anticipée en exécution 2018. Cette enveloppe comprend :

- 80 M€ au titre de l'APA à domicile, contre 83,5 M€ au BP 2018, au niveau de l'exécution constatée au CA 2017, qui prend en compte les effets de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ;
- 55 M€ au titre de l'APA en établissement, contre 56,8 M€ au BP 2018. Cette inscription tient également compte de l'exécution constatée en 2017 ;
- 0,7 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés aux bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Enfin, 18,3 M€ seront consacrés en 2019 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, contre 17,3 M€ en 2018, dont 9,8 M€ au titre de l'accueil de jour (principalement les participations aux six centres locaux d'information et de coordination Paris émeraude ainsi qu'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer), 3,3 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile et 0,7 M€ au titre des subventions. Enfin, 4 M€ sont inscrits pour les actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'ensemble des crédits inscrits au bénéfice de la politique en faveur des personnes âgées permet la mise en œuvre du nouveau schéma « Seniors à Paris 2017-2021 », dont l'objet est

de répondre aux enjeux majeurs liés à l'avancée en âge de la population parisienne, qui compte actuellement 470 000 personnes âgées de 60 ans et plus.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 244,2 M€ au BP 2019, en baisse de 13,8 M€ par rapport à l'inscription 2018. Comme pour les personnes âgées, cette évolution s'explique principalement par la prise en compte de l'impact de la réforme de la facturation nette (cf. explication ci-dessus). Ainsi, hors effet de la facturation nette, le budget 2019 augmente de 1,2 M€.

Les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil**, qui constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 158,7 M€ prévus au BP 2019, baissent de 14,1 M€ par rapport au BP 2018.

Les allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent au total à 76,6 M€ (respectivement 61 M€ pour la PCH et 15,6 M€ pour l'ATCP). La diminution de 1,8 M€ des montants consacrés à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires liée à la mise en extinction progressive de l'aide. La hausse des dépenses consacrées à la PCH (61 M€ contre 59 M€ en BP 2018) est à l'inverse liée à la progression du nombre de bénéficiaires, ininterrompue depuis la création de l'aide.

8,9 M€ sont consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées au travers la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH75) et 4,2 M€ au titre de l'aide-ménagère à domicile.

L'aide aux personnes en difficulté représente 37,2 M€ au BP 2019. Ce montant est en progression de 2,6 M€ par rapport à celui de 2018. Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 19 M€, en baisse de 1 M€ grâce à l'arrêt en sifflet du financement de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) des places contingentées État. 6,6 M€ sont consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion. Ces dépenses progressent de 2 M€ par rapport au BP 2018. Par ailleurs, 5,2 M€ sont consacrés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés, en progression de 2,2 M€ par rapport au BP 2018, traduisant l'effort de la collectivité sur ce sujet.

Le BP 2019 prévoit 22,6 M€ au titre des **dépenses de santé et de prévention**, en diminution de 0,4 M€ par rapport au BP 2018.

11,4 M€ sont inscrits au titre de la **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale**.

11,2 M€ sont également prévus pour les **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé**, en diminution de 0,2 M€. Ces dépenses incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (3,7 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,3 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2,2 M€ au BP 2019, soit +1 M€ au titre du Plan d'action d'accompagnement sanitaire et médico-social des usagers des drogues à Paris), aux laboratoires (1,2 M€) ou encore aux centres de santé (1,1 M€).

Enfin, **les dépenses liées aux services communs** s'établissent à 1,4 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à l'inscription du BP 2018.

Recettes

Les recettes de fonctionnement liées à l'action sociale et à la santé sont inscrites à hauteur de 614,9 M€, en baisse de 48,6 M€ par rapport au BP 2018 (-7,4 %).

Les principales recettes sont liées à la **petite enfance et aux crèches,** pour un montant de 262,6 M€. Ces recettes sont en progression de 6,6 M€ par rapport à 2018 (+ 2,6 %). Les participations versées par la CAF constituent la principale recette, avec une prévision de 172,3 M€, soit une progression de 2,9 M€ par rapport au BP 2018. Cette inscription se fonde sur une hypothèse de progression de 1 % du taux de prestation de service unique (PSU). Les participations familiales s'élèvent à 90,2 M€, en progression de 3,6 M€ par rapport à 2018, et intègre les nouvelles places qui ouvriront en 2019.

Avec un montant de 260,6 M€, la compensation de l'allocation au titre du **RSA** constitue le deuxième poste de recettes au BP 2019, essentiellement au titre de la fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (246,6 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) inscrites à hauteur de 12 M€, ainsi que par des indus et des remboursements (2,5 M€). À Paris, le taux de couverture des dépenses de RSA par les recettes versées par l'État s'élève à 73,5 %.

Les recettes afférentes à **l'aide aux personnes âgées** sont prévues pour un montant de 44,5 M€ au BP 2019, en diminution de 48 M€.
Cette évolution concerne l'hébergement des personnes âgées qui passe de 68 M€ à 21 M€ au BP 2019. Celle-ci résulte principalement de la réforme de la facturation nette déjà évoquée. Cette inscription tient également compte des dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA (14,4 M€, au niveau du BP 2018). À Paris, le taux de couverture des dépenses d'APA par les recettes versées par l'État s'établit à 11 %.

Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 19,5 M€ au BP 2019, en baisse de 10,4 M€ par rapport au BP 2018. Elles incluent à hauteur de 13,9 M€ les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH et de la MDPH, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. La réforme de la facturation nette explique également, comme en dépenses, la baisse des recettes liées à l'hébergement des personnes handicapées. 1,9 M€ sont par ailleurs prévus au titre des indus et remboursements liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires. À Paris, le taux de couverture des dépenses de PCH par les recettes versées par l'État s'établit à 20 %.

Les recettes liées **à l'aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 11,6 M€, en progression de 5,0 M€ par rapport au BP 2018 en raison de l'augmentation du nombre d'évaluations de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (MNA), qui donnent lieu à un remboursement partiel de l'État.

14,1 M€ de recettes sont attendues en 2019 au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI.** Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres et des participations des usagers.

Les recettes relatives à **l'insertion** représentent 1,7 M€ et comprennent notamment la recette liée au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) lancé par l'État.

Enfin, 0,3 M€ sont attendus au titre des recettes des **services généraux**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Le budget d'investissement alloué pour les dépenses de santé, d'action sociale et les dépenses liées au RSA s'élève à 98,6 M€, en augmentation de 11,6 M€ par rapport à 2018 (87 M€).

L'action sociale concentre 92,9 % des dépenses, soit 91,6 M€ prévus en 2019.

Les interventions se concentrent en premier lieu **sur la petite enfance** avec les crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil (63,7M€) dans le contexte de l'ouverture de 5 000 nouvelles places durant la mandature. 40 M€ sont ainsi consacrés à la construction ou à la restructuration de crèches, notamment les crèches collectives situées dans la ZAC Clichy-Batignolles (17ème), dans la caserne de Reuilly (12ème), au sein des hôpitaux Bichat (18ème) ou de la Pitié Salpétrière (13ème), rue Pascal (5ème), rue Garancière (6ème), rue de la Justice (20ème), rue Lamblardie (12ème), rue de l'Évangile (18ème), boulevard Lefebvre (15ème), ainsi que rue de l'ingénieur Keller (15ème).

Les subventions pour les crèches associatives représentent 13,1 M€. L'entretien et l'équipement des crèches constituent une dépense de 9,7 M€.

15,6 M€ sont consacrés aux dépenses de **mise en accessibilité** des différents équipements municipaux, comme les bâtiments scolaires (5,4 M€), les espaces verts (1,2 M€), les équipements sportifs (2,5 M€) ou encore les équipements sociaux (1,3 M€).

En outre, 1,6 M€ de subventions d'équipement sont prévues en faveur des établissements accueillant des **personnes handicapées**.

4,2 M€ sont consacrés aux personnes âgées, au sein desquels une enveloppe de subvention d'équipement de 3,2 M€ versée au CASVP est prévue. Celle-ci est destinée à financer les dépenses d'entretien et de mise en accessibilité des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour 0,2 M€ mais aussi les opérations de travaux dans l'EHPAD Belleville (3 M€). S'y ajoute 1 M€ pour le déploiement du schéma directeur gérontologie.
3,2 M€ sont alloués à la **protection de l'enfance**, dont 1M€ pour la création de la plateforme pédagogique à destination des jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance, 0,4 M€ pour la fusion des EDASE Annet et d'Alembert et 0,6 M€ pour le service d'accueil familial départemental de Lagny sur Marne. En outre, 0,6 M€ seront consacrés à la mise en œuvre du schéma directeur de l'ASE. Enfin 0,7 M€ seront employés pour l'entretien des équipements.

2,7 M€ sont prévus au titre de la **solidarité**, dont 2,2 M€ pour les actions en faveur de l'insertion des personnes en difficulté et 0,5 M€ pour les centres sociaux.

Enfin, les **services communs** pour la petite enfance et l'action sociale rassemblent une dépense
de 0,7 M€.

Les dépenses de **santé** couvrent un budget de 5,8 M€ pour les travaux d'entretien et le renouvellement de matériel dans les centres de santé et les PMI (1,9 M€), mais aussi en faveur des politiques de prévention et d'éducation pour la santé.

Les **dépenses de structure liées au RSA** sont de 1,2 M€, notamment pour les travaux d'implantation de l'espace parisien d'insertion des arrondissements centraux (EPI) rue Château Landon (0,9 M€).

Recettes

Les **recettes d'investissement en faveur de la santé et de l'action sociale représentent 9,4 M€,** issus des cofinancements reçus de la CAF pour les projets de crèches et structures de multi-accueil.

5) Aménagement des territoires et habitat

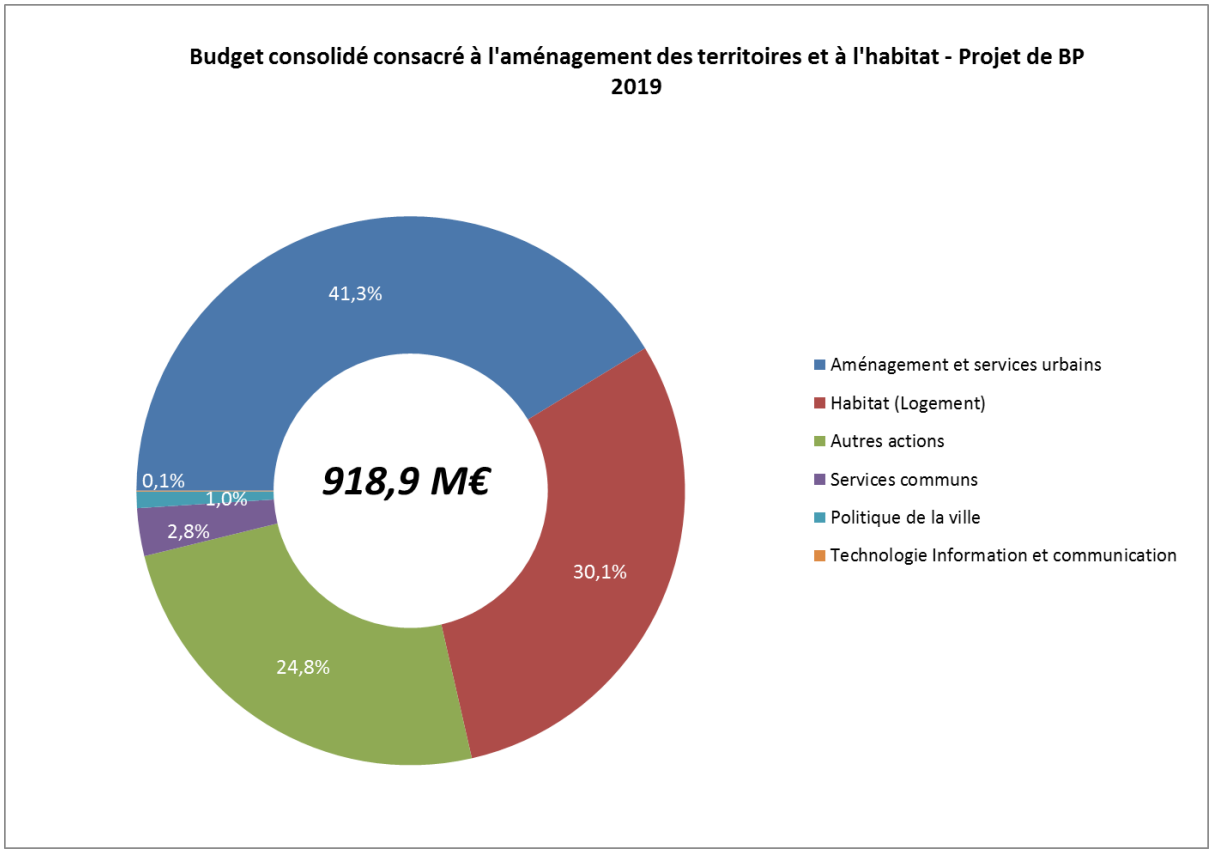

En M€	BP 2018	BP 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *dont masse salariale*	**251,6** *156,8*	**251,2** *162,7*
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**669,5**	**667,7**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**382,5**	**272,0**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**405,9**	**343,1**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'exercice 2019, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 251,2 M€, dont 162,7 M€ au titre de la masse salariale.

11 postes sont créés sur la fonction aménagement des territoires et habitat dont 2 à la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) pour le suivi des budgets participatifs et le développement de l'agriculture urbaine et 9 à la Direction du logement et de l'habitat (DLH). Au sein de cette direction, 4 créations de postes concernent la réforme de la fonction immobilière, 3 sont liées à la reprise en régie des missions de maîtrise d'ouvrage informatique et 2 postes au service d'administration d'immeubles et au service ressources.

Au total, 11 créations et 22 redéploiements dont 10 à la Direction de l'urbanisme (DU), 10 à la DEVE et 2 à la DLH sont enregistrés sur cette fonction. En outre, la suppression du budget annexe du fossoyage se traduit par le transfert de 83 postes au service des cimetières sur la fonction services généraux et par le redéploiement de 15 postes de fossoyeurs. Par ailleurs, 3 postes d'ASP sont transférés à la DLH au titre de la reconversion.

Le solde des emplois, hors budget annexe du fossoyage, s'établit à -8 sur la fonction hors budget du fossoyage et à -106 en l'incluant.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 88,5 M€, inférieures de 6,4 M€ au BP 2018**.

69,3 M€ sont consacrés à **l'aménagement des territoires** au BP 2019, en diminution de 1,7 M€ par rapport au BP 2018. Cette inscription regroupe les crédits relatifs aux espaces verts, à l'éclairage, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 15,9 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Au sein de ce budget les dépenses d'entretien s'élèvent à 12,4 M€, dont 3,4 M€ pour les parcs et jardins et 3,4 M€ pour les arbres et bois, soit une hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Par ailleurs, 3,3 M€ sont consacrés aux dépenses d'arrosage, et 0,2 M€ aux travaux pour compte de tiers.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** représentent 34,9 M€, en diminution de 0,6 M€ par rapport au BP 2018, compte tenu des économies réalisées sur la consommation électrique (- 0,3 M€) et au travers du volet « éclairage public » du marché de performance énergétique (- 0,3 M€). Le marché d'exploitation des journaux électroniques d'information (JEI) augmente de 0,17 M€, du fait de la pose de 80 éléments supplémentaires en 2018.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 13,8 M€, soit un recul de 1,2 M€ par rapport à l'inscription en 2018. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 4 M€, en baisse de 1 M€ par rapport au BP 2018 ;
- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,3 M€, dont 5,9 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. La baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018 s'explique par la suppression de la subvention au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui est désormais bénéficiaire d'une fraction (300 k€) de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 1,4 M€, en stabilité par rapport au BP 2018.

La **politique de la ville** bénéficie de 4,8 M€ au BP 2019, soit un montant stable par rapport au BP 2018. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses prévues en leur faveur au BP 2019 s'élèvent à 12,1 M€, en retrait de 0,9 M€ par rapport au BP 2018.

La **gestion du parc privé** de la collectivité représente un budget de 6,2 M€, soit un montant stable par rapport au BP 2018. Les dépenses liées à la gestion du domaine intercalaire de la collectivité parisienne traduisent l'effort de soutien à la politique de valorisation du patrimoine de la Ville dans la gestion des biens en attente d'affectation durable auprès de bailleurs ou de directions de la Ville.

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 5,4 M€ au BP 2019. Ces aides continuent de couvrir le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,5 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (2 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (2,9 M€).

La politique parisienne d'amélioration de l'habitat privé

Depuis 2016, la collectivité parisienne a entrepris de rationaliser ses dispositifs d'amélioration de l'habitat selon leur thématique : la lutte contre l'habitat fragile et dégradé puis l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD) 4 et les deux concessions d'aménagement avec la Soreqa constituent les principaux outils du premier volet de cette politique publique.

D'une part, l'OAHD consiste en une assistance technique, administrative et financière gratuite en direction des immeubles les plus dégradés et permet notamment l'apport de subventions majorées facilitant la réalisation de travaux. La Ville missionne un opérateur pour chaque immeuble repéré afin d'en accompagner les propriétaires. Peuvent bénéficier des aides financières les propriétaires occupants (sous conditions de ressources), les propriétaires bailleurs mettant en œuvre des loyers maîtrisés et, dans certains cas, les syndicats de copropriétaires pour des travaux en parties communes et privatives. **Au titre de l'année 2019, il est prévu une subvention de près d'1 M€ pour la rémunération des deux opérateurs animant ce dispositif.**

D'autre part, le premier traité de concession d'aménagement (TCA), confié par la collectivité parisienne à la Soreqa depuis 2010, a pour objectif de traiter les situations d'habitat indigne par l'appropriation publique d'immeubles aux fins de création de logements sociaux. **Une subvention d'investissement de 3,5 M€ est prévue au budget prévisionnel 2019 pour permettre à la Soreqa de mener les missions de cette première concession d'aménagement.** Par ailleurs, en novembre 2016, une deuxième concession d'aménagement a été confiée à la Soreqa afin de lutter contre les situations d'habitat indigne dans le diffus, notamment en ce qui concerne les anciennes chambres de service. Elle vise à créer de nouveaux logements sociaux en regroupant ces chambres de service et éventuellement d'autres lots inoccupés sous les toits. **Au titre de l'année 2019, il est prévu de verser une subvention d'investissement de 1,7 M€ à la Soreqa pour les besoins de cette seconde concession d'aménagement.**

Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » constitue le principal outil en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments.

Le plan « Eco-Rénovons Paris : objectif 1 000 immeubles » vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique. Il se présente comme un appel à candidatures adressé aux copropriétés volontaires pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. Elles bénéficient ainsi d'aides spécifiques pour engager des travaux de rénovation thermique du bâti, notamment en favorisant les projets de végétalisation ou en permettant la surélévation lorsque c'est possible. **Au titre de l'année 2019, il est prévu 0,9 M€ en fonctionnement pour la rémunération de l'opérateur (Soliha) et 12 M€ en budget d'investissement pour le versement des aides aux copropriétés lauréates, pour une dépense estimée à 7,4 M€ en crédits de paiement.**

Les **aides à l'accession à la propriété** sont prévues à hauteur de 0,05 M€.

0,16 M€ sont destinés au financement des **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion de l'aire d'accueil située dans le Bois de Vincennes et l'ouverture de celle implantée dans le Bois de Boulogne.

Le budget 2019 reconduit l'enveloppe consacrée au **logement social** avec 0,25 M€ qui se répartissent entre 0,1 M€ à destination des relations avec les bailleurs sociaux et 0,15 M€ inscrits en étude et recherches de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Les dépenses **d'acquisition foncière pour le logement** (0,4 M€) diminuent de 3,3 M€ au BP 2019 par rapport au BP 2018 du fait de la bascule en section d'investissement des crédits d'honoraires liés au compte foncier logement.

Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'élève à 0,5 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les Journaux Électroniques d'information (JEI). La hausse s'explique par l'installation de 80 JEI supplémentaires.

Les **services communs** de la direction du logement et de l'habitat, de la direction de l'urbanisme et de la direction des espaces verts et de l'environnement représentent un montant de 6,2 M€ au BP 2019, en baisse de 8 % par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique principalement par une mesure de périmètre sur les services d'entretien des espaces verts et par un ajustement de 0,1 M€ sur les postes de fournitures de la DEVE.

Recettes

Les recettes de cette politique s'élèvent au total à 272,0 M€.

Les recettes relatives à **l'habitat et au logement** s'élèvent à 220,9 M€ au BP 2019**,** en repli par rapport à l'inscription 2018 (- 83 M€). Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus du fait du moindre nombre de conventionnements.

Les **loyers capitalisés** issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 154,6 M€ en 2019, contre 224,9 M€ au BP 2018. Ces prévisions de recettes intègrent notamment :

- 75 M€ de recettes restant à percevoir de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2018 ;
- 41,9 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement ;
- 37,7 M€ de recettes restant à percevoir d'Élogie-Siemp.

La perception des loyers capitalisés en recettes de fonctionnement fait l'objet d'une délibération spécifique soumise au Conseil de Paris, détaillant la procédure comptable et les conventionnements pris en compte.

En quoi consiste le conventionnement de logements privés gérés par les bailleurs sociaux ?

Par ces opérations de conventionnement, les logements encore gérés dans le parc privé des bailleurs sociaux basculent dans leur parc social, ce qui permet aux bailleurs de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif de 25% de logements sociaux, fixé par la loi « solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social et de l'objectif de la mandature d'une production nouvelle de 10 000 logements par an, dont au moins 7 000 logements sociaux.

Sans altérer la capacité d'autofinancement des bailleurs, ces opérations renforcent la protection des locataires puisque ces logements deviennent durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux (abaissement des loyers, éligibilité à l'aide personnalisée au logement).

La Ville confie ainsi aux bailleurs des droits réels sur ces logements via des baux emphytéotiques de longue durée en contrepartie du versement de loyers capitalisés.

Les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** sont inscrites à hauteur de 65,8 M€ au BP 2019, en baisse de 12,8 M€ par rapport au BP 2018 en raison de la perception, en 2018, de loyers annuels exceptionnels, notamment le loyer de la fondation Pinault (7,5 M€).

50,3 M€ sont inscrits en recettes au BP 2019 au titre de la politique **d'aménagement des territoires**.

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 44,9 M€ et recouvrent principalement les excédents des opérations d'aménagement urbain concertés (ZAC) perçues par la Ville, à hauteur de 42,9 M€. Ce montant diminue de 28,9 M€ par rapport au BP 2018, en lien avec le calendrier des opérations. Elles recouvrent également la part départementale de la taxe d'aménagement (2 M€).

0,7 M€ sont prévus en recettes de la **politique de la ville**. Ces recettes se composent de 0,5 M€ de fonds européens et 0,2 M€ de subventions destinées au financement des équipes de développement local chargées d'accompagner les projets mis en œuvre dans les quartiers « Politique de la Ville ».

Enfin, les **recettes liées aux espaces verts urbains** s'élèvent à 4,9 M€ en 2019 et diminuent de 0,35 M€ par rapport à 2018. Elles sont essentiellement liées au remboursement des travaux pour compte de tiers (1,9 M€) et aux redevances versées par les fermiers et concessionnaires (3 M€).

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 0,4 M€ au BP 2019. Il s'agit du remboursement de la quote-part des dépenses d'Associations syndicales libres (ASL) issues des équipements des directions gestionnaires aux Halles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

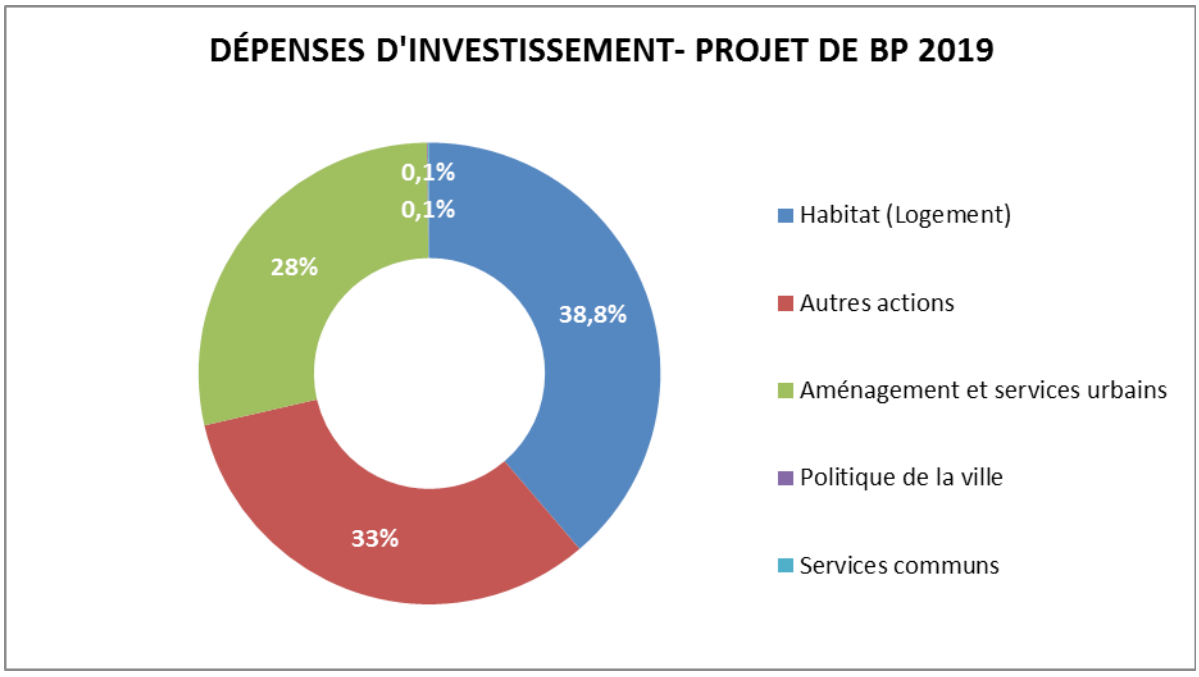

Dépenses

L'aménagement des territoires et l'habitat s'élève à 667,7 M€ en légère baisse par rapport à 2018 (-1,8 M€).

Les actions en faveur de **l'habitat et du logement** **se voient allouer une enveloppe de 258,7 M€.**

241,6 M€ sont ainsi inscrits pour le **logement social**, répartis entre 161,4 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux et 80,2 M€ de crédits délégués par l'État. Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les **acquisitions foncières** dédiées à ce secteur, qui s'élèveront à 148 M€ pour 2019 (cf. acquisitions foncières ci-dessous). **Ainsi, le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2018 est de 389,6 M€.**

12,6 M€ sont prévus pour l'**aide au secteur locatif**. Ces dépenses sont concentrées sur les aides à l'éradication de l'habitat insalubre (3,5 M€) et la rénovation de logements privés (7,4 M€). Le plan de transformation de 1 000 chambres de bonnes bénéficie à ce titre de la même enveloppe que lors des exercices 2017 et 2018, soit 1,7 M€.

4,1 M€ sont alloués pour l'**entretien du parc privé de la collectivité**, dont 2,4 M€ pour les travaux dans les immeubles communaux et copropriétés.

Une enveloppe de 0,3 M€ est prévue pour l'aide à l'**accession à la propriété privée** grâce au prêt à taux zéro « Paris logement ».

Enfin, 0,1 M€ sont dédiés au soutien au dispositif Multiloc'.

L'aménagement et les services urbains représentent 189,9 M€.

Les opérations d'aménagement sur la voirie représentent 49,5 M€, dont 6 M€ pour les opérations d'entretien courant et localisé. Les nouveaux projets sur la voirie rassemblent 41 M€, parmi lesquels 15,9 M€ dédiés à l'aménagement des grandes places, 3 M€ à l'aménagement de la promenade urbaine le long du boulevard de la Chapelle, 2,5 M€ pour l'opération à Porte de Vincennes et 2,1 M€ pour la rénovation de l'avenue du Général Leclerc.

Les opérations d'urbanisme et les participations aux zones d'aménagement concerté rassemblent 95,1 M€ répartis entre, d'une part, 83,4 M€ pour les participations aux grands projets d'aménagement, dont 15,5 M€ pour Clichy-Batignolles (17ème) ainsi que 1,4 M€ pour Réinventer Montparnasse (14ème), et, d'autre part, 11,7 M€ pour les participations aux bilans de voiries des opérations d'aménagement telles que Paris Rive Gauche (13ème) pour 4,1 M€ et Paris Nord Est pour 2,6 M€.

Les espaces verts et des parcs et jardins se voient consacrer 40,9 M€, répartis entre :

- 10,5 M€ pour l'entretien et l'équipement récurrents qui concernent principalement le remplacement des arbres d'alignement (3 M€), l'équipement mécanique (2,4 M€) ainsi que les opérations d'entretien localisées (3,6 M€) ;
- 37,2 M€ consacrés au lancement et à la poursuite de projets nouveaux tels que la réalisation du parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17ème arrondissement (6,5 M€), d'un espace vert sur le site Chapelle-Charbon (5,7 M€) et du jardin rue des Poissonniers (2 M€) dans le 18ème arrondissement, du square Alban

Satragne (2 M€) dans le 10ème arrondissement. Les crédits financent également la poursuite d'opérations telles que la végétalisation des grandes places (2,2 M€), l'objectif des 20 000 arbres plantés durant la mandature (2 M€) ou encore la création de trente hectares aménagés dans les bois (1,7 M€).

Enfin, 24 M€ sont dédiés à l'opération des Halles (contre 15 M€ en 2018), 13,7 M€ à l'entretien de l'éclairage public, et 3,3 M€ au fonctionnement des services communs.

Les acquisitions foncières s'établissent à 257 M€, réparties entre les acquisitions foncières pour le logement social (148 M€), pour la réalisation d'équipements (52,3 M€) ainsi que dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants « 1 000 arbres » (21,7 M€).
Le dernier versement pour l'acquisition de la Bourse du Commerce versé en 2019 représente enfin 35 M€.

0,6 M€ sont dédiés à la **politique de la ville** avec le subventionnement de projets (0,4 M€) et les travaux d'entretien et d'équipement des locaux (0,2 M€).

Enfin, les **services communs** se voient allouer 0,5 M€ répartis entre les investissements nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme (0,4 M€) et l'équipement des services centraux (0,1 M€).

Recettes

La politique de l'aménagement des territoires et l'habitat apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 343,1 M€.

258,6 M€ de **recettes foncières** sont prévues au budget primitif 2019, dont 84 M€ pour la cession du secteur Pershing, et 46 M€ pour la cession des locaux situés dans le Triangle Eole – Evangile, toutes deux réalisées dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris ».

80,2 M€ sont attendus pour les **remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre** et viennent couvrir la dépense équivalente.

Enfin, 4,3 M€ de **subventions** sont attendues dans le cadre des opérations d'aménagement des espaces verts et de la voirie.

6) Action économique

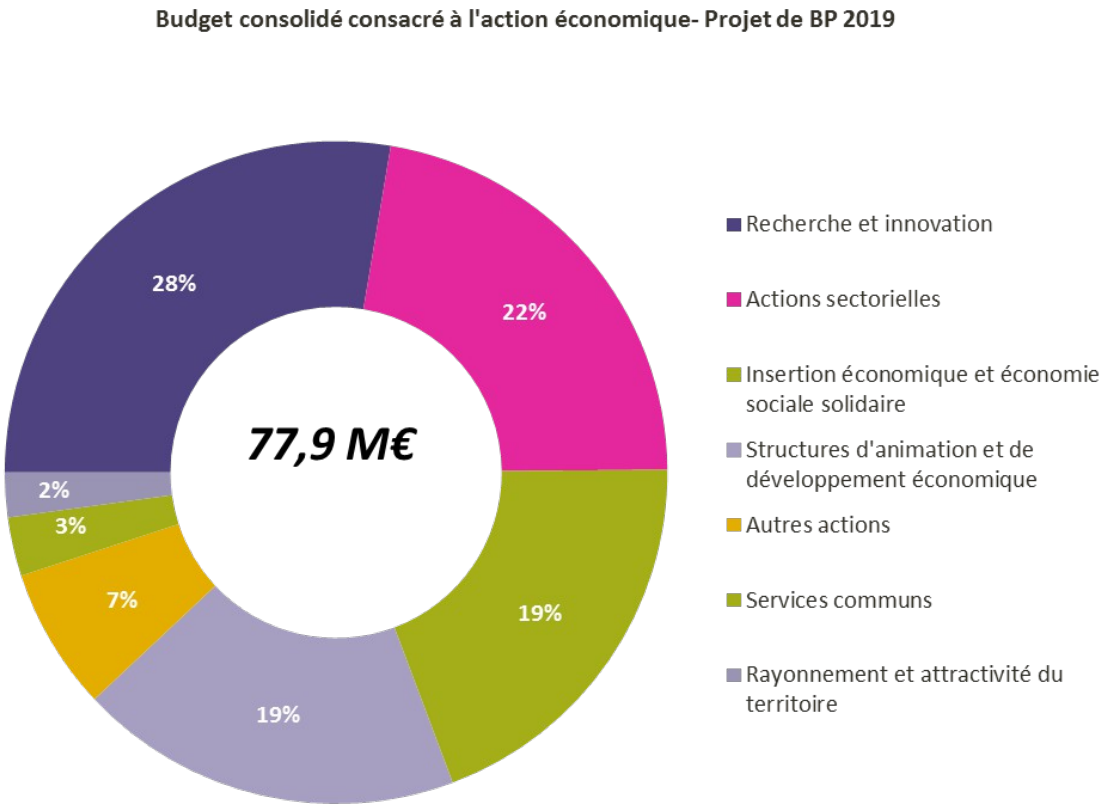

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement ***dont masse salariale***	41,5 *10,9*	45,3 *10,4*
Dépenses d'investissement	31,8	32,6
Recettes de fonctionnement	71,2	66,1
Recettes d'investissement	0,1	0,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Au BP 2019, le budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 45,3 M€, en progression de 3 M€ par rapport au BP 2018. Ce budget comprend 10,4 M€ au titre de la masse salariale.

6 postes sont créés au titre de l'action économique à la Direction de l'attractivité de l'emploi (DAE) dont 2 postes pour la création d'un point Paris emploi à la mairie du 14ème

arrondissement, 2 postes pour renforcer le service des activités commerciales sur le domaine public et 2 postes pour la Bourse du Travail au titre des changements de périmètre.

4 postes sont transférés de la DAE vers la Direction des finances et des achats (DFA) pour la reprise de la fonction budgétaire et comptable au service de gestion déléguée. 2 requalifications dans l'emploi fonctionnel de catégorie B technique sont effectuées au profit de cadres techniques.

Au total, 6 créations et 1 redéploiement sont enregistrés sur la fonction action économique avec un solde de +1 compte tenu des transferts (-4).

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique sur le territoire parisien s'élèvent à 34,9 M€, en progression de 4,3 M€ par rapport au BP 2018.**

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 11,5 M€ de crédits ouverts au BP 2019, en léger recul de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.
Les dépenses en faveur de l'emploi s'élèvent à 9 M€, en retrait de 0,4 M€ par rapport au BP 2018 pour tenir compte notamment du niveau d'exécution des exercices précédents. Elles comprennent 3,5 M€ de subventions d'accès à l'emploi (+0,9 M€), 3 M€ de subventions à la Mission locale de Paris et 2,5 M€ de crédits dédiés à la formation.
Les crédits consacrés au soutien à l'économie sociale et solidaire progressent de 0,1 M€ par rapport au BP 2018 pour atteindre 2,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées au **développement touristique** représentent 5,3 M€ au BP 2019, en recul de 0,7 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de 0,1 M€ de la subvention versée à l'office du tourisme et des congrès de Paris suite à la rationalisation de son organisation, notamment de ses points d'accueil et de ses charges locatives.

3,6 M€ sont prévus au titre des dépenses liées à **l'industrie, au commerce et à l'artisanat**, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Ces dépenses traduisent l'effort de soutien aux commerçants et aux métiers d'art. Elles comprennent une enveloppe de 0,6 M€ consacrée aux illuminations de fin d'année. Les subventions versées dans le cadre du plan d'aide aux kiosquiers augmentent de 0,3 M€ pour atteindre 2,1 M€ au BP 2019. Cette augmentation correspond au versement d'une indemnité aux kiosquiers dont l'activité sera limitée en 2019 du fait des travaux de modernisation des kiosques parisiens.

Les dépenses liées à la **recherche et à l'innovation** représentent 7,9 M€, en progression de 5 M€ par rapport au BP 2018. Cette hausse s'explique par la subvention de 5,7 M€ à la nouvelle école de création numérique TUMO. Les subventions versées en soutien aux structures de recherche s'élèvent à 0,9 M€ en 2019, en baisse de 0,6 M€ par rapport au BP 2018 compte tenu de la poursuite du transfert en section d'investissement des projets du programme de soutien à la recherche intitulé « Émergences ». Par ailleurs, 0,8 M€ sont alloués à l'Institut d'Études Avancées et 0,04 M€ aux associations animant des incubateurs et pépinières d'entreprises.

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économique** totalisent 2,4 M€ au BP 2019, dont 2,3 M€ consacrés au soutien à l'agence de développement économique et d'innovation de Paris « Paris&co ». Cette subvention diminue de 0,1 M€ du fait du transfert à la Métropole du Grand Paris d'une partie de la compétence.

0,7 M€ sont alloués au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**. Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du Trône et de la Fête à Neu-Neu.

Les **autres actions** atteignent 2,9 M€, en progression de 0,2 M€ par rapport à 2018, et concernent notamment les subventions versées aux unions départementales syndicales.

Les dépenses consacrées aux **services communs** demeurent stables à 0,6 M€ au BP 2019.

Recettes

Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 66,1 M€ au BP 2019, en baisse de 8,4 % par rapport au BP 2018 (- 6,1 M€), du fait essentiellement de la fin du double assujettissement des enseignes aux droits de voirie et à la taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE)**.**

Les recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat s'élèvent à 61,6 M€, en repli de 5,2 M€ par rapport au BP 2018, du fait de la diminution des recettes liées aux droits de voirie (41,8 M€ au BP 2019 contre 47,2 M€ au BP 2018) pour éviter un double assujettissement avec la TLPE. Le produit de la TLPE (9 M€ au BP 2019) est imputé sur la fonction 0 « services généraux ». Les autres recettes restent stables par rapport à 2018, notamment 12,8 M€ pour les recettes liées aux autres activités commerciales sur l'espace public et 3,8 M€ de redevances perçues auprès des concessionnaires des marchés.

Les recettes perçues au titre des revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent
à **2,3 M€**, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2018.

Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions s'établissent à 2,2 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2018, à la suite notamment de la non reconduction de la convention d'occupation du domaine public de la Grande Roue Place de la Concorde.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

L'investissement pour l'action économique représente 32,6 M€ dans le BP 2019, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2018.

13 M€ sont consacrés à la recherche et à l'innovation, en quasi stabilité par rapport au BP 2018 (-0,4 M€).

4,7 M€ sont destinés au fonds de soutien à la recherche et 2,3 M€ au financement du programme « Émergence(s) », qui soutient les projets de recherche innovants présentés par de jeunes chercheurs. Les dépenses de soutien à la recherche atteignent ainsi 7 M€, contre 6,5 M€ au BP 2018.

Concernant l'innovation, 6 M€ de subventions sont prévus, dont 5,7 M€ pour les expérimentations dans le cadre du plan stratégique « Paris intelligente et durable », et 0,3 M€ pour l'école de création numérique TUMO.

12,2 M€ sont prévus pour soutenir les structures d'animation et de développement économique, en hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2018.

Ces investissements regroupent 7,5 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises, dont l'Arc de l'innovation, et 3 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes « Paris Innovation Amorçage » (PIA). 1,3 M€ sont également prévus pour le soutien aux projets collaboratifs et 0,4 M€ pour le subventionnement de l'agence d'innovation Paris Région Lab.

5,5 M€ sont dédiés aux actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique.

Les dépenses de modernisation et de développement des marchés parisiens représentent 3,1 M€. Ce montant inclut notamment 1,4 M€ pour la rénovation et la mise aux normes de marchés de quartier, et 1,7 M€ pour la modernisation du marché de Passy (16ème arrondissement).

D'autre part, 8 M€ seront mobilisés en faveur du « Contrat Paris Commerces » destiné à permettre la redynamisation commerciale par l'acquisition des murs commerciaux pour y installer des commerces, de l'artisanat ou des services de proximité. La mise en œuvre de ce contrat permet de lutter contre la désertification commerciale, la mono-activité ou encore la vacance forte dans les périmètres ciblés, notamment dans les quartiers populaires.

Le soutien à l'industrie et à l'artisanat représente 0,6 M€. Ce montant inclut notamment la poursuite de la rénovation des ateliers d'artistes « Les Frigos » pour 0,3 M€.

Enfin, 1 M€ est prévu pour le soutien aux librairies, disquaires et galeries, 0,4 M€ pour l'opération relative à la Villa du Lavoir, 0,2 M€ pour le développement touristique et 0,1 M€ pour les étalages et les terrasses.

L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire se voient consacrer 1,3 M€.

Ces crédits permettent notamment la poursuite des travaux concernant la Maison des économies sociales et solidaires (0,2 M€) et le versement de 0,8 M€ de prêts d'honneur, notamment via le dispositif « Paris initiative entreprendre ». 0,2 M€ sont également inscrits pour les travaux à la Bourse du travail.

En outre, 0,4 M€ seront alloués au rayonnement et à l'attractivité du territoire parisien.

Ces crédits permettent le soutien à l'organisation des grands événements et de foires. Ils comprennent les dépenses relatives aux illuminations des Champs-Élysées, à la Fête à Neu-Neu et à la poursuite de la rénovation des sous-postes électriques de la Pelouse de Reuilly.

Recettes

Les recettes de l'action économique seront de 0,1 M€ au BP 2019.

7) Environnement

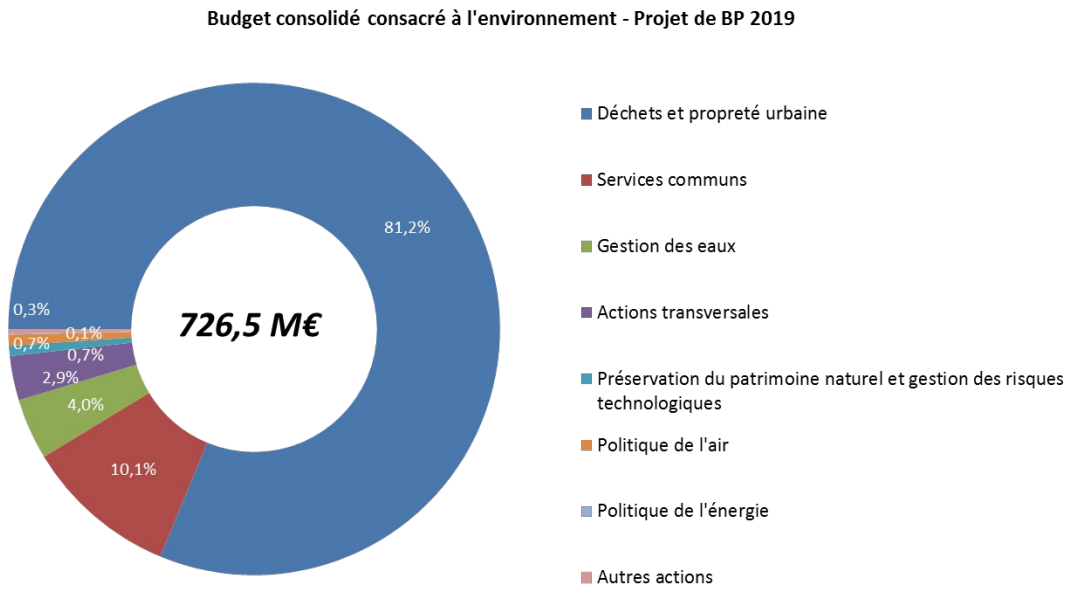

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement ***dont masse salariale***	649,4 *310,5*	656,9 *317,8*
Dépenses d'investissement	87,3	69,6
Recettes de fonctionnement	694,3	709,4
Recettes d'investissement	2,9	1,9

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le budget de fonctionnement consacré à l'environnement s'élève à 656,9 M€, dont 317,8 M€ au titre de la masse salariale.

S'agissant de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), le budget 2019 prévoit 84 nouveaux postes d'éboueurs pour le développement des équipes « urgence propreté » permettant une plus grande réactivité sur le terrain pour renforcer les moyens d'action de la propreté. A la DPE, 22 requalifications d'emploi de personnel de maîtrise dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation permettront d'améliorer l'encadrement de proximité et d'amplifier la prévention de l'inaptitude grâce au renfort de nouveaux assistants de prévention. 5 requalifications d'emploi sont également prévues au budget annexe de l'assainissement.

3 postes sont créés à la Direction des constructions publiques et de l'architecture (DCPA) pour la pérennisation du suivi des contrats de performance énergétique.

2 postes sont créés à la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) : l'un pour le suivi du plan biodiversité, l'autre pour celui du plan climat énergie.

Au total, 89 créations et 52 redéploiements dont 45 au titre de la suppression de postes structurellement vacants et sans objet des ententes (postes SIAAP et EPTB) sont enregistrés sur cette fonction. Le solde des emplois s'établit à + 36 postes compte tenu des transformations (-1 poste).

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à cette fonction s'établit à 339,2 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2018.

Les dépenses liées aux actions en matière de déchets et de propreté urbaine progressent de 1,3 % par rapport au BP 2018, pour atteindre 259,7 M€.

Le premier poste de dépenses concerne les **dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets,** pour un montant de 110,9 M€ (contre 108 M€ au BP 2018). Les crédits consacrés aux espaces de tri progressent de 0,3 M€ par rapport au BP 2018, pour atteindre 6,2 M€ en 2019, dont 0,2 M€ consacrés au frais de fonctionnement du dispositif Trilib' dont le déploiement des 400 stations devrait s'étaler entre novembre 2019 et novembre 2020. La contribution versée au SYCTOM en 2019 s'élève à 104,7 M€, en hausse de 2,6 M€ par rapport au BP 2018 mais en ligne avec l'exécution 2018. Cette augmentation prend en compte notamment la très forte progression du volume des encombrants.

L'inscription prévue pour la **collecte des déchets** représente 84,9 M€. Une fois neutralisé l'effet de périmètre lié à l'inclusion de 2,1 M€ de crédits au titre du versement des avances dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères au BP 2018, les dépenses de collecte des déchets progressent de 1 M€. Ces crédits financent les marchés relatifs à la collecte : 54,8 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux, 13,8 M€ pour la collecte des corbeilles de rue, 10 M€ pour la collecte du verre, 4,9 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte, 0,9 M€ pour la collecte des bio-déchets et 0,5 M€ pour la collecte pneumatique.

Au sein de ces dépenses, des crédits sont inscrits afin d'étendre la collecte des déchets alimentaires à un arrondissement supplémentaire, le 19ème, à partir de septembre 2019, et de renforcer la sensibilisation des résidents et des gestionnaires d'immeuble dans les 2ème, 12ème et 19ème arrondissements.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marché en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2018 et 2019.

Dépenses de marché de collecte, de propreté et de tri, du BP 2018 au BP 2019 (en euros)

Libellé	BP 2018*	BP 2019	Évolution
Collecte privée ordures ménagères et multimatériaux	56 100 000	54 752 000	-2,4%
Collecte et entretien corbeilles de rue	13 769 556	13 769 556	0,0%
Collecte du verre	10 000 000	10 000 000	0,0%

Mise à disposition de bacs de collecte	4 740 000	4 940 000	4,2%
Collecte des biodéchets	832 500	910 000	9,3%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	520 000	515 000	-1,0%
Total - Collecte des déchets	**85 962 056**	**84 886 556**	**-1,3%**
Sanisettes	18 517 000	19 060 000	2,9%
Nettoiement mécanique	15 600 000	15 000 000	-3,8%
Enlèvement des graffitis	4 279 020	4 650 000	8,7%
Prestations de nettoiement et de propreté urbaine	4 902 700	4 750 000	-3,1%
Nettoiement des Berges de Seine	1 344 000	1 344 000	0,0%
Total - Propreté urbaine	**44 642 720**	**44 804 000**	**0,4%**
Déchetterie et objets encombrants	5 901 825	5 965 000	1,1%
Total marchés collecte et propreté	**136 506 601**	**135 655 556**	**-0,6%**
Total marchés collecte et propreté (hors avances)	**132 896 601**	**135 655 556**	**+2,1%**

*Le BP 2018 intègre 3,61 M€ au titre du versement d'avances dans le cadre du renouvellement de plusieurs marchés de la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE).

Le périmètre de dépenses retenu par l'état spécial sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), annexé au BP 2019, est plus large que l'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus. L'état spécial retient en effet, pour un montant total de 461,7 M€, l'ensemble des dépenses affectées à la collecte, soit :

- Les **dépenses de collecte proprement dites** : **246,9 M€ au BP 2019** qui valorisent les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la DPE contribuant à la collecte, masse salariale incluse, les valeurs locatives des bâtiments utilisés par la DPE pour la collecte (bureaux, locaux sociaux, garages, ateliers) ;
- Les dépenses de **fonctionnement et d'investissement liées à la collecte identifiées au sein des fonctions support** municipales qui s'élèvent à 47,9 M€ ;
- Les **dépenses des directions opérationnelles incluses dans la chaine de collecte** de déchets à hauteur de **62,2 M€** au BP 2019 ;
- Les **dépenses de traitement des déchets** : **104,7 M€** au BP 2019 correspondant à la contribution au SYCTOM.

Les **actions en matière de propreté** s'élèvent à 45,8 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2018. Elles incluent les contrats de prestation des sanisettes (19,1 M€), le nettoiement mécanique (15 M€), les autres prestations de propreté urbaine et de nettoiement (4,8 M€), l'enlèvement des graffitis (4,7 M€), le nettoiement des berges de Seine (1,3 M€), ainsi que les marchés de nettoiement assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (0,9 M€).

Enfin, 17,8 M€ sont consacrés aux **services communs de la propreté,** dont 10 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport ainsi que 7,8 M€ consacrés à l'outillage, aux équipements et aux locaux et terrains.

Les dépenses prévues pour les **services communs** de la fonction « environnement » s'élèvent, au BP 2019, à **51,7 M€,** en diminution de 2,6 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse tendancielle résulte des économies réalisées sur les dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville. Cette démarche s'appuie sur les contrats de performance énergétique (CPE), l'action des ambassadeurs de

l'énergie et l'accélération des travaux sur les chaufferies. Les dépenses de fluides diminuent ainsi de 2,3 M€ par rapport au BP 2018, pour s'établir à 50,4 M€. Celles-ci se décomposent en 33 M€ pour l'énergie-électricité, 15,9 M€ pour le chauffage urbain, 1,24 M€ pour l'eau et l'assainissement et enfin 0,2 M€ pour les combustibles et la maintenance.
D'autre part, les dépenses concernant les services supports de la DPE diminuent de 0,2 M€ par rapport au BP 2018 et s'établissent à 1,2 M€.

Les actions menées en matière de **gestion des eaux** représentent **24,5 M€,** en léger recul (0,5 M€) par rapport au BP 2018 à la suite de la baisse de la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin Seine-Grands Lacs (4,5 M€, soit -0,5 M€ par rapport au BP 2018). La part la plus importante de l'enveloppe correspond à la contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales. Celle-ci est reconduite au niveau du BP 2018, soit 20 M€.

2,8 M€ sont également prévus pour les **actions transverses :** 1,8 M€ pour le plan climat, 0,8 M€ pour le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et 0,2 M€ pour le plan « Économie circulaire ».

Enfin, **0,4 M€** sont prévus au BP 2019 afin de financer des **actions de lutte contre la pollution**.

Recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites au titre de l'environnement s'établissent à 709,4 M€ au BP 2019, en progression de 2,2 % par rapport au BP 2018 (+15 M€).

Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 614,6 M€, en progression de 9,4 M€ par rapport au BP 2018.

En leur sein, les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent **504,1 M€**, dont 484,7 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 8,3 M€ par rapport au BP 2018 sous l'effet de l'évolution naturelle des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'élève pour sa part à 19,1 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au BP 2018, suite à la renégociation des contrats DNM avec la SNCF et la RATP. S'y ajoutent les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,3 M€.

La propreté urbaine et le nettoiement représentent **104,6 M€** de recettes, dont 104,3 M€ correspondant à la **taxe de balayage** et 0,3 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**.

5,7 M€ sont prévus en recette de la part du SYCTOM **au titre de la valorisation des déchets,** soit une hausse de 0,3 M€ par rapport à 2018.

Enfin, **0,2 M€** sont prévus en revenus des immeubles pour les **locaux et terrains.**

La politique de l'énergie représente pour sa part 43,7 M€ de recettes, en progression de 4,8 M€ par rapport au BP 2018. Ces recettes regroupent les redevances des concessions de gaz et d'électricité (34,6 M€, en hausse de 3,8 M€) et de réseau de chaleur et de froid (9,1 M€, en progression de 0,9 M€).
Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (70 M€ au BP 2019) ainsi que les dividendes versés par la CPCU (2 M€) sont comptabilisés sur la fonction 0 « services généraux ».

29,5 M€ sont prévus en recettes des services communs, principalement au titre des **fluides des bâtiments** (29 M€), correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements.
Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux représentent 19,3 M€, stables par rapport à 2018. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du **syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne** (SIAAP) et de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs) à hauteur de 6,3 M€ (en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2018), des remboursements de frais versés par les **budgets annexes de l'assainissement et de l'eau**, pour 7,5 M€, et des redevances versées par Eau de Paris, pour 5,3 M€.

Les carrières représentent une recette de 1,7 M€, stable par rapport au montant 2018.

Enfin, 0,6 M€ sont attendus au titre des actions transversales : il s'agit de participations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et du financement des études plan Climat.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>

Au titre de la fonction « Environnement », 69,6 M€ de crédits d'investissement sont prévus au BP 2019.

La gestion des déchets et de la propreté urbaine représente 46,1 M€.

Le budget dédié à **l'acquisition de véhicules** s'élève à 30,9 M€, afin de poursuivre la modernisation du parc et l'abandon des véhicules à motorisation diesel.

Le montant dédié au **plan garages** s'établit pour sa part à 6,4 M€. Les travaux prévus en 2019 prévoient la poursuite des opérations concernant les garages de Paris Sud-Ouest et de Clichy, pour respectivement 2 M€ et 2,9 M€.

En outre, 4,1 M€ sont alloués au **tri, à la valorisation et au traitement des déchets**. Ces crédits permettent la création de centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE), dont celui de Ménilmontant pour 1,1 M€, et le soutien aux « recycleries ». 1,2 M€ sont consacrés au déploiement de Trilib.

Enfin, 2,2 M€ sont dédiés aux investissements améliorant la **collecte des déchets** (colonnes à verre et systèmes de collecte pneumatique, corbeilles de rue).

Les actions transversales en faveur du plan climat rassemblent 13,1 M€. La modernisation des centres thermiques des bâtiments publics (8 M€), les travaux sur les ventilations (2 M€), la recherche d'économies d'énergie (0,5 M€), la fourniture pour les interventions en régie (0,5 M€), les actions plan climat (0,5 M€) et les améliorations thermiques des bâtiments administratifs (1,6 M€) sont mis en œuvre dans ce cadre.

D'autres actions sont également menées en matière d'**agriculture urbaine** et d'**espaces verts**, pour 2,1 M€. Les projets d'agriculture urbaine se voient allouer 1 M€, auquel s'ajoutent 0,4 M€ pour poursuivre la réalisation d'une ferme urbaine sur le toit de la halle fret, au sein de la zone d'aménagement Chapelle International. 0,1 M€ sont également prévus pour les jardins partagés. Enfin, 0,6 M€ seront dédiés à la prévention contre les rats.

Le soutien au développement de véhicules propres mobilisera 4,9 M€, soit une hausse de 2,1 M€ par rapport au BP 2018. Cette augmentation est à mettre en lien avec l'adoption par le Conseil de Paris, le 22 mars 2018, du plan climat air énergie territoriale (PCAET), et la montée en charge des mesures portées par le plan qualité de l'air (PQA) de la Ville de Paris, lequel prévoit, notamment, des aides financières à destination des particuliers et des professionnels. Plus particulièrement, les aides permettant aux professionnels d'acquérir ou de louer des véhicules utilitaires propres connaissent une prévision d'évolution dynamique.

L'entretien des carrières (1,9 M€) participe à la préservation du **patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques**.

Les actions en faveur de la **gestion de l'eau** regroupent 1,4 M€. Ces crédits concernent la « trame bleue » (0,8 M€), et le plan de prévention des inondations (0,3 M€). Ils permettent en outre de poursuivre la conversion de l'arrosage des jardins à l'eau non potable (0,3 M€).

Enfin, 0,5 M€ sont alloués pour l'équipement des **services communs**.

Recettes

Au titre des recettes d'investissement, 1,9 M€ sont prévus au BP 2019 au sein de la fonction « Environnement ». Ces recettes comprennent 0,4 M€ provenant des cofinancements d'opérations de collecte, de tri et valorisation des déchets, ainsi que 1,5 M€ de subventions perçues au titre du plan climat.

8) Transports

en M€	BP 2018	BP 2019
Dépenses de fonctionnement	592,3	590,0
dont masse salariale	67,5	68,9
Dépenses d'investissement	189,5	174,2
Recettes de fonctionnement	451,0	445,9
Recettes d'investissement	12,8	7,6

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Au BP 2019, le budget de fonctionnement consacré aux transports s'élève à 590,0 M€, en quasi stabilité par rapport au BP 2018. Ce budget comprend 68,9 M€ au titre de la masse salariale.

9 postes sont créés à la Direction de la voirie et des déplacements (DVD). 6 créations sont liées au transfert de compétences de la Préfecture de police (régie de stationnement, autorisations de déménagement, occupation du domaine public et section des fourrières). 3 postes répondent à des besoins nouveaux de la direction : renfort de la délégation aux territoires, de la section de gestion du domaine au service du patrimoine de voirie et du bureau de la prévention des risques professionnels. 7 requalifications dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation sont prévues au bénéfice des techniciens supérieurs et personnels de maîtrise.

Au total, 9 créations et 3 redéploiements sont enregistrés sur la fonction transports et déplacements. Le solde des emplois est de +5 compte tenu des transformations dont le solde s'établit à -1 poste.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 521,2 M€ au BP 2019.

La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec une contribution d'un montant de 387,7 M€, en progression de 3,1 M€ par rapport au BP 2018, soit +0,8%, mais stable par rapport à l'exécution 2018 dans l'attente du vote du budget 2019 par le conseil d'administration d'IDFM.

Les dépenses qui ont trait à la voirie communale s'élèvent à 77,1 M€ au BP 2019.

Au sein de ce montant, les **dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 23,1 M€. Elles comprennent notamment les dépenses d'entretien des chaussées et des trottoirs (4,7 M€) et les équipements de voirie publique (1,9 M€), en hausse respectivement de 3 M€ et 1,3 M€ par rapport au BP 2018. Les dépenses de signalétique progressent également de 0,5 M€ pour s'établir à 1,5 M€, de même que les

dépenses de maintenance des tunnels, qui s'élèvent à 1,6 M€ (+0,2 M€). 1,2 M€ sont consacrés à l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique.

Elles comprennent également les dépenses d'entretien délégué (2,4 M€), de fournitures de voirie (1,8 M€) ainsi que la maintenance et l'approvisionnement en équipements (0,7 M€), dont les montants sont stables par rapport à 2018.

Enfin, les dépenses au titre des travaux pour comptes de tiers s'établissent à 4,5 M€, en recul de 1,2 M€ du fait de la poursuite de leur transfert progressif vers les dépenses d'investissement.

D'autre part, les dépenses relatives au **stationnement de surface** atteignent 47,8 M€, en diminution de 9,1 M€ par rapport au BP 2018 mais stables par rapport à l'exécution 2018. En effet, l'inscription 2018 était estimative dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant. Les dépenses liées au contrôle du stationnement s'élèvent ainsi à 12,9 M€, soit 3 M€ de moins que le montant anticipé au BP 2018, mais en conformité avec l'exécution 2018. Les dépenses liées aux forfaits post stationnement, qui concernent principalement le traitement des recours déposés par les usagers, s'élèvent à 7,3 M€, en baisse de 0,8 M€, du fait d'un nombre de recours moins important qu'estimé initialement. Enfin, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement (maintenance des horodateurs, terminaux de cartes bleues, paiement mobile) s'établissent à 6,7 M€, en retrait de 2,3 M€ par rapport à 2018 du fait de la prise en compte de l'exécution observée sur l'exercice précédent.

Les dépenses relatives aux fourrières, à hauteur de 17 M€, sont en retrait de 3,2 M€ par rapport au BP 2018, du fait d'une diminution du nombre d'interventions en raison du changement de pratiques des conducteurs impulsé par la réforme du stationnement. Les dépenses d'entretien des parcs de stationnement des autocars s'établissent pour leur part à 3,9 M€, en progression par rapport au BP 2018 (+0,2 M€).

Enfin, les dépenses liées au **stationnement concédé** représentent 6,2 M€ au BP 2019. Ce poste regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires. Il progresse de 0,5 M€ par rapport au BP 2018. Cette hausse s'explique par les conséquences du changement de mode de gestion intervenu en 2017 : désormais la Ville s'acquitte directement de la taxe foncière sur ces parkings, avant d'en percevoir le remboursement par les concessionnaires, alors que les concessionnaires acquittaient eux-mêmes cette taxe auparavant.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 36,6 M€.

16,8 M€ sont prévus au titre de **Vélib'**, soit une baisse de 1,3 M€ par rapport au BP 2018. Cette baisse est liée à la fin du paiement résultant du contrat Vélib' 1, arrivé à son terme. Parallèlement est enregistrée une hausse de 0,2 M€ de la participation au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM), en lien avec les créations et les déplacements de stations Vélib'.

13,5 M€ sont dédiés aux transports prévus pour les **personnes à mobilité réduite** (PAM). La mise en œuvre du nouveau marché de prestations de service entraine une diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2018, avec un maintien à son niveau actuel du service rendu.

Enfin, les dépenses de **traverses** s'élèvent à 6,3 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au BP 2018. Cette progression s'explique par la modernisation du parc et l'acquisition de véhicules à motorisation électrique.

Les dépenses de voirie pour le tramway s'élèvent à 0,1 M€ et sont stables par rapport au BP 2018.

Les dépenses concernant les haltes fluviales et les infrastructures fluviales représentent 4,1 M€, en stabilité par rapport au BP 2018. L'entretien et l'exploitation des canaux représente 1,9 M€. Le paiement des taxes et contributions s'élève à 1,9 M€ également. 0,2 M€ sont prévus pour les services communs.

Les équipements de voirie représentent 8,1 M€ au BP 2019, en hausse de 0,1 M€ par rapport au BP 2018. La majeure partie de ces dépenses (7,7 M€) concerne l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique. Ce poste regroupe également l'entretien du mobilier urbain (0,4 M€).

Les dépenses liées au maintien de la viabilité de la mobilité sur route et trottoirs en période hivernale représentent 0,2 M€.

Les dépenses liées aux circulations douces s'élèvent à 1,8 M€ au BP 2019, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018, du fait de l'extension de la piétonisation du centre de Paris dans le cadre de l'opération « Paris Respire » (1,2 M€).

Les dépenses au titre des services communs s'élèvent à 5,1 M€ au BP 2019. Elles comprennent notamment 2,2 M€ au titre des déplacements, correspondant aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux (1,8 M€), aux dépenses de carburant (0,3 M€) et aux transports de biens (0,1 M€).

Elles regroupent également les crédits prévus pour les diverses charges immobilières liées à la fonction « transports » (0,9 M€), les frais d'études (0,5 M€), les dépenses relatives à l'information des usagers concernant les chantiers (0,4 M€) ainsi que les dépenses de maintenance, d'information et les services supports (0,9 M€).

0,3 M€ sont enfin consacrés à des subventions et cotisations, qui concernent principalement la prévention sur la sécurité routière (journée de formation, intervention à différents événements, formation de jeunes étudiants à la prévention).

Les recettes

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 445,9 M€, en baisse de 4,5 M€ par rapport au BP 2018, notamment sous l'effet du nouveau contrat Vélib' dont les recettes des usagers sont dorénavant prises en charge directement par le syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM).

Les recettes de voirie communale s'élèvent à 428,1 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport au BP 2018.

Les recettes au titre du stationnement de surface s'établissent à 371,7 M€, en recul de 0,6 % (2,5 M€) par rapport au BP 2018.

Ce montant comprend 334 M€ de recettes liées au stationnement, soit un montant identique à celui du BP 2018. 11,9 M€ de recettes sont également prévus au titre des droits

de stationnement des autocars, soit une inscription en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2018, se basant sur la tendance haussière de l'activité touristique sur les dernières années.

En lien avec la diminution des infractions, **les recettes de fourrières diminuent de 2,9 M€, pour s'établir à 37,7 M€ au BP 2019.**

Les redevances de stationnement concédé atteignent 43 M€, en progression de 1,4 M€ par rapport au BP 2018. Cette progression s'explique par la revalorisation des redevances, mais aussi par le mouvement technique, lié au paiement par la Ville de la taxe foncière sur les parkings, opéré depuis 2017 (voir la partie concernant les dépenses de fonctionnement de la présente fonction). 0,5 M€ d'augmentation correspondent ainsi au remboursement de cette taxe par les concessionnaires, ce qui est neutre en solde pour le budget de la Ville (cf. ci-dessus).

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 13,4 M€, stables par rapport au BP 2018. Les recettes prévues au BP 2019 regroupent notamment 6,1 M€ attendus sur les droits d'occupation du domaine public, 3 M€ au titre des redevances sur les stations-service et 3,2 M€ de recettes qui devraient être perçues au titre des prestations du laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris et du laboratoire d'essais de la rue (LEM/LER).

Les recettes relatives aux transports sur route devraient s'établir à 11,9 M€ au BP 2019, en diminution de 3,7 M€ par rapport au BP 2018. Dans le cadre du contrat Vélib' passé avec le nouveau prestataire depuis 2017, les recettes des usagers sont en effet perçues directement par le SAVM, qui réalisera les dépenses d'entretien et de maintenance. Malgré l'arrêt de la perception directe des recettes (-3,0 M€ par rapport au BP 2018), la Ville percevait encore des redevances exceptionnelles prévues dans le premier contrat Velib', dont le dernier versement a été effectué en 2018.

Le produit relatif à l'activité de transport public PAM à destination des personnes à mobilité réduite est de 9,6 M€, en baisse de 0,5 M€ compte tenu de la baisse observée de l'activité.

Les transports sur route incluent enfin 1,9 M€ de recettes d'Autolib' au 2018. Ce montant correspond au décalage sur l'exercice 2019 du titrage du reliquat des années 2017 et 2018 de l'indemnité perçue par la Ville de la part du SAVM au titre de l'occupation du domaine public par la société Autolib', délégataire du service public. 0,5 M€ sont enfin perçus au titre des traverses.

Enfin, le transport fluvial représente 6 M€ de recettes, notamment du fait des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (4,2 M€) et des droits d'occupation du domaine public fluvial (1,1 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

174,2 M€ de crédits d'investissement sont dédiés aux transports.

La rubrique **transports publics de voyageurs**, qui regroupe les crédits alloués aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs, s'élève à **87,8 M€.** Au sein de ce montant, 18,4 M€ sont notamment prévus pour poursuivre les travaux de prolongement de la ligne de tramway T3, après un investissement à hauteur de 46,9 M€ en 2018, et 0,9 M€ seront mobilisés concernant la ligne de tramway T9.

L'exercice 2019 verra également la poursuite des travaux de prolongation de la ligne de métro
14 (43,5 M€) et l'adaptation des stations de métro de la ligne 11 (8 M€). D'autre part, 11,1 M€ seront alloués au développement des bus, dont 8 M€ pour le Mobilien, et 5,5 M€ seront mobilisés pour la ligne de bus à haut niveau de service reliant les gares ferroviaires parisiennes.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des **circulations douces** s'élèvent à **30,4 M€** afin de poursuivre la réalisation de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo (21,1 M€) et l'installation des bornes de stationnement de vélo (0,8 M€). 8,1 M€ sont prévus pour la création de nouvelles « zones 30 » et 0,5 M€ pour l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Les **dépenses de voirie** s'élèvent à **49,7 M€** et concernent l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. 14 M€ sont prévus pour les dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis, soit une hausse de 4,6 M€ par rapport au BP 2018. La mise en conformité des tunnels routiers se voit allouer 10,8 M€ et 10,0 M€ sont prévus pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique, incluant la mobilisation de 4 M€ pour la mise en œuvre d'enrobés phoniques afin de réduire les nuisances sonores.

Les **infrastructures,** rassemblant les gares et les canaux, se voient consacrer **4,3 M€.** L'entretien des canaux mobilise 3,8 M€ au sein de ces crédits, dont 0,6 M€ pour le canal Saint-Martin.

Enfin, les **services communs** sont dotés de **1,6 M€**, tandis que le **transport de marchandises**, du fait de la mise en œuvre de la charte logistique urbaine durable, se voit allouer **0,4 M€**.

Recettes

7,6 M€ sont prévus pour les recettes d'investissement liées aux transports en 2019, dont 1,6 M€ liés aux cofinancements pour les projets de pistes cyclables et de modération de vitesse.

Par ailleurs, 4,5 M€ sont attendus dans le cadre des remboursements pour les opérations réalisées pour le compte de tiers.

9) Services généraux

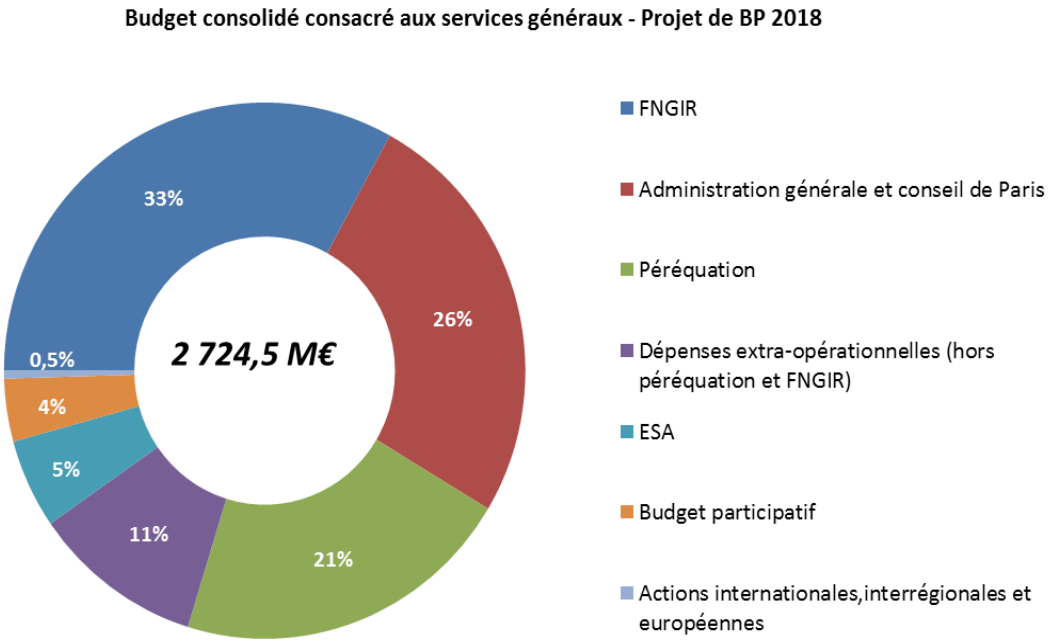

PRECISION METHODOLOGIQUE

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « **opérations non ventilables** », qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne ainsi que les opérations d'ordre[8]. Elle comprend également les crédits alloués aux **états spéciaux d'arrondissement (ESA)**, ainsi qu'aux **dépenses et recettes découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité**. Enfin, cette fonction retrace les crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Cette présentation de la fonction 0 comprenant les opérations extra-opérationnelles, et notamment la péréquation, son montant n'est pas égal à celui des dépenses strictement opérationnelles des services généraux présenté dans le tableau des chiffres clés de la collectivité figurant en début du présent rapport.

en M€	**BP 2018**	**BP 2019**
Dépenses de fonctionnement	2 461,4	2 438,0
dont masse salariale	*408,3*	404,9
Dépenses d'investissement	232,9	286,5

8 Tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie IV du rapport. Elles correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

Recettes de fonctionnement	6 073,2	6 222,5
Recettes d'investissement	178,5	154,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

123 créations d'emplois sont proposées, dont 83 correspondant à la reprise des postes budgétaires du budget annexe du fossoyage. Les 40 créations restantes correspondent aux renforts suivants :

- 7 postes à la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) avec 5 postes pour le pilotage de la relation à l'usager et la pérennisation de 2 postes pour l'expérimentation de « Ma Mairie mobile » ;

- 9 postes de renfort dont 2 à la Direction de l'information et de la communication (DICOM) pour le service des partenariats et pour accompagner la réorganisation de la direction, 2 postes à la Direction des affaires juridiques (DAJ) compte tenu de la hausse de l'activité consultative et contentieuse, 1 poste à la Direction des ressources humaines (DRH) pour le pôle diversité et handicap, 4 postes au Secrétariat général (SG) pour le laboratoire d'innovation publique et la mission résilience ;

- 17 postes pour le renfort du service des cimetières à la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) ;

- 7 postes à la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) pour répondre aux évolutions récentes dans le domaine de la sécurité et aux besoins nouveaux liés au développement des projets.

De nouveaux transferts de postes d'agents de surveillance de Paris (ASP) permettront d'offrir de nouveaux débouchés aux agents en reconversion. Le solde de ces transferts est de - 27 postes. Au global, le solde des transferts s'établit à - 24, celui des transformations à + 2 postes, avec 123 créationst125 redéploiements, dont 2 inscrits au budget annexe des Transports Automobiles Municipaux (TAM). Le solde global sur la fonction s'établit ainsi à -24 emplois.

- **Dépenses extra-opérationnelles**

Le montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle, est reconduit à hauteur de 898,2 M€, montant stable depuis 2011.

La participation de Paris au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** devrait augmenter par rapport à 2018 ; elle est inscrite à hauteur de 192,3 M€. Les ressources du FPIC au niveau national devraient rester stables, à 1 Md€, et la contribution de Paris représentera dans ces conditions 19 % du montant du fonds.

De plus, la contribution de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** est estimée à 191,4 M€ en 2019, soit une hausse de 10 M€ par rapport au montant notifié en 2018.

La collectivité parisienne contribuera également au **fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 28,0 M€ en 2019, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport au montant notifié en 2018, ainsi qu'au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** pour 18,6 M€, soit un niveau stable par rapport à celui notifié en 2018.

Enfin, la contribution de la Ville aux **deux fonds de péréquation des DMTO**[9] augmentera de 15,4 M€ par rapport au BP 2018, pour atteindre 146,2 M€. Cette hausse résulte de la progression des recettes de fiscalité immobilière constatée entre les exercices récents.

La Ville supportera en 2019 un **prélèvement de 17 M€ sur ses recettes fiscales** au titre d'une répartition péréquée du produit des amendes de police aux collectivités locales. Ce prélèvement est lié à la municipalisation du stationnement, mise en œuvre par la loi MAPTAM[10].

La gestion de la dette atteint 148 M€, en progression de 0,7 M€ par rapport à 2018 (+0,5 %). Ce montant comprend les charges d'intérêts de la dette pour 146,8 M€ ainsi que 1,2 M€ au titre des opérations financières de la DASCO.

Les **autres opérations** représentent 6,7 M€ au titre des restitutions de taxes et prélèvements hors péréquation.

- **Dotations aux états spéciaux d'arrondissement**

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) regroupent d'une part les dotations de gestion locale (DGL) et d'animation locale (DAL) en fonctionnement, et d'autre part la dotation d'investissement (DI), pour un montant total de 146,4 M€, contre 147,7 M€ au BP 2018.

En fonctionnement, les dotations s'élèvent à 141,0 M€, en recul de 1 % par rapport au BP 2018. Ce montant intègre les dépenses liées à l'inscription de **nouveaux équipements** dans le périmètre des mairies d'arrondissement, à l'instar du centre Paris Anim' Clichy Batignolles dans le 17ème (0,7 M€) et des espaces verts d'une superficie inférieure à un hectare, transférés en application de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris.

9 Paris contribue à hauteur de 122 M€ au fonds national de péréquation des DMTO, et pour 24 M€ au fonds de solidarité des DMTO. Le premier fonds bénéficie aux départements dont le revenu par habitant, ou le potentiel financier par habitant, sont inférieurs à la moyenne des départements. Le second a plus spécifiquement pour but de réduire les inégalités entre les départements en matière d'allocations individuelles de solidarité (PCH, APA et RSA). Ces fonds ont été instaurés respectivement par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, et la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

10 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le dialogue entre les directions et les mairies d'arrondissement a permis d'affiner les inscriptions budgétaires, eu égard notamment aux besoins constatés en exécution, sans remettre en cause les services rendus aux Parisiens.

Dès lors, si la **DAL** progresse de 2,1% pour s'établir à 12,0 M€, **la DGL** s'élève à 129,0 M€, contre 130,6 M€ au BP 2018.

- **Dépenses générales de l'administration**

Hors masse salariale, le budget de fonctionnement consacré **aux dépenses générales de l'administration** s'élève à 239,4 M€, en baisse de 12,8 % (35,3 M€) par rapport au BP 2018, principalement en raison de mouvements techniques.

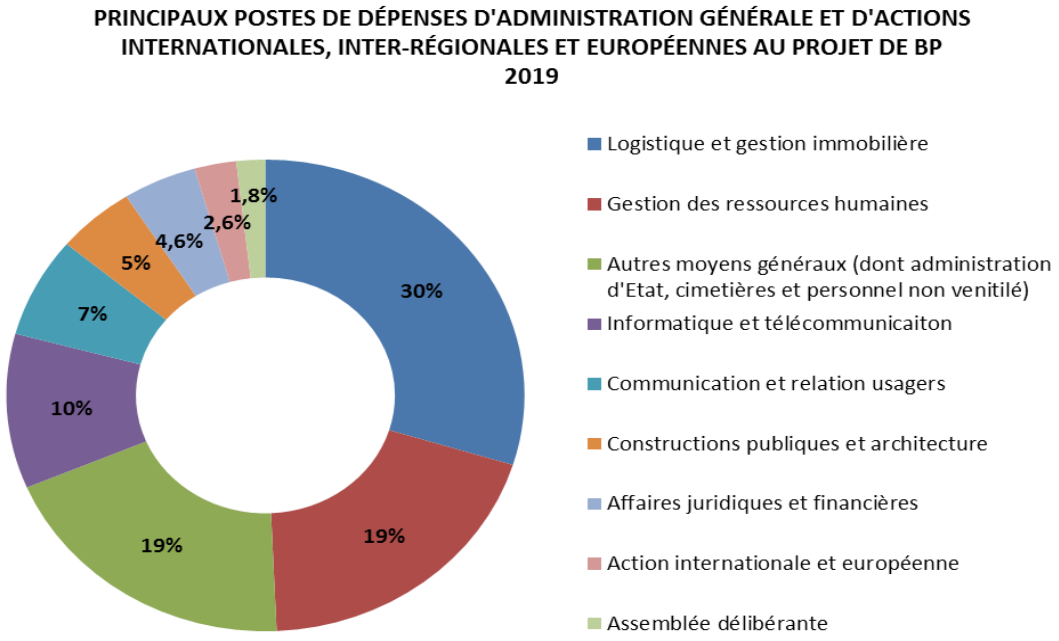

Le premier poste de dépenses concerne la **logistique et la gestion immobilière,** à hauteur de
73,1 M€. Ce montant baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2018, principalement sous l'effet des éléments suivants :

- 1,5 M€ d'augmentation des frais de **nettoyage des locaux**, qui s'établissent à 7,8 M€, notamment en raison du transfert à la Ville de Paris des locaux de la Préfecture de police (0,38 M€) et de l'externalisation de prestations de nettoyage (0,87 M€) ;
- 1,3 M€ de moindre dépense sur le budget consacré à l'**achat de vêtements de travail** dans la perspective de la réforme de l'habillement ;
- 0,6 M€ est économisé au titre du **compte locatif**, qui représente 46,1 M€;

- 0,2 M€ est économisé au titre des frais d'affranchissement.

La **gestion des ressources humaines** **représente en 2019** 48 M€, en diminution de 2,2 M€ par rapport à 2018.

Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 21,8 M€. Ces dépenses comprennent 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP), en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2018, afin de prendre en compte une exécution 2018 moins soutenue qu'anticipée initialement. 6,7 M€ sont prévus, comme en 2018, en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). Enfin, 2,7 M€ sont consacrés aux prestations sociales des agents.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « Action économique » au sein du présent rapport), s'élèvent à 12,8 M€, en ligne avec la dépense effective constatée sur l'exercice 2018.

L'effort en matière de **reconversion professionnelle** porté par la collectivité parisienne à travers son marché d'accompagnement s'élève en 2019 à 0,8 M€, ce montant diminuant par rapport au BP 2018 (-0,4 M€) en raison de l'échelonnement du marché sur quatre ans, au lieu de trois, comme initialement prévu.

Enfin, 12,6 M€ sont consacrés au versement des **pensions et rentes** (4,5 M€, montant stable par rapport au BP 2018, à l'exclusion du transfert technique de la prime départementale de 2,5 M€), à la prise en charge des **accidents du travail et maladies professionnelles** (3,6 M€), au financement des **congés bonifiés** (3,1 M€) ainsi qu'aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne (1,4 M€).

Les dépenses relatives à **l'informatique et aux télécommunications** s'élèvent à 26 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2018. Cela traduit, d'une part, 0,5 M€ de hausse pour la maintenance des infrastructures (dont 0,3 M€ pour le projet Wifi Tout Paris), et d'autre part une augmentation de 0,3 M€ liée à la maintenance applicative pour tenir compte de l'extension du domaine applicatif (projets nouveaux, services numériques…). Le budget alloué aux télécommunications passe de 6,7 M€ en 2018 à 6,4 M€ en 2019, en raison d'une rationalisation intervenue notamment sur le parc TETRA constitué d'environ 2000 terminaux de radiocommunication numérique.

Les dépenses relatives au fonctionnement du **Conseil de Paris** représentent 4,4 M€ au BP 2019. Un mouvement technique affecte cette destination, puisque les dépenses relatives aux indemnités et cotisations associées, frais de formation et de mission des maires, adjoints et conseillers (17,6 M€ en 2019) sont transférées dans le périmètre de la masse salariale (cf. tableau détaillé ci-dessus des mouvements de périmètre en vote par fonction). Le principal poste de dépenses reste la subvention versée à la caisse de retraite des élus, pour 3 M€.

L'enveloppe allouée à **l'entretien et la maintenance des constructions publiques** s'élève à 12 M€, montant en légère progression (+ 0,1 M€) par rapport à 2018. Cette progression s'explique par une mesure de périmètre au titre de la maintenance des installations techniques de l'école du Breuil.

L'ensemble des crédits afférents aux **affaires juridiques et financières** de la collectivité parisienne représente 11,3 M€ (après neutralisation de l'opération Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes), en progression de 0,8 M€ par rapport à 2018, principalement sous l'effet de la centralisation de la gestion des contentieux par la DAJ. À l'exclusion des dépenses au titre des marchés publics et concessions, qui progressent de 0,8 M€ et s'établissent à 2,6 M€, les autres dépenses restent stables et comprennent notamment 2,3 M€ de frais d'assurance, 2 M€ destinés à l'accès au droit et 3,3 M€ de frais d'actes contentieux.

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** représentent 4,5 M€ en 2019, en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par la suppression du budget annexe du fossoyage, auquel la collectivité versait une subvention (2,9 M€ au BP 2018). Elles comprennent notamment 2,9 M€ dédiés à la gestion des cimetières, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018 et 1,6 M€ au titre de la mission funéraire (+ 0,2 M€), qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

Les **dépenses de communication** atteignent 8,3 M€, en augmentation de 1,7 M€ par rapport à 2018. Cette augmentation est liée à l'annulation du contrat de mobilier urbain d'information, qui a nécessité la mise en œuvre de solutions de communication alternatives. Le reste de la hausse s'explique par une augmentation du budget alloué aux actions d'animation dans l'espace public (+ 0,2 M€).

Les dépenses relatives aux **relations à l'usager et aux associations** s'élèvent à 3,4 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport au BP 2018. Ces dépenses comprennent les dépenses liées à la concertation, qui s'élèvent à 0,7 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018, les dépenses relatives au fonds des maires (0,2 M€), les dépenses relatives à la vie associative (1,9 M€) ainsi que les dépenses relatives au médiateur de Paris et à l'accueil des usagers (0,7 M€).

Les dépenses relatives au **pilotage et à la modernisation de la collectivité** portée par le secrétariat général de la ville de Paris représentent 5,1 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport au BP 2018. Les dépenses relatives à l'**état civil et aux élections** progressent de 0,6 M€, pour s'établir, en 2019, à 1,2 M€. Cette augmentation se justifie par l'organisation du scrutin des élections européennes en 2019.

Enfin, les **autres moyens généraux** représentent 41,9 M€ au BP 2019 contre 74,6 M€ au BP 2018, en diminution de 32,7 M€. Au BP 2018, 24 M€ avaient en effet été inscrits au titre de la constitution d'une provision technique liée au risque contentieux relatif à la concession de services des panneaux d'affichage de la Ville de Paris. Cette provision a été annulée lors de la première décision modificative de l'exercice 2018. Elle n'est pas reconduite en 2019.

Cette rubrique comprend également les crédits à ventiler en cours d'exercice (16,9 M€) et les opérations comptables non gagées par des recettes en investissement (créances admises en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs, apurements de déficit de régie) pour 19,7 M€, la participation versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 2,4 M€ et les frais bancaires générés par l'utilisation de moyens de paiement par carte bleue dans les équipements de la collectivité (2,2 M€).

- **Actions internationales, interrégionales et européennes**

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 6,4 M€, en baisse de 1,9 M€ par rapport au BP 2018, principalement du fait d'un basculement en investissement de 1 M€ sur les subventions internationales et d'une baisse de 0,5 M€ concernant le projet d'éco-quartier Clichy-Batignolles, par ailleurs financé par le FEDER, conformément au calendrier de financement du projet. Par ailleurs, l'inscription comprend 1,9 M€ attribués à la coopération internationale, 0,7 M€ destinés aux actions métropolitaines et 0,2 M€ au titre des actions internationales en matière de collecte et de propreté.

Recettes

Les **recettes des services généraux représentent 6 222,5 M€ en 2019**. Elles sont à comparer avec celles inscrites au BP 2018, à savoir 5 985,7 M€. La hausse de 237 M€ s'explique principalement par une correction d'imputations de certaines recettes fiscales, dont principalement la TCFE et la TLPE, qui n'étaient pas précédemment imputées sur la fonction « 0 ». Ce mouvement technique neutralisé, la progression réelles des recettes de la collectivité parisienne s'établit à 149,3 M€, soit une augmentation de 2,46 %.

- **Recettes extra-opérationnelles**

- Les **recettes de fiscalité locale**[11] représentent 5 741,1 M€ au BP 2019, en progression de 201 M€ par rapport à 2018.

Elles comprennent en premier lieu les recettes perçues sur la **taxe d'habitation et les taxes foncières** qui représentent 1 876,1 M€, en augmentation de 23,3 M€ par rapport au BP 2018 en raison de diverses évolutions des bases d'imposition, notamment :

- + 0,5 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
- - 4,6 % pour la taxe d'habitation majorée due pour les résidences secondaires ;
- + 2,2 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au titre de l'ex part communale ;
- + 2,4 % pour la TFPB au titre de l'ex part départementale ;
- - 18,3 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les recettes de **fiscalité des entreprises** sont prévues à hauteur de 835,4 M€, en hausse de 31,4 M€, essentiellement du fait de la dynamique attendue de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) départementale qui atteindra 499,1 M€ pour 2019, suite aux dernières notifications transmises par les services de l'État. Par ailleurs, la cotisation foncière des entreprises (CFE), prévue à hauteur de 324,7 M€, évoluerait de - 0,2 % par rapport au

11 Le détail des taxes composant la fiscalité directe locale est présenté dans la première partie du rapport.

BP 2018, en raison d'une part de l'entrée en vigueur de l'exonération de cotisation minimum au bénéfice des entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires annuel, et d'autre part de la mise à jour permanente des tarifs servant à la revalorisation annuelle des bases révisées à compter de 2019, estimée à -1,0% sur Paris l'année prochaine.

Les recettes des **attributions de compensation** s'élèvent à 1 455,5 M€, montant stable depuis le dernier transfert de compétences en 2017. Elles correspondent pour 980,2 M€ au reversement de recettes de la Métropole du Grand Paris, dont 527,1 M€ au titre de recettes de fiscalité directe auparavant perçues par la collectivité parisienne et 453,1 M€ liés au reversement de la « compensation part salaire » de la DGF. Par ailleurs, la compensation versée par la région Ile-de-France au titre de la CVAE reste également stable à 475,3 M€.

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 480 M€ au BP 2019. L'évolution du produit de la fiscalité immobilière devrait rester positive en 2019, malgré la diminution du nombre de transactions observée en 2018. En effet, si le nombre de transactions recule par rapport à 2017 sur les dix premiers mois de l'exercice 2018, les recettes de fiscalité immobilière progressent de 0,64 % sur cette période par rapport à 2017. L'inscription retenue se fonde sur les dernières analyses de la Chambre des notaires.

Les recettes des **autres taxes** atteignent 94 M€, dont 90 M€ au titre de la taxe de séjour. Cette inscription, en augmentation de 14,1 M€ par rapport au BP 2018, s'explique par la modification des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019, décidée par le Conseil de Paris en juillet 2018 afin d'assurer davantage d'équité entre hébergeurs classés et non classés.

- Les **dotations et concours** versés par l'État et les autres collectivités représentent 158 M€, en baisse de 25 M€ par rapport au BP 2018. La **dotation globale de fonctionnement** est attendue à 75 M€, en diminution de 25 M€ par rapport au BP 2018, du fait de l'écrêtement destiné à financer la hausse de péréquation verticale.

Les **autres dotations et concours** représentent 82,8 M€, en augmentation de 9,4 M€. Cette évolution s'explique principalement par la compensation des exonérations de CFE accordées aux entreprises de moins de 5 000 € de chiffre d'affaires à compter de 2019. Au total les allocations compensatrices de fiscalité directe locale devraient s'élever à 36,7 M€ en 2019. À cela s'ajoutent, notamment, les compensations d'exonération de fiscalité immobilière (1,1 M€ prévus en 2019) dont le montant dépend du niveau des exonérations de DMTO accordées par l'État. Le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu au sein de la section de fonctionnement est maintenu à 8,5 M€, prévision qui tient compte du montant de recettes effectivement perçu en 2018. Enfin, 15,8 M€ devraient être perçus en 2019 au titre de la dotation globale de décentralisation, dont le montant demeure stable.

- **Administration générale de la collectivité**

Les **recettes liées à l'administration générale de la collectivité** sont prévues à hauteur de 137,4 M€, en baisse de 31,0 M€ par rapport au BP 2018. Seules les recettes d'un montant significatif sont décrites dans cette section.

Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 100,3 M€ et diminuent de 32,6 M€ par rapport à 2018, principalement en raison de l'annulation du contrat de mobilier urbain

d'information (MUI) dont les recettes étaient attendues pour 24 M€ en 2018 et des baisses de recettes du contrat Colonnes et mâts (10 M€) en 2019, liées à son renouvellement.

Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 11,1 M€, dont 7,3 M€ issus du remboursement de frais de personnels mis à disposition et 2,6 M€ prévus au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions** de **pompes funèbres** sont prévues à hauteur de 9,9 M€, en progression de 0,3 M€.

Les recettes liées à **la gestion immobilière** devraient s'élever à 3,8 M€ liés notamment à la perception de loyers.

3,1 M€ de recettes sont inscrites au titre de **l'informatique et les télécommunications,** en progression de 0,1 M€ par rapport à 2018, notamment en raison des recettes perçues au titre du data center.

Il est prévu 2,8 M€ de recettes au titre des **affaires juridiques**, en hausse de 0,1 M€, du fait de la centralisation à la direction des affaires juridiques du traitement des contentieux, réforme qui permet un meilleur taux d'exécution des décisions favorables à la Ville, et un meilleur suivi des recettes à percevoir au titre des contentieux concernant les locations touristiques non autorisées.

Les **recettes de communication et relatives aux associations (fonds des maires)** représentent
3 M€ contre 2,9 M€ au BP 2018.

- **Recettes issues des fonds européens**

6,4 M€ sont attendus au titre des recettes des fonds européens, en progression de 0,2 M€ par rapport au BP 2018.

À ce titre, 5,5 M€ sont attendus au titre du **fonds social européen (FSE),** dont 4,5 M€ au titre du FSE Action sociale qui permet de financer des actions d'insertion, de lutte contre les inégalités et de retour à l'emploi des publics précaires.

Enfin, 0,9 M€ sont attendus au titre de la subvention du **fonds européen de développement économique et régional (FEDER)** dans le cadre des projets « Paris intelligente et durable ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>

Les dépenses d'investissement de la fonction « Services généraux » s'élèvent à 286,5 M€ au BP 2019.

À l'issue de la campagne 2018 du budget participatif, **179 projets** ont été retenus, dont 7 projets portant sur l'ensemble du territoire parisien (BPP) et 172 projets d'arrondissement

(BPA), pour un montant total de **87,6 M€**. S'y ajoutent **8,7 M€** pour le budget participatif des écoles et collèges (BPE).

31,7 M€ sont inscrits au BP 2019 au titre du budget participatif parisien:

- 8,5 M€ en faveur de l'environnement, pour les projets « Paris championne du climat » (4,5 M€) et « Pour une gestion de l'eau améliorée » (4 M€) ;
- 6,7 M€ en faveur du sport, pour le projet « Du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires » ;
- 6,5 M€ au titre des transports et mobilités ;
- 4,8 M€ au titre du cadre de vie, pour le projet « Quartiers populaires : reconquête de la Petite Ceinture » ;
- 3,7 M€ en faveur de la santé ;
- 1,5 M€ en faveur de la propreté.

En leur sein, 15,2 M€ seront consacrés aux trois projets parisiens localisés dans les **quartiers populaires** : « Du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires » (6,7 M€), « Quartiers populaires : reconquête de la Petite Ceinture » (4,8 M€), « Prévenir et guérir : priorité santé pour les quartiers populaires » (3,7 M€). Tous budgets confondus, 36,3 M€ seront fléchés sur les quartiers populaires, soit **41,5 %** des crédits inscrits au titre du budget participatif.

Les **projets d'arrondissement** représentent un montant de **55,9 M€**.
Les principaux postes d'investissement de cette enveloppe sont le sport (24%), l'éducation et la jeunesse (19%), le cadre de vie (19%), la culture et le patrimoine (14%), l'environnement (8%) et la solidarité (7 %).

En outre, **8,7 M€** sont inscrits au titre de l'édition 2019 du **budget participatif des écoles** (BPE). 4,3 M€ seront prévus pour le BPE Ecoles et 4,4 M€ pour le BPE Collèges.

Enfin, l'enveloppe globale du budget participatif est mobilisée en vue du financement du nouveau dispositif **Embellir Paris**, à hauteur de **1 M€.** Ces crédits seront fléchés sur les opérations retenues dans le cadre de l'appel à projet lancé par la DAC, en début d'exercice 2019.

Les investissements en **matériels et applications informatiques** représenteront 29,9 M€, en recul de 18,7 M€ par rapport au BP 2018, année marquée par des dépenses importantes liées à l'installation du data center à Chapelle International et à l'évolution des systèmes d'information rendue nécessaire par la réforme du statut de Paris.

Pour assurer l'**entretien des bâtiments administratifs** et la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs ou des installations techniques, un budget de 27,1 M€ sera alloué. 3 M€ sont notamment prévus pour le projet Tour Eiffel et 1,2 M€ pour la poursuite de l'aménagement des locaux situés rue du Pré.

La souscription de parts de Paris dans le capital du **fonds d'investissement territorial « Paris Fonds Vert »** est de 5 M€. Le fonds a pour objet de prendre des parts minoritaires au capital d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique.

La **dotation d'investissement** (DIV) s'élève à **5,5 M€**, en légère hausse par rapport au BP 2018 (+ 1,3%), suite au rééquilibrage de la dotation du 10ème arrondissement.

Les **équipements funéraires** mobiliseront pour leur part 2,1 M€.

Recettes

Les recettes d'investissement des services généraux représentent 154,1 M€ au BP 2019. 143 M€ correspondent aux dotations versées par l'État dans le cadre du fonds de compensation de la TVA. Par ailleurs, la baisse des recettes d'investissement s'explique par la mise en œuvre de la réforme du stationnement, la collectivité parisienne ne percevant plus le produit des amendes issu du contrôle du stationnement.

III/ Les autorisations de programme

I- Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2019

Il est proposé l'inscription de :

- **1 455,4 M€** en autorisations de programme nouvelles ;
- **285,9 M€** pour la couverture d'opérations comptables, équilibrées.

Elles sont accompagnées de **514,2 M€** d'inscriptions en **recettes** pour des opérations réelles et de **285,9 M€** en opérations comptables, en miroir des dépenses.

En M€	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 455 414 652,10	514 234 854
Opérations comptables	285 850 000	285 850 000
TOTAL	**1 741 264 652,10**	**800 084 854**

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme se répartissent entre **73,5 %** d'autorisations de programme de plan, **17 %** de projet, **5,7 %** pour les projets localisés et **3,8 %** pour le budget participatif.

En M€	Projet de BP 2019	
AP de plan	1 280,37	73,5%
AP de projet	295,28	17,0%
AP budget participatif	99,81	5,7%
AP IL	65,80	3,8%
TOTAL	**1 741,26**	**100,0%**

Enfin, les autorisations de programme se décomposant en :

- 776,7 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ;

- 742,9 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;

- 221,7[12] M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

12 Ce montant intègre 155 922 900 € d'AP de projet localisées et 65 804 297 € d'AP de plan localisées de type IIL et IL.

Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme selon les fonctions qui les présentent au vote.

Fonctions	Libellés	Autorisations de programmes nouvelles projet de BP 2019	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	193 558 420	143 835 000
1	Sécurité	19 152 000	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76 560 170	5 972 506
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	167 631 587	35 487 830
4	Santé, action sociale et RSA	54 041 722	9 026 153
5	Aménagement des territoires et habitat	1 014 696 324,10	603 775 365
6	Action économique	47 000 290	120 000
7	Environnement	60 501 500	1 868 000
8	Transports	108 122 639	-
Total général		**1 741 264 652,10**	**800 084 854**

A - Dépenses

1 - SÉCURITÉ.....19,2 M€

Direction	Sécurité
	Dépenses
Finances	15 000 000
Propreté et eau	2 022 000
Logement et habitat	1 300 000
Prévention, sécurité et protection	830 000
Total	**19 152 000**

Au sein de la fonction sécurité, 15,0M€ sont prévus pour la subvention versée à la Préfecture de police et à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2,0 M€ sont alloués au titre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) et 1,3 M€ sont dédiés aux mesures d'hygiène et de salubrité publique pour les travaux d'office dans les immeubles en péril.

Enfin, 0,8 M€ sont consacrés aux dépenses de prévention, sécurité et protection.

2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....76,6 M€

Direction	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	Dépenses
Affaires scolaires	67 725 170
Attractivité et emploi	7 435 000
Espaces verts et environnement	1 200 000
Constructions publiques et architecture	200 000
Total	**76 560 170**

Un montant de 67,7 M€ est proposé à l'inscription pour les affaires scolaires. Il regroupe une prévision de 45,4 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien pour l'enseignement du premier degré et 15,9 M€ au titre de l'enseignement du second degré. Les activités

périscolaires se voient consacrer 4,7 M€, tandis que 0,6 M€ sont prévus pour les cités scolaires. Enfin, les services communs recevront une enveloppe de 1,1 M€.

7,4 M€ sont consacrés à l'enseignement supérieur, dont 3,1 M€ pour l'entretien et l'équipement des écoles d'art, 2,3 M€ pour le subventionnement de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI), ainsi que 2 M€ pour les travaux d'entretien au titres de l'enseignement supérieur.

Enfin, 1,4 M€ sont prévus au titre de la dotation initiale de l'établissement public de l'école du Breuil ainsi que pour ses dépenses d'entretien et d'équipement.

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....167,6 M€

Direction	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	Dépenses
Affaires culturelles	125 734 278
Jeunesse et sports	29 680 169
Démocratie, citoyens et territoires	6 523 140
Constructions publiques et architecture	5 600 000
Total	**167 537 587**

125,7 M€ sont prévus pour les affaires culturelles, dont 37,1 M€ seront reversés à l'établissement public Paris Musées (EPPM) pour le financement de ses opérations de travaux et l'acquisition de collections nouvelles. 34,6 M€ sont des inscriptions techniques équilibrées en dépenses et recettes liées aux comptes de tiers de l'EPPM.

Les bibliothèques se voient consacrer 31,5 M€, avec l'ouverture de 17 M€ pour le lancement du projet d'aménagement d'une médiathèque sur le site Jean Quarré et 5,5 M€ pour la création d'une bibliothèque dans la ZAC Paul Bourget. 4,6 M€ concernent l'entretien et l'équipement des bibliothèques.
L'acquisition de collections nouvelles dans les bibliothèques bénéficieront d'une enveloppe de 4,5 M€.

La poursuite du plan édifices cultuels conduit à une inscription de 25,7 M€. Outre les dépenses d'entretien courant, le lancement de la seconde phase de rénovation de l'église de la Trinité dans le 9ème arrondissement est prévu pour 10,6 M€.

Une inscription de 29,7 M€ est prévue au titre de la jeunesse et les sports. Elle concerne notamment le lancement de l'opération de construction d'un gymnase dans l'ilôt Saint-Germain dans le 7ème arrondissement pour 8,6 M€, la rénovation des piscines Blomet (15ème arrondissement) et Pontoise (5ème arrondissement) pour des montants respectifs de 3,4 M€ et 2,8 M€. L'entretien des équipements dans les arrondissements représente une dépense de 9 M€.

6,5 M€ sont prévus pour les opérations de rénovation et de modernisation des bâtiments des mairies d'arrondissement.

Enfin, 5,6 M€ sont prévus au titre des constructions publiques et de l'architecture. Ils concernent principalement la poursuite des travaux au musée Carnavalet (4,5 M€).

4 – SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA .....54,0 M€

Direction	Santé, action sociale et RSA
	Dépenses
Familles et petite enfance	38 564 122
Action sociale, enfance et santé	11 867 600
Affaires culturelles	1 900 000
Démocratie, citoyens et territoires	810 000
Immobilier, logistique et transports	350 000
Voirie et déplacements	250 000
Espaces verts et environnement	200 000
Constructions publiques et architecture	100 000
Total	**54 041 722**

Les principales inscriptions sont :

- 38,6 M€ proposés pour les actions en faveur des familles et de la petite enfance, dont 11,8 M€ pour l'entretien courant, le matériel et mobilier ainsi que les études pour les crèches municipales et les PMI et 12,5 M€ pour le subventionnement des crèches associatives. Les travaux dans les crèches et PMI se voient allouer 14,2 M€, avec notamment le lancement de la crèche de l'îlot Saint-Germain (7ème arrondissement) pour 3,9 M€ et 3,7 M€ pour la crèche Paul Meurice Porte des Lilas (20ème arrondissement).
- 10,8 M€ proposés pour l'action sociale, l'enfance et la santé, se répartissant entre 7,1 M€ au titre de l'action sociale, 3,6 M€ pour la santé ainsi que 1,2 M€ pour les travaux dans les espaces d'insertion.

L'accessibilité des équipements de la collectivité parisienne est une priorité majeure : 6,0 M€ y sont consacrés en 2019. Ainsi, 1,9 M€ seront consacrés à l'accessibilité des édifices cultuels et culturels, 1,0 M€ pour les établissements de santé et accueillant des personnes âgées et handicapées, 0,8 M€ à l'accessibilité des mairies d'arrondissement, 0,4 M€ à l'accessibilité des bâtiments administratifs et 0,2 M€ à l'accessibilité des espaces verts.

5 – AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT .....1 014,7 M€

Direction	Aménagement des territoires et habitat

	Dépenses
Urbanisme	555 280 000
Logement et habitat	398 846 634
Voirie et déplacements	41 822 229
Espaces verts et environnement	18 360 861
Démocratie, citoyens et territoires	41 5 000
Affaires culturelles	1 1 600
Total	**1 014 736 324**

555 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme, dont 285,9 M€ pour des crédits techniques d'acquisitions ou de vente avec échéancier ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés par des recettes du même montant. 148 M€ sont dédiés au compte foncier logement, 63 M€ aux zones d'aménagement concerté (ZAC) et 50,7 M€ au compte foncier équipements.

398,8 M€ sont inscrits pour le logement et l'habitat, dont notamment 288,7 M€ pour les subventions au logement social, 88,5 M€ de crédits délégués par l'État et 12 M€ pour les subventions visant à la lutte contre l'habitat insalubre.

41,8 M€ seront consacrés à la voirie et aux déplacements, dont 11,5 M€ pour l'entretien courant ; 10,5 M€ pour la poursuite des projets de réaménagement du franchissement de la Porte de Montreuil (7,5 M€) et de l'aménagement en promenade urbaine du boulevard de la Chapelle (3 M€) ; 10 M€ pour le marché de performance énergétique ; ainsi que 9,8 M€ pour les participations au bilan de voirie des ZAC.

18,4 M€ sont proposés pour l'entretien des espaces verts et des locaux sociaux y afférents.

Enfin, 0,4 M€ seront dédiés à la politique de la ville.

6 – ACTION ÉCONOMIQUE.....47 M€

Direction	Action économique
	Dépenses
Attractivité et emploi	46 880 290
Urbanisme	12 0 000
Total	**47 000 290**

47 M€ sont inscrits pour les interventions dans le domaine de l'action économique.

Les principales interventions concernent :

- 26 M€ pour l'opération de réaménagement de la Porte de Montreuil ;
- 9,4 M€ le développement des pépinières et les fonds de soutien aux entreprises innovantes ;

- 6,5 M€ le soutien à la recherche et à l'innovation, notamment dans le cadre de la ville intelligente.

7 – ENVIRONNEMENT.....60,5 M€

Direction	Environnement
	Dépenses
Propreté et eau	40 301 500
Constructions publiques et architecture	9 000 000
Voirie et déplacements	8 000 000
Espaces verts et environnement	2 200 000
Immobilier, logistique et transports	1 000 000
Total	**60 501 500**

40,3 M€ sont proposés au titre de la propreté et l'eau, dont notamment 29,8 M€ pour accélérer le renouvellement des véhicules et sortir au plus vite de la motorisation diesel. De plus, 3,5 M€ sont prévus pour l'expérimentation de nouveaux réceptacles de propreté et 1,2 M€ pour le déploiement de Trilib'.

Le maintien des centres thermiques et des ventilations ainsi que les travaux innovants de modernisation et de pilotage les concernant rassemblent 9 M€.

S'agissant de la voirie et des déplacements, 6 M€ seront consacrés au versement de l'aide au développement de véhicules propres pour les particuliers. De plus, 2 M€ participeront à l'entretien des carrières.

En outre, 2,2 M€ sont proposés pour les projets d'agriculture urbaine.

Enfin, l'amélioration des bâtiments administratifs dans le cadre du plan climat conduit à une inscription de 1 M€.

108,1 M€

Direction	Transports
	Dépenses
Voirie et déplacements	108 122 639
Total	**108 122 639**

38,5 M€ sont consacrés à l'extension du réseau de transport collectif, dont 25 M€ pour l'extension du tramway T3 à Asnières, 7,5 M€ pour la création d'une liaison entre les gares de Bercy, de Lyon et d'Austerlitz. De plus, 6 M€ seront alloués pour les couloirs de bus dont les « Mobiliens ».

35,1 M€ sont dédiés à l'entretien de la voirie et du boulevard périphérique.

Le développement des circulations douces se voit doté d'un budget de 30 M€ répartis entre 27 M€ pour les pistes cyclables, 2 M€ pour les zones de modération de la vitesse ainsi que 1 M€ pour l'amélioration des cheminements des piétons.

Enfin, 3,2 M€ seront consacrés à l'entretien des canaux et 1,3 M€ pour l'entretien des locaux et services communs consacrés à la voirie.

193,8 M€

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 93,8 M€ dédiée aux services généraux et d'une enveloppe de 99,8 M€ consacrée au budget participatif.

Direction	Services généraux (hors budget participatif)
	Dépenses
Finances	29 461 340
Constructions publiques et architecture	24 630 000
Systèmes d'information et numérique	23 966 120
Immobilier, logistique et transports	7 283 200
Ressources humaines	3 523 000
Espaces verts et environnement	2 710 000
Relations internationales	1 156 500
Démocratie, citoyens et territoires	46 8 000
Information et communication	28 7 000
Finances et achats	26 2 360
Affaires juridiques	3 0 000
Secrétariat général	1 5 000
Cabinet	1 0 000
Inspection générale	4 000

Total	**93 806 520**

Les 29,5 M€ inscrits pour les finances regroupent 24,0 M€ d'autorisations de programme en cas de dépenses imprévues à financer et 5,5 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements.

24,6 M€ seront consacrés au budget des constructions publiques et de l'architecture, dont 12,6 M€ pour assurer l'entretien des bâtiments administratifs et la modernisation de la sécurité incendie, des ascenseurs et des installations techniques et 12 M€ pour l'aménagement du site de la Tour Eiffel.

24 M€ sont prévus pour les systèmes d'information et du numérique, répartis comme suit :
- 13,3 M€ pour l'entretien récurrent du parc informatique et téléphonique ;
- 8,4 M€ pour la maintenance des applications développées ;
- 2,2 M€ pour la continuité du développement des nouveaux projets de systèmes d'information, dont notamment pour la finalisation de l'adaptation des outils dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

7,3 M€ seront utilisés à l'entretien des bâtiments administratifs.

3,5 M€ sont prévus pour la direction des ressources humaines, dont 3 M€ pour les restaurants administratifs, dans le cadre notamment de l'ouverture d'un nouveau restaurant sur le site de la rue du Pré.

2,7 M€ serviront à l'entretien des cimetières et équipements funéraires.

1,2 M€ de subventions d'équipement sont prévues dans le cadre des relations internationales.

Enfin, les autres dépenses mentionnées dans le tableau regroupent l'entretien courant et l'équipement en matériel et mobilier des directions concernées.

Une enveloppe de 99,8 M€ est consacrée au budget participatif.

Direction	Budget participatif
	Dépenses
Jeunesse et sports	21 029 000
Affaires scolaires	18 570 000
Voirie et déplacements	16 986 900
Espaces verts et environnement	11 421 000
Affaires culturelles	8 110 000
Constructions publiques et architecture	6 445 000
Propreté et eau	5 830 000
Action sociale, enfance et santé	5 064 000
Démocratie, citoyens et territoires	4 066

	000
Attractivité et emploi	1 664 000
Familles et petite enfance	620 000
Total	**99 805 900**

À l'issue de la campagne 2018 du budget participatif, 179 projets ont été retenus, dont 7 projets parisiens et 172 projets d'arrondissement, pour un montant total de 91,1 M€. S'y ajoutent 8,7 M€ pour le budget participatif des écoles et collèges.

2 – Recettes

2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....6,0 M€

Direction	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
	Recettes
Affaires scolaires	5 772 506
Constructions publiques et architecture	200 000
Total	**5 972 506**

5,2 M€ sont notamment inscrits en recettes au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....35,5 M€

Direction	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
	Recettes
Constructions publiques et architecture	34 600 000
Affaires culturelles	887 830
Total	**35 487 830**

34,6 M€ sont consacrés aux inscriptions techniques, équilibrées en dépenses et en recettes, pour le remboursement des travaux que la direction des constructions publiques et de l'architecture réalise pour le compte de l'établissement public Paris Musées.

0,9 M€ sont inscrits au titre de la politique culturelle. 0,5 M€ de subventions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) doivent être perçues pour l'acquisition de collections nouvelles et
0,4 M€ sont inscrits au titre des mécénats dans le cadre du plan édifices cultuels.

4 – SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA .....9,0 M€

Direction	Santé, action sociale et RSA
	Recettes
Familles et petite enfance	9 026 153
Total	**9 026 153**

Ces inscriptions couvrent les subventions que la caisse d'allocations familiales (CAF) prévoit de verser pour la création de nouvelles places de crèches.

5 – AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITATS .....603,8 M€

Direction	Aménagement des territoires et habitat
	Recettes
Urbanisme	520 191 000
Logement et habitat	80 229 608
Espaces verts et environnement	2 604 757
Voirie et déplacements	75 0 000
Total	**603 775 365**

509,7 M€ sont prévus pour les opérations sur le compte foncier, dont 258,6 M€ au titre des futures cessions foncières de la collectivité, ainsi que 251,1 M€ au titre des opérations comptables d'acquisitions ou de vente avec échéancier ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés en miroir des dépenses du même montant.

80,2 M€ couvrent la délégation de l'État sur le logement social concernant l'aide à la pierre.

6 – ACTION ÉCONOMIQUE.....0,1 M€

Direction	Action économique
	Recettes
Urbanisme	120 000
Total	**120 000**

0,1 M€ sont prévus pour le remboursement des enlèvements de terrasses et de dispositifs publicitaires.

7 – ENVIRONNEMENT.....1,9 M€

Direction	Environnement
	Recettes
Constructions publiques et architecture	1 470 000
Espaces verts et environnement	308 000
Propreté et eau	90 000
Total	**1 868 000**

1,5 M€ de subventions de la part de l'État sont attendus dans le cadre des innovations tendant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

0 – SERVICES GÉNÉRAUX.....143,8 M€

Direction	Services généraux
	Recettes
Finances	143 000 000
Systèmes d'information et numérique	525 000
Constructions publiques et architecture	310 000
Total	**143 835 000**

Cette inscription englobe notamment les prévisions de FCTVA (143 M€).

II - Situation des autorisations de programme

Après le vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 8,3 Md€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2018	6 543 869 284
Autorisations de programme BP 2019	1 741 264 652
Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2019	**8 285 133 936**

Le montant de 8,3 Md€ en dépenses représente les montants cumulés d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2017. L'exécution en cours en sera déduite après l'adoption du compte administratif 2018.

Le tableau ci-après détaille la situation des autorisations programmes en cours après le vote du budget primitif 2019, par fonction, en dépenses.

Fonctions	Libellés	Stock net après DM2 2018	Total BP 2019	Stock net après BP 2019
1	Sécurité	22 945 454	19 152 000	42 097 454
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	671 376 625	76 560 170	747 936 795
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	907 641 709	167 631 587	1 075 273 296
4	Santé et action sociale	312 486 163	54 041 722	366 527 885
5	Aménagement des territoires et habitat	3 177 319 862	1 014 696 324	4 192 016 186
6	Action économique	96 951 273	47 000 290	143 951 563
7	Environnement	182 208 537	60 501 500	242 710 037
8	Transports	661 958 966	108 122 639	770 081 605
0	Services Généraux	510 980 694	193 558 420	704 539 114
Total général		**6 543 869 284**	**1 741 264 652**	**8 285 133 936**

IV/ Les opérations d'ordre

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- Les mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :
    - Les opérations d'ordre de transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926)
    - Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 923) à la section d'investissement (chapitre 921)
- Les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

		Investissement		Fonctionnement			
Chapitre		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Chapitre	
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	292 350 477	466 810 000	466 810 000	292 350 477	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	946
921	Virement de la section de fonctionnement		246 864 193	246 864 193		Virement à la section d'investissement	923

- **Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections au BP 2019 (chapitres 926 et 946)**

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :
- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement,
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Au BP 2019, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 465 M€.

L'inscription au titre de **l'amortissement des primes de remboursement des obligations**, imputée en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, s'élève à 1,8 M€ au BP 2019.

La **quote-part des subventions transférables** est imputée en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement pour un montant de 131,6 M€ au BP 2019.

Les **reprises sur amortissements des immobilisations** sont imputées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 2,2 M€ au BP 2019.

Les **reprises sur provisions pour dépréciations des éléments financiers** sont imputées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 0,2 M€.

Les **travaux en régie** sont imputés en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 6 M€ au BP 2019 sur la Ville.

La **reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement** s'impute en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant de 152,3 M€ en 2018.

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 921 et 923)**

Au BP 2019 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de 246,9 M€. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2) **Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 925)**

Investissement	
Dépenses	**Recettes**
121 000 000	121 000 000

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :
- 60 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Halles ;
- 23 M€ pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 32 M€ pour la réintégration des avances dans le bilan patrimonial de la collectivité, notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 6 M€ au titre des écritures liées à l'amortissement de l'emprunt.

V/ Récapitulatif par chapitres du projet de BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le **projet de BP 2019** s'élève à **8 637,5 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en baisse de 3,9 % par rapport au budget primitif 2018.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 8 345,1 M€ de crédits réels et de 292,4 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 7 923,8 M€ de crédits réels, de 466,8 M€ de crédits d'ordre et de 246,9 M€ de virement à la section d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement**

LIBELLE	BP 2018	Projet BP 19	% / BP 2018
73 et 731 - FISCALITE	6 472 770 016	6 680 723 276	3,2%
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	980 242 403	980 242 403	0,0%
dont part fiscalité	527 135 955	527 135 955	0,0%
dont part CPS de la DGF	453 106 448	453 106 448	0,0%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	791 902 646	427 018 509	-46,1%
Concours de l'Etat	*171 200 258*	*131 579 290*	*-23,1%*
Autres participations	*294 428 021*	*295 439 219*	*0,3%*
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	*326 274 367*	-	*-100,0%*
016 - AUTONOMIE	18 450 000	*19 250 000*	4,3%
017 - INSERTION	261 090 009	*260 590 009*	-0,2%
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 044 673 019	927 311 803	-11,2%
76 - PRODUITS FINANCIERS	22 975 776	22 693 383	-1,2%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	400 000	1 000 000	150,0%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	9 200 857	6 558 000	-28,7%
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	366 869 834	292 350 477	-20,3%
TOTAL	**8 988 332 157**	**8 637 495 457**	**-3,9%**

- **Les dépenses de fonctionnement**

LIBELLE	BP 2018	Projet BP 19	% / BP 2018
012 et 656 - CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	**2 431 615 849**	**2 435 417 751**	**0,2%**
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	**1 929 457 287**	**1 825 793 972**	**-5,4%**
011 - Charges à caractère général	815 970 222	792 037 678	-2,9%
65 - Autres charges de gestion courante	1 113 487 065	1 033 756 293	-7,2%
** Aides Sociales*	*827 441 229*	*755 563 260*	*-8,7%*
** Subventions de fonctionnement (hors aide sociale)*	*260 409 875*	*274 259 328*	*1,8%*
** Autres charges*	*25 635 961*	*3 933 706*	*-11,3%*
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	**143 545 298**	**138 329 394**	**-3,6%**
017 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	**411 943 769**	**402 346 139**	**-2,3%**
Part allocation RSA	357 000 000	352 000 000	-1,4%
Programme Départemental d'Insertion	27 005 500	25 950 000	-3,9%
Contrats d'avenir	7 000 000	4 000 000	-42,9%
Remises gracieuses RSA	600 000	170 000	-71,7%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	**147 279 172**	**147 979 172**	**0,5%**
042 et 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	**666 327 849**	**713 674 193**	**7,1%**
Amortissements	441 000 000	466 810 000	5,9%
Autofinancement	225 327 849	246 864 193	9,6%
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	**1 620 474 906**	**1 321 177 668**	**-18,5%**
Département de Paris	326 274 367	-	-100,0%
Centre d'action sociale	349 889 750	367 738 520	5,1%
Préfecture de Police	217 373 833	215 739 451	-0,8%
Participation au STIF	384 623 855	387 700 000	0,8%
SYCTOM	102 100 000	104 700 000	2,5%
Caisses des écoles	72 540 000	79 640 000	9,8%
Crèches associatives	53 356	55 494	4,0%

	083	327	
Enseignement privé	29 689 164	29 847 363	0,5%
Fonds de Solidarité Logement	20 000 000	19 000 000	-5,0%
Dotation de fonctionnement des collèges	41 027 854	38 918 007	-5,1%
Budget annexe de l'assainissement	20 000 000	20 000 000	0,0%
CNRACL	3 600 000	2 400 000	-33,3%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	**14 800 000**	**13 500 000**	**-8,8%**
014 -ATTÉNUATION DE PRODUITS	**1 622 888 027**	**1 639 277 169**	**1,0%**
TOTAL	**8 988 332 157**	**8 637 495 457**	**-3,9%**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Pour le BP 2019, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 626,4 M€**, contre 2 650,3 M€ au budget primitif 2018 (-0,9 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **2 213,0 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **413,4 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.
Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 626,4 M€,** réparti entre **1 791,7 M€** de recettes sur opérations réelles et **834,7 M€** de recettes sur opérations d'ordre, dont 246,9 M€ de virement depuis la section de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2019 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2018	Projet de BP 2019	BP 2018	Projet de BP 2019
OPERATIONS REELLES		**2 124 248 928**	**2 213 028 483**	**1 800 790 913**	**1 791 704 767**
dont emprunt (court et long terme)		***199 103 115***	***222 990 000***	***748 063 587***	***823 511 889***
hors emprunt (court et long terme)		***1 925 145 813***	***1 990 038 483***	***1 076 727 326***	***968 192 878***
Crédits d'équipement		***1 636 106 620***	***1 623 233 795***	***1 106 245 913***	***1 102 589 767***
204	Subventions d'équipement versées	530 205 834	458 551 290	0	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		**1 105 900 786**	**1 164 682 505**	**1 106 245 913**	**1 102 589 767**
018	RSA programme d'équipement	1 871 000	1 139 000	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	155 998 492	109 859 401
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	950 013 421	991 882 366
20	Immobilisations incorporelles	52 090 182	53 099 860	0	511 000
21	Immobilisations corporelles	299 512 058	385 208 474	0	0
23	Immobilisations en cours	752 427 546	725 235 171	234 000	337 000
Opérations financières		***442 497 308***	***546 440 688***	***652 690 000***	***647 750 000***
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 050 000	2 700 000	150 850 000	153 810 000
13	Subventions d'investissement	670 000	600 000	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	210 880 308	290 432 155	40 000	40 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	18 600 000	12 500 000	0	0
27	Autres immobilisations financières	210 297 000	240 208 533	19 800 000	30 300 000
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	0	482 000 000	463 600 000
Opérations pour compte de tiers		***45 645 000***	***43 354 000***	***41 855 000***	***41 365 000***
45	Opérations pour comptes de tiers	45 645 000	43 354 000	41 855 000	41 365 000
OPERATIONS D'ORDRE		**526 019 834**	**413 350 477**	**825 477 849**	**834 674 193**
040	Transferts entre sections	366 869 834	292 350 477	441 000 000	466 810 000
041	Opérations patrimoniales	159 150 000	121 000 000	159 150 000	121 000 000
021	Virement section de fonctionnement	0	0	225 327 849	246 864 193
TOTAL GENERAL		**2 650 268 762**	**2 626 378 960**	**2 626 268 762**	**2 626 378 960**

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2019 un besoin de financement de **1 070,4 M€,** qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES hors autorisation d'emprunt	***1 244 835 605***
dont mouvements non financiers	*1 346 144 917*
mouvements financiers	*-101 309 312*
OPERATIONS D'ORDRE (hors virement de la section de fonctionnement)	***-174 459 523***
TOTAL	**1 070 376 082**

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***246 864 193***
AUTORISATION D'EMPRUNT	***823 511 889***
TOTAL	**1 070 376 082**

MAIRIE DE PARIS

Service de la synthèse budgétaire (SSB)

PROJET DE DELIBÉRATION 2018 DFA 28 G 1ère

Relatif au budget d'investissement pour 2019

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 741 264 652,10 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé;

- à la somme de **2 626 378 959,66 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2019, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2019, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de **823 511 888,66 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.
La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6 , 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le

cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l' émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Madame la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	193 558 420,00 €
1 - Sécurité	19 152 000,00 €
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76 560 170,00 €
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	167 631 587,00 €
4 - Santé et action sociale	54 041 722,00 €
5 - Aménagement des territoires et habitat	1 014 696 324,10 €
6 - Action économique	47 000 290,00 €
7 - Environnement	60 501 500,00 €
8 - Transports et déplacements	108 122 639,00 €
Total général	**1 741 264 652,10 €**

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**1 682 471 620,00**	**0,00**	**1 462 423 603,00**	**1 667 187 794,90**	**0,00**	**1 667 187 794,90**	**0,00**	**1 667 187 794,90**
900	Services généraux	207 216 195,00	0,00	169 558 420,00	163 657 820,00	0,00	163 657 820,00	0,00	163 657 820,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	20 567 000,00	0,00	19 152 000,00	19 152 000,00	0,00	19 152 000,00	0,00	19 152 000,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	175 786 617,00	0,00	75 860 170,00	158 976 550,00	0,00	158 976 550,00	0,00	158 976 550,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	214 562 291,00	0,00	158 004 071,00	231 749 060,00	0,00	231 749 060,00	0,00	231 749 060,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	85 238 833,00	0,00	52 831 722,00	97 419 008,00	0,00	97 419 008,00	0,00	97 419 008,00
904-4	RSA	1 758 000,00	0,00	1 200 000,00	1 139 000,00	0,00	1 139 000,00	0,00	1 139 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	669 506 024,00	0,00	770 192 791,00	718 711 182,90	0,00	718 711 182,90	0,00	718 711 182,90
906	Action économique	30 996 000,00	0,00	47 000 290,00	32 614 790,00	0,00	32 614 790,00	0,00	32 614 790,00
907	Environnement	87 292 300,00	0,00	60 501 500,00	69 556 500,00	0,00	69 556 500,00	0,00	69 556 500,00
908	Transports	189 548 360,00	0,00	108 122 639,00	174 211 884,00	0,00	174 211 884,00	0,00	174 211 884,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**967 797 142,00**	**0,00**		**959 191 164,76**	**0,00**		**636 347 490,66**	**959 191 164,76**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 000 000,00	0,00		2 700 000,00	0,00		0,00	2 700 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	439 777 308,00	0,00		543 140 687,76	0,00		222 997 013,66	543 140 687,76
925	*Opérations patrimoniales*	*159 150 000,00*			*121 000 000,00*	*0,00*		*121 000 000,00*	*121 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*366 869 834,00*			*292 350 477,00*	*0,00*		*292 350 477,00*	*292 350 477,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**24 000 000,00**					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 650 268 762,00**	**0,00**	**1 741 264 652,10**	**2 626 378 959,66**	**0,00**	**1 990 031 469,00**	**636 347 490,66**	**2 626 378 959,66**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**0,00**

TOTAL	**2 626 378 959,66**

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**172 937 492,00**	**0,00**	**152 872 401,00**	**0,00**	**152 872 401,00**
900	Services généraux	2 517 500,00	0,00	735 000,00	0,00	735 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	10 687 506,00	0,00	5 972 506,00	0,00	5 972 506,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	39 505 086,00	0,00	41 687 727,00	0,00	41 687 727,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	4 543 400,00	0,00	9 367 703,00	0,00	9 367 703,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	98 914 000,00	0,00	84 537 865,00	0,00	84 537 865,00
906	Action économique	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
907	Environnement	2 855 000,00	0,00	1 868 000,00	0,00	1 868 000,00
908	Transports	12 795 000,00	0,00	7 583 600,00	0,00	7 583 600,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**1 770 003 421,00**	**0,00**	**1 763 042 365,66**	**0,00**	**1 763 042 365,66**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	10 010 000,00	0,00	10 010 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	176 000 000,00	0,00	143 000 000,00	0,00	143 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	993 853 421,00	0,00	1 022 222 365,66	0,00	1 022 222 365,66
925	*Opérations patrimoniales*	*159 150 000,00*		*121 000 000,00*	*0,00*	*121 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections (3)*	*441 000 000,00*		*466 810 000,00*	*0,00*	*466 810 000,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**707 327 849,00**	**0,00**	**710 464 193,00**	**0,00**	**710 464 193,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*225 327 849,00*		*246 864 193,00*	*0,00*	*246 864 193,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	482 000 000,00	0,00	463 600 000,00	0,00	463 600 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**2 650 268 762,00**	**0,00**	**2 626 378 959,66**	**0,00**	**2 626 378 959,66**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	**0,00**

TOTAL	**2 626 378 959,66**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**545 840 687,76**	**163 657 820,00**	**0,00**	**19 152 000,00**	**158 976 550,00**	**231 749 060,00**	**97 419 008,00**	**1 139 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 432 154,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	22 665 600,00	0,00	17 000,00	3 225 000,00	7 514 468,00	1 174 950,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 489 500,00	0,00	15 000 000,00	10 027 500,00	50 503 228,00	22 662 470,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	34 885 500,00	0,00	523 000,00	9 351 000,00	10 704 800,00	4 555 396,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	84 017 220,00	0,00	2 312 000,00	136 373 050,00	128 426 564,00	67 402 191,96	1 139 000,00
26	Participations et créances rattachées	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	240 208 533,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	34 600 000,00	1 624 000,00	0,00
RECETTES		**1 638 832 365,66**	**735 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**5 972 506,00**	**41 687 727,00**	**9 367 703,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	463 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	735 000,00	0,00	0,00	5 772 506,00	6 287 727,00	9 367 703,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	991 922 365,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	34 600 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**718 711 182,90**	**32 614 790,00**	**69 556 500,00**	**174 211 884,00**		**2 213 028 482,66**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 700 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		290 432 154,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 921 042,52	983 500,00	1 777 061,44	5 821 238,08		53 099 860,04
204	Subventions d'équipement versées	257 606 954,00	21 574 500,00	4 500 000,00	55 187 138,00		458 551 290,00
21	Immobilisations corporelles	312 243 376,00	4 779 000,00	4 633 500,00	3 532 901,61		385 208 473,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 469 810,38	5 157 790,00	58 645 938,56	105 430 606,31		726 374 171,21
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		240 208 533,10
45	Opérations pour compte de tiers	1 470 000,00	120 000,00	0,00	4 240 000,00		43 354 000,00
RECETTES		**84 537 865,00**	**120 000,00**	**1 868 000,00**	**7 583 600,00**		**1 791 704 766,66**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		463 600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		153 810 000,00
13	Subventions d'investissement	82 744 865,00	0,00	1 868 000,00	3 083 600,00		109 859 401,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		991 922 365,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	511 000,00	0,00	0,00	0,00		511 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 000,00	0,00	0,00	0,00		337 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		30 300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 145 000,00	120 000,00	0,00	4 500 000,00		41 365 000,00

MAIRIE DE PARIS

Service de la synthèse budgétaire (SSB)

PROJET DE DELIBÉRATION 2018 DFA 28 G 2ème

Relatif au budget de fonctionnement pour 2019

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu les délibérations 2018 DFA 89 M et DFA 29 G relatives à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2019 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

- Dépenses .....8 637 495 457,27 €
- Recettes.....8 637 495 457,27 €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**6 689 294 253,27**	**0,00**	**0,00**	**6 274 024 538,27**	**0,00**	**0,00**	**6 274 024 538,27**	**6 274 024 538,27**
930	Services généraux	842 582 521,27	0,00	0,00	798 800 931,27	0,00	0,00	798 800 931,27	798 800 931,27
930-5	Gestion des fonds européens	1 719 843,00	0,00	0,00	1 142 907,00	0,00	0,00	1 142 907,00	1 142 907,00
931	Sécurité	394 865 961,00	0,00	0,00	381 522 098,00	0,00	0,00	381 522 098,00	381 522 098,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	744 673 237,00	0,00	0,00	739 565 183,90	0,00	0,00	739 565 183,90	739 565 183,90
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	552 237 465,00	0,00	0,00	569 404 773,10	0,00	0,00	569 404 773,10	569 404 773,10
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 062 848 187,00	0,00	0,00	1 699 479 811,00	0,00	0,00	1 699 479 811,00	1 699 479 811,00
934-3	APA	143 545 298,00	0,00	0,00	138 329 394,00	0,00	0,00	138 329 394,00	138 329 394,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	411 943 769,00	0,00	0,00	402 346 139,00	0,00	0,00	402 346 139,00	402 346 139,00
935	Aménagement des territoires et habitat	251 622 452,00	0,00	0,00	251 173 527,00	0,00	0,00	251 173 527,00	251 173 527,00
936	Action économique	41 518 593,00	0,00	0,00	45 303 152,00	0,00	0,00	45 303 152,00	45 303 152,00
937	Environnement	649 433 896,00	0,00	0,00	656 934 950,00	0,00	0,00	656 934 950,00	656 934 950,00
938	Transports	592 303 031,00	0,00	0,00	590 021 672,00	0,00	0,00	590 021 672,00	590 021 672,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**2 073 710 055,00**	**0,00**		**2 116 606 726,00**	**0,00**		**2 116 606 726,00**	**2 116 606 726,00**
940	Impositions directes	1 344 324 906,00	0,00		1 329 719 517,00	0,00		1 329 719 517,00	1 329 719 517,00
941	Autres impôts et taxes	134 500 000,00	0,00		149 861 987,00	0,00		149 861 987,00	149 861 987,00
942	Dotations et participations	1 757 047,00	0,00		18 757 047,00	0,00		18 757 047,00	18 757 047,00
943	Opérations financières	147 279 172,00	0,00		147 979 172,00	0,00		147 979 172,00	147 979 172,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 848 930,00	0,00		3 479 003,00	0,00		3 479 003,00	3 479 003,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*441 000 000,00*			*466 810 000,00*	*0,00*		*466 810 000,00*	*466 810 000,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2019

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**225 327 849,00**		**0,00**	**246 864 193,00**	**0,00**		**246 864 193,00**	**246 864 193,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*225 327 849,00*			*246 864 193,00*	*0,00*		*246 864 193,00*	*246 864 193,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**8 988 332 157,27**	**0,00**	**0,00**	**8 637 495 457,27**	**0,00**	**0,00**	**8 637 495 457,27**	**8 637 495 457,27**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00

TOTAL	8 637 495 457,27

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**2 723 478 367,27**	**0,00**	**2 266 537 328,27**	**0,00**	**2 266 537 328,27**
930	Services généraux	184 624 511,27	0,00	149 183 583,27	0,00	149 183 583,27
930-5	Gestion des fonds européens	6 171 223,00	0,00	6 365 959,00	0,00	6 365 959,00
931	Sécurité	1 087 500,00	0,00	1 275 750,00	0,00	1 275 750,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	43 278 236,00	0,00	32 866 048,00	0,00	32 866 048,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	120 031 969,00	0,00	120 879 841,00	0,00	120 879 841,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	710 247 676,00	0,00	335 090 900,00	0,00	335 090 900,00
934-3	APA	18 450 000,00	0,00	19 250 000,00	0,00	19 250 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 090 009,00	0,00	260 590 009,00	0,00	260 590 009,00
935	Aménagement des territoires et habitat	161 029 780,00	0,00	119 638 684,00	0,00	119 638 684,00
936	Action économique	72 171 289,00	0,00	66 099 869,00	0,00	66 099 869,00
937	Environnement	694 276 398,00	0,00	709 432 949,00	0,00	709 432 949,00
938	Transports	451 019 776,00	0,00	445 863 736,00	0,00	445 863 736,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**6 264 853 790,00**	**0,00**	**6 370 958 129,00**	**0,00**	**6 370 958 129,00**
940	Impositions directes	4 123 169 317,00	0,00	4 167 082 464,00	0,00	4 167 082 464,00
941	Autres impôts et taxes	1 580 090 000,00	0,00	1 731 000 000,00	0,00	1 731 000 000,00
942	Dotations et participations	171 748 863,00	0,00	157 831 805,00	0,00	157 831 805,00
943	Opérations financières	22 975 776,00	0,00	22 693 383,00	0,00	22 693 383,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (3)*	*366 869 834,00*		*292 350 477,00*	*0,00*	*292 350 477,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**8 988 332 157,27**	**0,00**	**8 637 495 457,27**	**0,00**	**8 637 495 457,27**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	**0,00**

TOTAL	**8 637 495 457,27**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**1 649 796 726,00**	**798 800 931,27**	**1 142 907,00**	**381 522 098,00**	**739 565 183,90**	**569 404 773,10**	**1 699 479 811,00**	**138 329 394,00**
011	Charges à caractère général	0,00	173 122 399,27	158 363,00	16 031 493,00	42 131 866,01	81 234 751,10	85 292 405,00	665 201,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	390 358 998,00	248 337,00	147 652 594,00	514 978 474,00	307 219 177,00	511 604 013,00	2 664 193,00
014	Atténuations de produits	1 498 338 551,00	140 938 617,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	81 380 916,27	736 207,00	217 838 011,00	182 454 843,89	180 950 845,00	1 102 583 393,00	135 000 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 479 003,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	147 979 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**6 078 607 652,00**	**149 183 583,27**	**6 365 959,00**	**1 275 750,00**	**32 866 048,00**	**120 879 841,00**	**335 090 900,00**	**19 250 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	6 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	19 228 568,00	0,00	156 000,00	20 273 009,00	45 186 019,00	92 364 039,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 465 984 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 442 546 098,00	306 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	147 383 516,00	4 702 958,00	6 365 959,00	1 119 750,00	11 955 305,00	45 454 116,00	199 233 161,00	14 350 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	117 436 057,27	0,00	0,00	637 734,00	30 239 706,00	43 493 700,00	4 900 000,00
76	Produits financiers	22 693 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**402 346 139,00**	**251 173 527,00**	**45 303 152,00**	**656 934 950,00**	**590 021 672,00**		**7 923 821 264,27**
011	Charges à caractère général	12 879 781,00	72 500 912,00	4 498 067,00	208 504 962,00	108 562 460,00		805 582 660,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 615 148,00	162 944 016,00	10 392 798,00	317 718 579,00	68 821 762,00		2 446 218 089,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 639 277 168,73
65	Autres charges de gestion courante	377 851 210,00	15 728 599,00	30 412 287,00	130 711 409,00	412 137 450,00		2 867 785 171,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 479 003,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 979 172,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00		13 500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**260 590 009,00**	**119 638 684,00**	**66 099 869,00**	**709 432 949,00**	**445 863 736,00**		**8 345 144 980,27**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		6 558 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 783 400,00	56 468 420,00	36 506 687,00	213 243 536,00		489 209 678,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 465 984 655,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	0,00	588 916 523,00	180 970 000,00		5 461 328 630,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	1 224 744,00	0,00	1 635 000,00	7 944 000,00		453 368 509,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000,00	110 630 540,00	9 631 449,00	82 326 739,00	43 706 200,00		445 002 125,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 693 383,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

MAIRIE DE PARIS Service de la synthèse budgétaire (SSB)

PROJET DE DÉLIBERATION 2018 DFA 28 G 3ème

Relatif aux évolutions de tarifs

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le projet de délibération en date du présenté par Madame la Maire de Paris sur le projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion de ceux faisant l'objet de modalités d'indexation particulières, Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite maximum de 2 %.